



*Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et
l'Aquaculture (FEAMPA)*

Période 2021-2027

APPEL A CANDIDATURES

En vue de la sélection des Groupes d'Action Locale Pêche et
Aquaculture (GALPA) pour la mise en œuvre du
Développement Local Mené par les Acteurs Locaux (DLAL)

*Permettre une économie bleue durable dans les zones
côtières, insulaires et intérieures et favoriser le
développement des communautés de pêche et d'aquaculture*

**Dossier de candidature
du GALPA Pays d'Auray - Pays de Vannes**

Depuis 2015, les acteurs des Pays d'Auray et de Vannes se sont rapprochés pour construire ensemble une stratégie innovante et partagée en faveur de la pêche et de l'aquaculture du territoire dans le cadre du DLAL FEAMP. Aujourd'hui, forts d'une première expérience réussie avec 34 projets accompagnés et plus de 900 000 € de subventions européennes attribuées, une dynamique de projets cohérents et structurants est née sur ce territoire élargi et les deux pays souhaitent la faire perdurer dans le temps.

Dès l'automne 2021, avant même de connaître tous les contours de la nouvelle programmation, l'ensemble des partenaires publics et privés engagés lors du DLAL FEAMP ont souhaité renouveler l'expérience en s'engageant dans une démarche mutualisée.

Au sein de l'économie bleue, les activités de pêche, d'aquaculture et le secteur des produits de la mer alimentaires représentent le premier secteur d'activité en termes d'emploi devant le nautisme pour le pays d'Auray et le second en pays de Vannes. Toutefois, l'économie bleue revêt également différents profils d'activités, tels que l'industrie navale, le nautisme, les activités portuaires, les Energies Marines Renouvelables, les formations au maritime... Le territoire compte aussi de nombreuses communautés insulaires pour qui la Mer est le quotidien.

Les enjeux sont donc nombreux, d'autant plus que le secteur littoral est aujourd'hui sous pression (crises sanitaires, attractivité résidentielle, ...). Il est primordial pour notre territoire de répondre à l'objectif principal du DLAL FEAMPA visant à « *Promouvoir l'innovation et l'expérimentation au service de la transition maritime des territoires, en valorisant les usages, le patrimoine et les acteurs définissant l'identité et l'avenir du capital littoral local* ». Nous souhaitons également renforcer le rôle de la Commission Mer et Littoral comme espace de dialogue et de concertation sur l'économie bleue pour lui donner une dimension plus stratégique.

Notre ambition est forte et nous avons à nouveau une histoire à écrire tous ensemble avec le DLAL FEAMPA pour faire émerger des projets à caractère collectif, innovants et avec un ancrage territorial fort en faveur de notre économie bleue et de nos ressources locales à travers des activités maritimes durables.

Le GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes

Fiche d'identification des structures porteuses

Nom de la structure cheffe de file : Pays d'Auray

Forme juridique : *PETR, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural*

Numéro SIRET : 200 050 219 00019



Représentant légal :

Nom, prénom : LE RAY Philippe, Président

Adresse postale : 40 Rue du Danemark, CS 20335,56403 AURAY CEDEX

Coordonnées tél : 02.97.56.41.74

Email (adresse électronique générique) : accueil@pays-auray.fr

Responsable à contacter :

Nom, prénom : MOULIN Emmanuel, Directeur

Coordonnées tél : 02.97.56.41.74 / 06.31.91.11.75

Email : emmanuel.moulin@pays-auray.fr

**Nom de la structure partenaire : Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA)
(partenaire pour le compte de l'entente du Pays de Vannes)**

Forme juridique : *Communauté d'agglomération*

Numéro SIRET : 200 067 932 00018

Représentant légal :

Nom, prénom : ROBO David, Président

Adresse postale : 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES

Coordonnées tél : 02 97 68 14 24

Email (adresse électronique générique) : courrier@gmvaggio.bzh





LE TERRITOIRE ET SON ECONOMIE BLEUE

Pages 5 à 52



LA STRATEGIE DLAL FEAMPA

Pages 53 à 65



LA MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX ET LA GOUVERNANCE

Pages 66 à 72



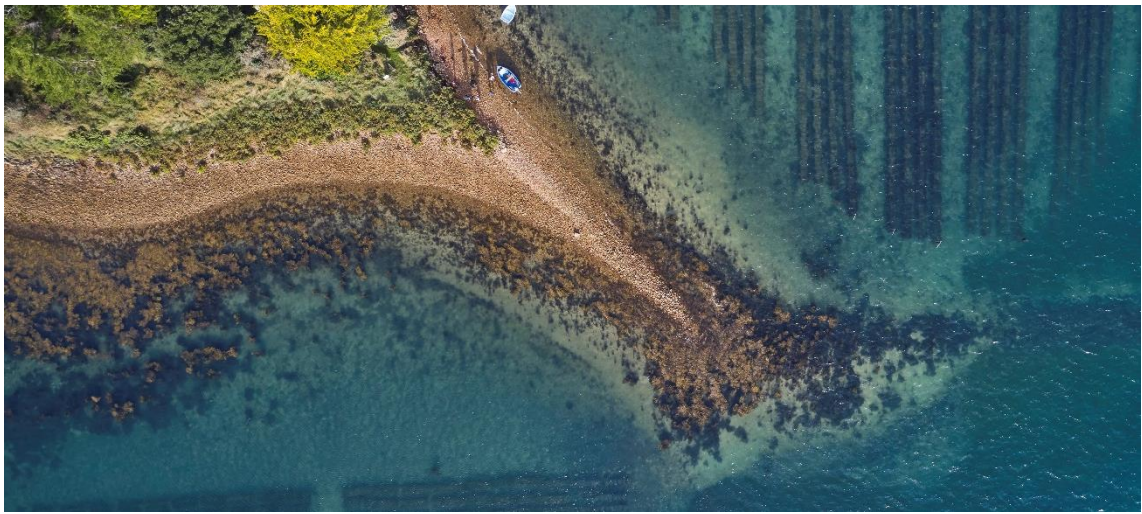
LE PILOTAGE ET L'EVALUATION

Pages 73 à 77



ANNEXES

Page 78



PARTIE 1 – LE TERRITOIRE ET SON ECONOMIE BLEUE

De la Ria d'Étel à Pénestin en passant par la Baie de Quiberon, le Golfe du Morbihan et la Baie de Vilaine : un territoire aux mille visages mais avec une identité commune

Le territoire éligible Pays d'Auray - Pays de Vannes – Presqu'île de Pénestin s'étend sur environ 2 190 km² et comprend 88 communes pour une population totale de 325 515 habitants (INSEE, recensement de la population 2018 - **Voir Annexe 1**).

Un territoire imprégné par le lien Terre Mer

Tout au long du littoral morbihannais, l'océan s'aventure loin au cœur des terres. Avec près de 600 km de côtes et 49 communes classées en loi littorale, dont 5 îles (Belle-Ile, Houat, Hoëdic, Ile d'Arz, Ile aux moines), le territoire s'ouvre sur la côte atlantique du versant est de la Ria d'Étel, en passant par la Baie de Quiberon, le Golfe du Morbihan, la presqu'île de Rhuys et la côte de Damgan à Pénestin, jusqu'à l'estuaire de la Vilaine.



... avec des caractéristiques naturelles et paysagères multiples

Le territoire est une mosaïque de sites naturels (plus ou moins urbanisés) aux usages multiples. Son environnement est caractérisé par une richesse faunistique et floristique, une diversité des formes et paysages littoraux (estuaire, marais, îles, vasières, pré-salés, dunes ...) et est associé à un grand nombre de statuts de protection (Natura 2000, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan depuis 2015).

Une attractivité forte avec laquelle composer.

Son attractivité est forte, avec une population vieillissante sur le littoral, une demande résidentielle croissante, notamment liée au tourisme, qui vient impacter la qualité de l'environnement sur laquelle de nombreuses activités maritimes sont fondées.



Une économie maritime entre traditions et modernité

C'est l'activité des hommes et des femmes qui a façonné le territoire, à la fois paysans de la mer et de la terre. L'agriculture, la conchyliculture et la pêche en sont les activités historiques et restent aujourd'hui un marqueur fort et un vecteur d'innovations important. Le quartier maritime Vannes-Auray apparaît dans les premiers au niveau national en termes de surface conchylicole exploitée avec 4872 hectares concédés. Depuis plus de 50 ans, le développement des activités nautiques et balnéaires a également contribué à redessiner le littoral, faisant du Morbihan la 1^{ère} destination nautique en France (3 bassins de navigation sur le territoire, une quarantaine d'îles dans le golfe et 3 îles au large). Fort de cette identité maritime, le territoire compte un des 4 lycées maritimes bretons à Etel.

L'économie bleue du GALPA Pays d'Auray-Pays de Vannes : un capital maritime et littoral, des activités économiques marchandes et

L'Union Européenne utilise une définition large de l'économie bleue dans ses textes : elle désigne toute activité économique liée aux mers et aux océans (« *L'économie bleue, vue d'ensemble et cadre stratégique de l'Union européenne* » EPRS - Service de recherche du Parlement européen, janvier 2020). En faire le diagnostic sur un territoire, en vue de définir une stratégie de développement local, ce n'est pas seulement décrire chaque secteur économique maritime. Le cabinet Stratégies Mer et Littoral a posé la définition suivante, que nous reprenons ici : l'économie bleue pour un territoire littoral

recouvre un capital naturel, humain, technique et financier sur lesquels s'appuient des activités maritimes et littorales, marchandes et non marchandes.

Ainsi le diagnostic de l'économie bleue du territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes s'appuie sur l'évaluation de son capital maritime et littoral - le capital naturel, humain, technique et financier – ainsi que sur les caractéristiques socio-économiques de ses filières maritimes.

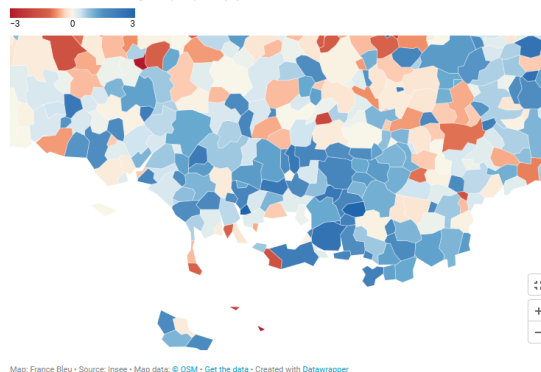
I. Un capital naturel exceptionnel soumis à des pressions démographique, foncière et climatique importantes

I.1 – Une pression démographique forte et une population vieillissante sur le littoral

Entre 2013 et 2019, la population a globalement augmenté sur le territoire (cf carte ci-dessous) avec une forte augmentation au niveau des communes rétro-littorales. La crise sanitaire n'a fait qu'accélérer ce phénomène d'attraction et jusqu'en 2040, la croissance démographique du territoire devrait se poursuivre (Source : Insee, Omphale 2017).

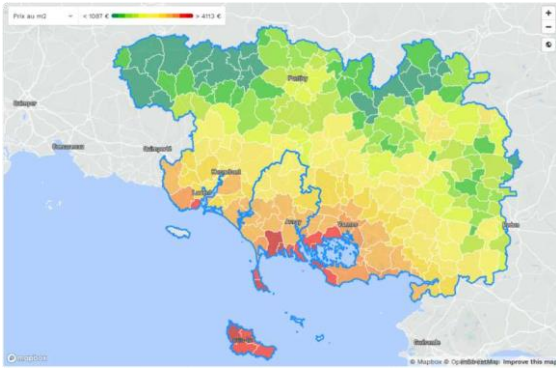
On relève cependant **11 exceptions, toutes sur le littoral** : Quiberon, St-Pierre Quiberon, La Trinité-sur-mer, Saint-Philibert, Locmariaquer, Larmor Baden, Arradon, Saint-Gildas, Houat, Hoedic et Le Palais.

Recensement en Bretagne : la population a augmenté de 0.5% entre 2013 et 2019
Voici l'évolution annuelle moyenne (en %) de la population entre 2013 et 2019.



Ceci est à corréler avec le fait que globalement les communes littorales des Pays d'Auray-Pays de Vannes sont marquées par **une pression foncière forte et contrainte par la loi littoral, engendrant une hausse fulgurante des prix immobiliers ces dernières années**. Elles enregistrent des prix de transactions records (cf carte ci-dessous).

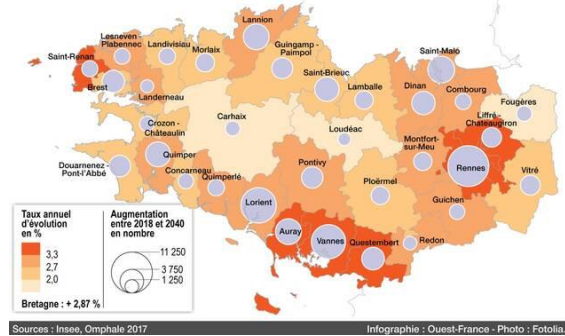
Prix moyens des transactions à l'échelle des communes du Morbihan en 2021. Source : MeilleursAgents.fr, au 1er mai 2021, sur la base de l'exploitation des données DVF



Les communes littorales sont celles qui enregistrent la part la plus importante de personnes âgées. C'est le cas par exemple de Quiberon, Etel, Carnac, La Trinité-sur-Mer, Arzon, Sarzeau où plus de 18 % de la population à plus de 75 ans (sources : INSEE 2018).

Le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes est un des 3 territoires bretons pour lesquels les projections de vieillissement de la population à 2040 sont les plus fortes, liées notamment aux dynamiques migratoires avec l'arrivée de retraités (cf carte ci-dessous).

Évolution de la population de 85 ans ou plus entre 2018 et 2040
Scénario central



1.2 – Une zone côtière densément peuplée et fortement artificialisée

La Bretagne est une des régions de France qui artificialise le plus ses sols, en particulier sur le littoral et au niveau des métropoles.

La part artificialisée du territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes est très importante (13,4 % en 2018, la moyenne régionale étant de 11,5 %), ceci en raison de son caractère littoral et de son dynamisme. (source : GéoBretagne – Observatoire du Foncier en Bretagne)

L'évolution annuelle de l'artificialisation de 2011 à 2018 est non négligeable : elle a augmenté en moyenne de 0,89% par an (hors Belle-Ile en mer qui compte une évolution de 0,39%). Pour comparaison, l'évolution de l'artificialisation sur Lorient Agglomération est de 0,42%.

Avec des taux supérieurs à 1%, la presqu'île de Rhuys et la côte de Damgan à Pénestin sont les zones les plus touchées par l'augmentation de la consommation de foncier. Cela s'explique notamment par un développement lié à la fréquentation saisonnière et touristique de la presqu'île et de la côte, à la fois à travers les maisons secondaires mais aussi par les activités et services associés (source : observatoire du

Foncier de GéoBretagne et diagnostic du SCOT GMVA, 2018)

La forte artificialisation de la zone côtière va de paire avec une dynamique résidentielle spécifique.

La part moyenne de résidences secondaires sur le territoire est de 29% (contre 13,3 % en moyenne en Bretagne).

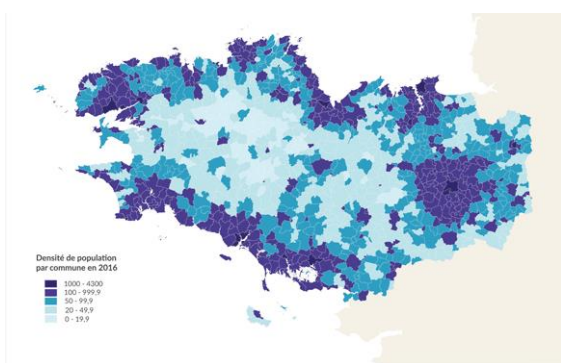
Neuf communes comptent plus de 50 % de résidences secondaires : Hoëdic (75%), Carnac (71%), La Trinité-sur-Mer (68%), Saint-Pierre-Quiberon (66%), Quiberon (65%), Saint-Philibert (61%), l'île-d'Houat (60%), Locmariaquer (59%), Erdeven (51%). Ces communes par ailleurs marquées par les activités de pêche ou d'ostréiculture.

Cette dynamique résidentielle est amplifiée par l'engouement pour le locatif saisonnier (meublé de tourisme) qui a pris de l'ampleur sur le territoire en réduisant fortement l'offre de logements locatifs à l'année.

A cela s'ajoutent les problématiques liées à la mobilité, en particulier des mouvements

pendulaires des travailleurs ne pouvant pas se loger sur place. Les presqu'île de Quiberon et de Rhuys sont particulièrement touchées par un encombrement routier régulier.

L'urbanisation se poursuit alors même que la densité de population est déjà très élevée sur le littoral (cf carte ci-dessous).



Ce contexte démographique et la poursuite des mêmes tendances induisent des enjeux importants pour le territoire actuel et à l'avenir, en matière :

- **d'aménagement du littoral**, notamment de dimensionnement des équipements permettant le traitement des eaux usées
- **de préservation du foncier dédié aux activités de pêche et aquaculture**
- **de cohabitation des usages** entre des professionnels de la mer et une population vieillissante exigeant une certaine tranquillité.

Plus largement, les pressions engendrées par la surconsommation d'espace et la surfréquentation sur le littoral menacent les écosystèmes littoraux et accentuent le phénomène d'érosion.

I.3 – Un capital naturel moteur de l'attractivité du territoire

Le territoire dispose d'un capital naturel maritime et littoral exceptionnel. De la ria d'Étel à la Baie de Vilaine en passant par la Baie de Quiberon et le Golfe du Morbihan, le littoral présente une **diversité des formes et paysages** : une quarantaine d'îles dans le Golfe, 4 îles au large, un estuaire, des marais, des vasières, des pré-salés, des dunes...La valeur de ce capital réside dans **l'imbrication de différents habitats naturels** plus ou moins interconnectés.



Parmi les deux milieux marins présents le long des côtes du territoire, deux habitats remarquables peuvent être distingués :

- **Les herbiers de zostère.** On trouve le plus grand ensemble de France dans le Golfe du Morbihan

après le Bassin d'Arcachon. Deux espèces sont présentes sur le territoire : la zostère marine (*Zostera marina*) et la zostère naine (*Zostera noltii*), cantonnée aux vasières intertidales. Les superficies d'herbiers connaissent des fluctuations (à différentes échelles de temps) liées à divers facteurs (conditions climatiques, turbidité des eaux, pressions anthropiques...).



- **Les bancs de maerl** : constitués à partir d'une accumulation d'algues rouges calcaires, ce sont des habitats abritant une forte biodiversité. En 1995, on les trouvait au large de la presqu'île de Rhuys, au nord-est de Belle Ile, de Houat et d'Hoëdic (CSEM, 2009). En 2021, une campagne de sondage dans le cadre du programme Life intégré Marha (MARine HABitats) a permis d'actualiser ces données pour le Golfe du Morbihan où des bancs jamais cartographiés ont été repérés (cf carte ci-dessous).

Le programme LIFE MARHA a pour objectif de rétablir et maintenir le bon état de conservation des habitats naturels marins. Le projet rassemble des partenaires scientifiques (OFB, CNRS, IFREMER...) et gestionnaires dont localement le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan mais s'appuie sur l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des 162 sites Natura 2000 habitats en mer et en lagunes méditerranéennes. Pour atteindre cet objectif, Marha intervient en :

- évaluant le fonctionnement et la mise en œuvre de Natura 2000 en mer afin de proposer des adaptations lorsque cela s'avère nécessaire,
- apportant des connaissances sur les habitats, leurs services écosystémiques et les pressions qui s'y exercent,
- améliorant et complétant les outils à disposition des gestionnaires de sites Natura 2000 en mer,
- appuyant ces gestionnaires dans la mise en place d'actions concrètes en faveur de la préservation des habitats

Ces milieux et habitats spécifiques offrent des **fonctionnalités écologiques de reproduction, nurserie et de nourricerie** importantes pour les ressources halieutiques (exemples : bar, rouget, crevettes, araignées, bivalves...).

La diversité de milieux naturels dans la frange littorale favorise également **l'abondance des oiseaux** notamment dans le Golfe du Morbihan. Plus de 200 espèces d'oiseaux sont ainsi recensées chaque année et entre 60 et 100 000 oiseaux d'eau hivernent entre octobre et mars sur le littoral.

La quasi-totalité du territoire fait l'objet de mesures de protection à travers différents dispositifs dont 10 Sites Natura 2000 en mer, 83 ZNIEFF de type I, 15 ZNIEFF de type II, 3 ZICO, Convention Ramsar (Zone RAMSAR Golfe du Morbihan), des Espaces Naturels Sensibles, des sites du Conservatoire du littoral, 11 arrêtés de biotope...

On dénombre 5 aires marines protégées (Natura 2000 en mer) : la Baie de Vilaine, le Golfe du Morbihan et la rivière de Pénerf, la ria d'Étel et Belle-île-en mer.

Sur le territoire sont présentes plusieurs **structures de gestion et d'aménagement du littoral**, souvent gestionnaires ou délégataires de zones Natura 2000 : l'EPTB Baie de Vilaine, le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, le Syndicat mixte des dunes de Gavres à Quiberon labellisé Grand Site de France en 2018, le Syndicat mixte de la ria d'Étel et la Communauté de Communes de Belle-île-en-mer avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement...Elles portent des stratégies et actions en faveur de la préservation du littoral et de la cohabitation des usages.

Malgré une surveillance et préservation accrue des espaces littoraux, ils sont soumis à des menaces multiples, majoritairement liées à la sur-fréquentation et l'exploitation du littoral : développement de l'urbanisme et du tourisme balnéaire et plaisancier, augmentation du nombre d'événements sportifs à terre ou en mer, développement de certaines pratiques de pêche, conchyliculture

I.4 – La qualité de l'eau, une priorité sur la zone côtière comme en mer

Les eaux côtières sont impactées régulièrement par les apports des bassins versants et notamment par les pollutions d'origine anthropique : assainissement, eaux pluviales, agriculture, ports et plaisance... Ces pollutions peuvent avoir des conséquences directes sur l'activité des entreprises (fermeture, baisse de revenu, image ternie...).

La qualité de l'eau, notamment microbiologique, fait l'objet d'une surveillance continue. L'Ifremer coordonne, sur l'ensemble du littoral métropolitain, la mise en œuvre de réseaux d'observation et de surveillance de la mer côtière.

Ce dispositif comprend notamment : le réseau d'observation et de surveillance du

phytoplancton et des phycotoxines (REPHY) qui porte aussi sur l'hydrologie et les nutriments et le réseau de contrôle microbiologique (REMI). Les données collectées via le réseau REMI donne lieu à un classement des zones conchylicoles selon leur niveau de contamination à E-coli et donc selon les mesures de gestion à prendre avant mise sur le marché. Sur le territoire, au 31 mars 2022, pour les bivalves non fousseurs (notamment les

huitres), on décompte **23 zones classées A (Consommation humaine directe)**, **6 zones classées B (Consommation humaine après purification)**. Ce classement est à peu près constant, **la qualité bactériologique des eaux au regard de l'activité conchylicole peut être considérée globalement bonne**. Cependant ces deux dernières années, le nombre de jours de déclenchement d'alerte (seuils dépassant la normal) a augmenté.

Sur le territoire d'Auray Quiberon Terre Atlantique, un projet expérimental de suivi et de traçages des pollutions à partir de Drones et de capteurs a été initié en 2021 par l'association **Drone et Océans** en partenariat avec la collectivité, dans le cadre de sa **compétence GEMAPI** (Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Les résultats de ce projet devraient alimenter les recherches de solutions pour un suivi sanitaire optimale.

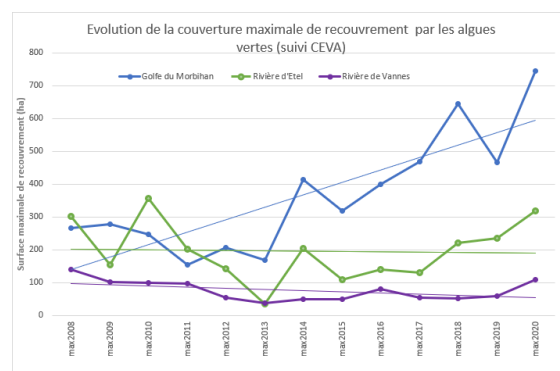
Les autres sources de préoccupation des professionnels et acteurs publics du territoire concerne :

- **la contamination des eaux conchylicoles aux norovirus**. Le Pays d'Auray-Pays de Vannes a été le territoire français le plus marqué par les contaminations au Norovirus avec comme secteurs les plus touchés : Baie de Plouharnel, rivière de Crac'h, rivière d'Auray, rivière de Saint-Philibert et Golfe du Morbihan Nord.

Sur cette thématique, le projet APINOV (Application Innovantes pour prévenir la contamination des huitres par les norovirus), porté par l'IFREMER devrait aboutir à des livrables concrets d'ici 2023 : un guide à destination des pouvoirs publiques et acteurs de

la qualité des eaux du littoral décrivant une démarche de diagnostic des contaminations des eaux conchylicoles en prenant en compte plus particulièrement le risque viral. Un guide de bonnes pratiques à destination des conchyliculteurs pour la purification des coquillages contaminés par norovirus.

- **le développement des algues vertes dans le Golfe du Morbihan**. Une étude du CEVA montre que la couverture maximale de recouvrement par les algues vertes a augmenté fortement sur vasières ces dix dernières années.



Evolution de la couverture maximale de recouvrement par les algues vertes sur le territoire.
Source : SAGE GMRE – suivi CEVA

- **les phénomènes de blooms phytoplanctoniques toxiques** observables en Baie de Vilaine et sur la zone de Pénestin, pouvant entraîner une eutrophisation de l'eau et une mortalité des coquillages.

- **l'altération de la qualité physico-chimique de l'eau** avec des pollutions aux microplastiques, pesticides, hydrocarbures, macro-déchets...Encore mal connues et parfois tabous au sein des filières professionnelles.

Le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes est couvert par deux Schémas de Gestion et d'Aménagement des Eaux : **le SAGE Golfe du Morbihan** et **le SAGE Vilaine**. Tous deux ont un volet de réglementation et d'interconnaissance sur préservation des eaux côtières important.



Sur le volet des pollutions issues des transports maritimes, la présence nouvelle de VIGIPOL sur le territoire par le biais de l'installation d'une antenne à Etel en 2021 devrait permettre de sensibiliser les acteurs et ainsi faire émerger des initiatives d'acquisition de connaissance et de dispositif d'atténuation

I.5 – Une vulnérabilité de la zone littorale liée aux risques naturels et effets du changement climatique

Comme sur tout le littoral breton, le littoral morbihannais est soumis à 3 aléas principaux : **l'érosion et l'endommagement de rivages artificiels** (structures de défense du trait de côte, digues, bâtiments), **l'érosion de rivages naturels** (perte de sable sur les plages, effondrement de falaises), et les **submersions marines**.

Ces aléas naturels cumulés aux dynamiques démographiques décrites ci-dessus engendrent **un risque (érosion + submersion) très fort pour le littoral du territoire.**



Depuis la tempête Xynthia de 2010 et la prise de conscience de l'augmentation de la vulnérabilité du littoral aux risques naturels, la mise en place d'outils réglementaires s'est renforcée.



La presqu'île de Quiberon (Crédits Photos : © P. Baissac – Office de tourisme Baie de Quiberon)

Le littoral du territoire est ainsi couvert par 2 plans de prévention des risques littoraux : Carnac et la zone de la Presqu'île de Rhuy et Damgan.

L'élaboration de ces plans a permis aux services de l'État et, par conséquent, aux collectivités locales, d'acquérir une bonne connaissance des secteurs à risques. Une partie de ces collectivités ont élaboré des programmes d'actions de prévention contre les inondations pour promouvoir une gestion intégrée du risques inondations (Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et Arc Sud Bretagne).

Les activités de l'économie bleue, et en particulier la conchyliculture, sont déjà impactées fortement par ces risques naturels.



Chantiers ostréicoles à Pencadénié soumis à la submersion marine (Le Tour du Parc) (Crédits Photos : GMVA)

Les effets du changement climatique quant à eux peuvent entraîner des modifications au niveau marin telles qu'un **réchauffement et une acidification des masses d'eau, un changement de salinité, une accentuation de la période et durée d'étiage des cours d'eau, une montée des eaux, une augmentation des aléas climatiques...**

Les menaces induites pour les professionnels de l'économie bleue sont multiples et se font déjà ressentir :

- Les sécheresses peuvent favoriser le développement de micro-organismes et bactéries et la concentration de polluants et ainsi causer une dégradation de la qualité de l'eau
- L'élévation du niveau de la mer peut impliquer le recul des chantiers (navals ou conchylicoles) et des conflits d'usages et problèmes d'espaces sur le littoral ;
- Le réchauffement de l'eau entraîne une modification des aires de distribution de certaines espèces halieutiques : arrivée de nouveaux prédateurs, développement d'espèces invasives, présence de nouvelles espèces...ont été observées dans le Golfe du Morbihan par exemple des balistes, des groseilles de mer ou encore des lièvres de mer ;
- L'acidification des océans implique une adaptation des espèces élevées car les mortalités sont plus importantes en raison de la difficulté de formation de coquille ;
- Enfin, les dégâts liés aux tempêtes sont plus importants.

Autant d'éléments qui fragilisent encore davantage les professionnels de la pêche et de la conchyliculture par rapport à d'autres acteurs de l'économie bleue et qui expliquent une sensibilité croissante à la question du changement climatique.

1.6– La prévention et la surveillance maritime au service de l'économie bleue

La prise en compte et l'anticipation des risques est une des composantes importantes de l'économie bleue.

En la matière, le territoire a la chance d'accueillir un des 5 Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage.

Le CROSSA ETEL couvre la zone allant de la Pointe de Penmarc'h (Finistère) à la frontière espagnole, représentant ainsi huit départements littoraux et

l'ensemble du golfe de Gascogne. Il emploie 67 personnes de statut civil ou militaire.

Placé sous l'autorité du préfet maritime de l'Atlantique et du directeur interrégional de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, le CROSSA Étel exerce les missions suivantes :

- La coordination du sauvetage en mer
- La surveillance de la navigation maritime et la sûreté des navires
- Le recueil et la diffusion de l'information nautique, les bulletins météo en radio VHF notamment.

En outre, le CROSSA Étel est désigné également **Centre national de Surveillance des Pêches Maritimes**.

Le CROSSA Etel accueille également en ses murs depuis 2016 le Centre d'Appui au Contrôle de l'Environnement Marin (CACEM). Son rôle est d'assurer un soutien aux préfets coordonnateurs de façade et aux préfets délégués du Gouvernement pour l'Action de l'Etat en Mer (AEM) dans la mesure de l'effort de contrôle au service de la réalisation des objectifs des plans de surveillance et de contrôle de l'environnement marin (PSCM). Si cet effort n'est pas satisfaisant, il doit exercer son rôle d'appui aux unités de contrôle, dans la préparation de leurs missions et au cours de celles-ci, afin de rétablir le bon équilibre de l'effort.

Depuis 2021, le territoire accueille par ailleurs une antenne du syndicat mixte Vigipol à Etel. La mission principale de Vigipol est de défendre les intérêts des collectivités littorales face aux risques issus du transport maritime en leur proposant un accompagnement avant, pendant et après la pollution.

A l'origine, Vigipol a été créé suite à la marée noire de l'Amoco Cadix en 1978. Regroupement de collectivités touchées par la catastrophe, sa mission était de porter le procès pendant 20 ans et d'assister les communes dans leurs demandes

d'indemnités. Davantage tourné vers la côte Nord bretonne, Vigipol a élargi ses champs d'actions dès 2001 avec la marée noire de l'Erika, qui a touché les côtes Sud. La Ria d'Étel a rejoint le syndicat mixte en 2011 quand le TK Bremen s'est échoué sur une plage d'Erdeven.

VIGIPOL porte un projet DLAL FEAMP sur le territoire depuis 2021 « 20 ans après l'Erika : la pollution maritime, un risque toujours d'actualité », 3 actions sont menées :

- **Travailler à la connaissance des risques**, par des retours d'expériences notamment des acteurs qui ont vécu la catastrophe à Belle-Île. Qu'est-ce qui avait fonctionné à l'époque, quelles erreurs sont à éviter...
- **Préparer une analyse objective des risques** de pollution aujourd'hui ainsi qu'un diagnostic de la préparation aux risques et des besoins.
- **Sensibiliser les publics** par des réunions notamment et enfin **contribuer à généraliser le dispositif sur l'ensemble du littoral morbihannais**, en mettant en place des consignes de prudence par exemple

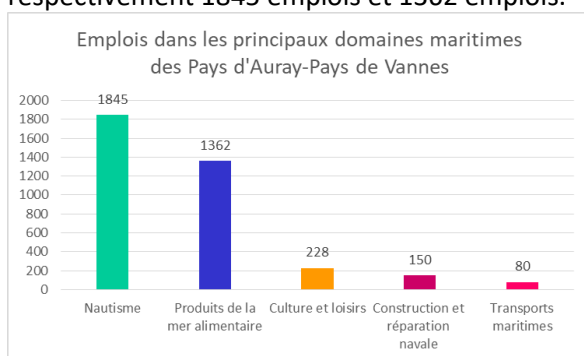
II. Une économie bleue pluriforme et innovante mais qui a du mal à conserver sa place face au développement touristique et résidentiel du littoral

Les données de cette partie s'appuient sur l'observatoire de l'économie maritime en Bretagne (juillet 2021)

L'économie maritime (hors tourisme littoral) est présente de façon significative dans 13 pays bretons mais se concentre particulièrement sur cinq pays : Pays de Brest, Pays de Lorient, Pays de Cornouaille, Pays de Saint-Malo, Pays de Morlaix.

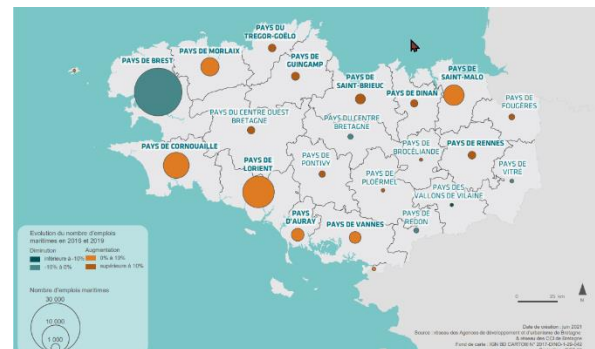
La présence de l'économie bleue sur territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes est considérée comme faible à modérée, elle représente 4153 emplois, contre 13 269 emplois sur le Pays de Lorient par exemple. A noter cependant que sur le Pays d'Auray, le poids des emplois maritimes dépasse 5% de l'emploi local, à l'instar de 6 autres pays bretons.

L'économie bleue du territoire s'appuie sur deux piliers structurants: le nautisme (industries nautiques, commerces et services, ports de plaisance et activités nautiques), et les produits de la mer alimentaires (production primaire, transformation, commercialisation), avec respectivement 1845 emplois et 1362 emplois.



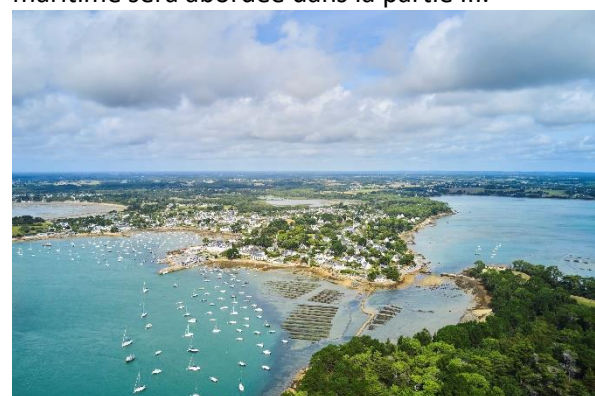
On doit la progression de l'emploi maritime entre 2016 et 2019 aux secteurs du nautisme (+150

emplois), de la construction et réparation navale (+ 45) et des transports maritimes (+19).



Evolution du nombre d'emplois maritimes par Pays (source : Observatoire de l'emploi maritime en Bretagne, juillet 2021)

En dehors du poids économique des activités, il apparaît important de décrire les secteurs à enjeux et qui forgent l'identité maritime du territoire: le nautisme et la construction et réparation navale, le tourisme maritime et littoral, le transport maritime, les énergies marines renouvelables, la sécurité en mer, et enfin les produits de la mer alimentaires. La recherche et innovation dans le domaine maritime sera abordée dans la partie III.



Larmor Baden Port et ile de Berder – Crédit Photo : A.Lamoureux – Golfe du Morbihan Vannes tourisme

II. 1 - Le nautisme, figure de proue du territoire

Structuré autour de quatre pôles (les industries nautiques, les commerces & services, les ports de plaisance et les activités nautiques), le nautisme comptabilise 1845 emplois sur le territoire du Pays d'Auray-Pays de Vannes, soit 25% de l'emploi breton dans ce secteur. En trois ans (de 2016 à 2019) ce volume d'emplois est en nette augmentation (+9 %).

Cinq des 22 pays bretons, majoritairement localisés en Bretagne Sud, concentrent près de 74 % des emplois du domaine : les pays de Lorient (1 421 emplois), de Cornouaille (1 105 emplois), de Brest (997 emplois) et le territoire des Pays d'Auray-Pays de Vannes en tête.

Ces chiffres sont majoritairement liés au développement des établissements qui réalisent de la réparation et de la construction des bateaux dits de loisirs (voilier, plaisance, etc.). La construction composite est un secteur qui reste en tension : les bons stratifieurs et agents de maintenances sont très courtisés par les chantiers.

La construction et la réparation des navires à usages professionnels (flottes militaires, de la marine marchande ou de la pêche) sont aussi concernées par cette croissance de l'emploi malgré une présence moins forte sur le territoire.

Avec le Golfe du Morbihan, la Baie de Quiberon et la Baie de Vilaine comme terrains de jeu, de nombreuses entreprises du nautisme se créent, se développent ou s'installent sur le territoire.

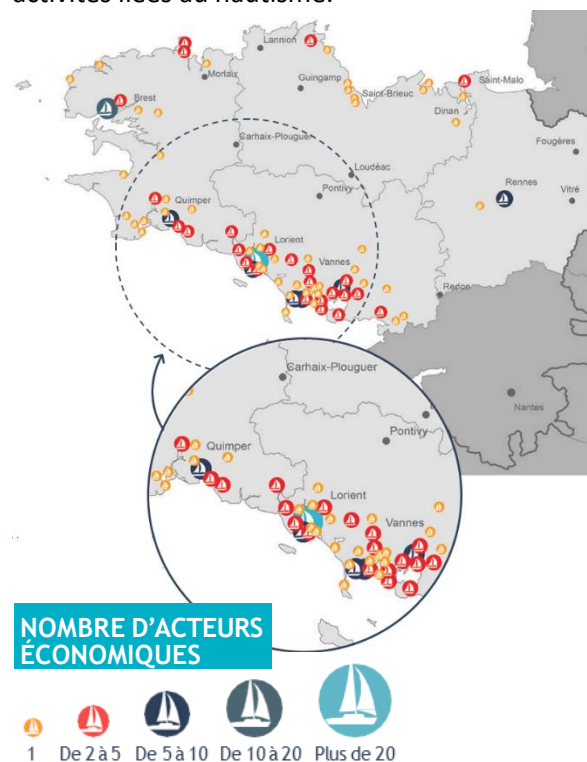
Ainsi, le secteur du nautisme est particulièrement actif que ce soit pour la voile de loisirs ou de compétition.

Propice à la création, le territoire accueille des entreprises innovantes dans le secteur : Héol composites, Tiwal, Naviwatt, Sellerie Nautic Aérec, Technologie Marine, All Purpose, JPS Production, Chantier Bretagne Sud...

Parmi les structures les plus pourvoyeuses d'emploi sur le territoire, nous pouvons citer : Multiplast pour la construction de bateaux plaisance à Vannes, Ouest Composites et la fabrication de pièces techniques à base de matière plastique à Crac'h, Bic Sport et la fabrication d'articles de sports nautiques à Vannes.

De nombreux bateaux de courses ont été conçus ou fabriqués sur le territoire des Pays d'Auray-Pays de Vannes grâce à des architectes navals de renommée tels Finot-Conq ou encore VPLP.

Fort de ce positionnement, le territoire fait partie de la Bretagne Sailing valley ©, espace situé au sud de la Bretagne et concentrant des activités liées au nautisme.



Répartition des acteurs sur le territoire de la Bretagne Sailing Valley © (Sources : Enquête auprès des acteurs de la voile de compétition (juillet 2020) IGN - GEOFLA® et GSE® © Bretagne Développement Innovation)

Parmi les composantes importantes du territoire en matière de promotion du nautisme, il faut citer deux structures :

- **L'École Nationale de Voile et des Sports Nautiques (ENVSN):**

C'est un établissement public national relevant du ministère des sports et qui participe au développement de la voile et du nautisme sur tout le territoire français.

Ses principales missions s'articulent autour de :

1. La formation professionnelle
2. Le sport de haut niveau
3. L'innovation, expertise, recherche & développement
4. L'accueil et organisations de séjours

Base d'entraînement des champions olympiques en voile depuis de nombreuses années, l'école se développe pour devenir le centre d'entraînement de la voile d'aujourd'hui et de demain. Dans ce cadre, elle organise chaque année les foils journées de l'ENVSN, événement grand public visant à rendre la pratique du foil accessible.



L'ENVSN vue du ciel pendant les foils journées 2022
(Crédits photos : Antoine Dujoncqoy)

Autre fait notable : depuis 2007, l'École nationale de voile et des sports nautiques est missionnée par le Ministère chargé des Sports pour animer un groupe ressources sur la thématiques **"Sports, Mer et Littoral"**.

Ce Groupe a pour objectifs de renforcer les capacités d'expertise-conseil des agents du Ministère chargé des Sports dans le domaine de la pratique des sports de nature en milieu littoral et de favoriser l'expérimentation, le partage, la valorisation et la mutualisation au niveau national, des expériences menées. Pour ce faire, il mène des actions d'échange et d'information, de production d'outils et de formation au niveau national sur la conciliation de la pratique des sports de nature, la protection de la zone côtière et la sécurité des pratiquants.

- **L'AFPA : l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes**

Le centre d'Auray a mis en place un pôle d'expertise dans les métiers du nautisme industrie et travaux publics (voir III. III. Un vivier d'acteurs agissant en faveur du maritime sur le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes)

Les centres nautiques du territoire participent également à la formation aux métiers et pratiques du nautisme d'aujourd'hui et de demain.

Le **centre nautique de Sarzeau**, en collaboration avec la Fédération française de voile, l'agence pour l'éducation par le sport, l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes, et la Mission locale du Pays de Vannes, ont mis sur pied une opération baptisée **« La mer est à vous »** d'octobre 2021 à avril 2022. L'objectif est de former des jeunes en décrochage et âgés de 18 à 30 ans aux métiers de la mer. Les grandes lignes de ce parcours d'accompagnement sont : apprendre à naviguer, passer un bilan de compétence sur quatre niveaux, participer à des stages en entreprises, formation au centre professionnelles pour adultes (Afpa), initiation en mécanique, météo, et permis bateau côtier. 9 jeunes ont pu construire un projet professionnel en lien avec la mer. Quelques exemples de projets :

- un jeune se forme pour passer le BPJeps guide de pêche ;
 - un jeune a été embauché dans une voilerie suite à un stage ;
 - un jeune commence une formation pour devenir moniteur de voile ;
 - un jeune intègre la Marine Nationale avec pour projet de devenir Gendarme de l'eau...
- Au vu de son succès, le programme pourrait se renouveler et s'ouvrir à d'autres métiers de la mer.



Les 9 stagiaires du dispositif « la mer est à vous » avec les membres de la SNSM (Crédits photos : Le Télégramme)

Le territoire est couvert par 24 ports de plaisance représentant environ 12 000 places, soit 15% des places en Bretagne. Une des particularités du territoire réside dans l'existence d'une société publique locale de gestion des ports : **la Compagnie des Ports du Morbihan**. Créée en 2012 par le Conseil départemental du Morbihan, elle a pour mission principale de gérer **17 ports de plaisance départementaux**, dont 15 situés sur le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes, des sites culturels et touristiques : les cairns de Gavrinis et de Petit Mont, les gîtes de Manéhouarn et les gîtes du Sémaphore d'Étel. La Compagnie des Ports a une vraie expérience en gestion, une capacité à mutualiser des services et à développer des projets.

Le projet LAB'océan à La Trinité-sur-mer

La Compagnie des Ports prévoit la rénovation de l'ancien bâtiment de l'IFREMER sur le port de La-Trinité-sur-mer pour en faire un projet **d'Hotel d'entreprises dédié aux activités maritimes**. Il s'appellera LAB'Océan et devrait ouvrir ses portes au printemps 2023. Présente à Lorient depuis cinq ans, la Colloc, espace de travail collaboratif, a été retenue par la Compagnie des Ports du Morbihan pour gérer et animer le lieu. Ce bâtiment composé de deux étages s'étend sur 1200 m² et sera composé de 28 bureaux différents dans lesquels seront répartis 50 postes de travail. 4 espaces de coworking et 4 salles de réunions compléteront le dispositif.

Les bureaux seront donc proposés à la location à des entreprises innovantes du nautisme et plus largement des activités maritimes.

Le projet rentre dans le cadre d'une modernisation et d'un agrandissement d'envergure du port de La Trinité-sur-mer.



Le bâtiment de l'IFREMER avant/après (source : La Compagnie des Ports du Morbihan)

A ces 15 ports, il faut en rajouter 9, gérés par les communes (Le Palais, Sauzon, Locmariaquer, Le Bono, Saint-Gildas, Sarzeau et Peneff).



Port d'Arzon – Crédit Photo : © A.Lamoureux – Golfe du Morbihan Vannes tourisme

La certification Ports Propres est la seule certification spécifique aux ports de plaisance. Elle comporte 17 critères liés à la préservation de l'environnement. Pour être certifiés, les ports doivent réaliser un diagnostic et mettre en place des actions en matière de tri des déchets, réduction d'eau et d'énergie, gestion des pollutions...En Bretagne, elle a été

déployée en 2017 par l'Association des Ports de plaisance de Bretagne en partenariat avec l'ADEME et le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement qui possède une expertise sur le sujet (voir paragraphe IV) Sur le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes, elle est relativement peu développée, la Compagnie des Ports possédant sa propre

labellisation « Gold Anchor », portant sur la qualité, la sécurité et le respect environnemental des ports.

L'économie relative aux activités nautiques est décrite dans le paragraphe suivant sur le tourisme littoral

II. 2 – Un développement touristique tourné vers la mer

Le développement touristique du territoire s'appuie beaucoup sur l'attractivité du bord de mer et les activités liées à l'eau. Sur le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes, le tourisme littoral et maritime recouvre près de 150 plages, des établissements de thalassothérapie, 180 établissements proposant des activités nautiques ou des croisières en mer mais également près de 60 entreprises conchylicoles ouvrant leur porte pour de la dégustation ou de la visite de chantier (source : Étude de définition des besoins des activités conchylicoles et de pêche de loisir auprès d'une clientèle touristique, AFPA 2020 pour la destination).

Les intercommunalités Auray Quiberon Terre Atlantique, Belle-Île-en-Mer, Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération, Lorient Agglomération, Communauté de communes Blavet Bellevue Océan, Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté forment la Destination « Bretagne Sud - Golfe du Morbihan » pour porter des projets partagés sur les thématiques touristiques.

Lors de l'élaboration du plan d'action de la Destination Bretagne Sud Golfe du Morbihan, les activités liées à l'eau, au contact d'une clientèle touristique, sont ressorties comme un axe prioritaire de développement pour la destination et ont été identifiées pour en faire un fer de lance de l'attractivité touristique du territoire.

Plusieurs objectifs ont été identifiés avec les professionnels du nautisme et de la conchyliculture dont :

-Soutenir les structures à l'acquisition d'équipements, de matériels et

d'aménagements améliorant le confort et l'accueil des clientèles (habitants et touristes).
- Soutenir les formations spécifiques adaptées au milieu et faciliter leur accès aux professionnels.

Focus sur l'appui aux professionnels de la conchyliculture

En 2021, ce sont 13 entreprises conchylicoles qui ont été soutenues financièrement dans leur projet d'investissement visant à améliorer l'expérience client et l'accueil du public sur place pour un montant global d'environ 87 000€ en subvention. Les professionnels des entreprises ainsi accompagnées ont pu suivre également des formations sur la réglementation, l'organisation de l'espace d'accueil, l'hygiène et sécurité alimentaire et la communication digitale (une trentaine de participants).



Visite de chantier Au Rythme des marées à Baden (Crédit Photo : © A.Lamoureux – Golfe du Morbihan Vannes tourisme)

Les événements nautiques se sont également fortement développés ces dernières années.

On peut citer :

- la semaine du golfe, rassemblement de plus d'un millier de bateaux issus de la voile traditionnelle et de la belle plaisance
- le mille sabords, salon nautique dédié au marché du bateau d'occasion qui a lieu au Crouesty (Arzon) chaque année
- le Morbihan Paddle trophy, l'événement paddle de l'été sur le Golfe du Morbihan
- le Spi Ouest France, compétition de voile française organisée par la Société nautique de La Trinité-sur-Mer et parrainée par le quotidien Ouest-France
- le Tour de Belle-Ile, 1^{er} événement de voile habitable en France

Avec ces temps forts, les nombreux événements locaux contribuent à renforcer l'identité maritime du territoire. Cependant un point de vigilance a été soulevé par les acteurs du territoire sur leurs impacts environnementaux, liés notamment à la fréquentation qu'ils engendrent.

Concernant les activités nautiques, le territoire est riche de près de 180 établissements proposant la pratique sportive ou la découverte d'activités nautiques aux particuliers (kayak, paddle, surf, voile...).

Sur le territoire de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, l'établissement public local 47°Nautik regroupe et gère 3 bases nautiques de l'agglomération de Vannes : Baden, Arradon-île d'Arz et Séné.

Les pratiques sont diverses en fonction des lieux : la voile sur les 3 bassins de navigation (golfe, baie de Quiberon, baie de Vilaine), le kayak ou paddle dans le Golfe du Morbihan, le surf à Plouharnel et en presqu'île de Quiberon, le kite-surf et la planche à voile à Sarzeau et Erdeven.



Le surf en presqu'île de Quiberon (Crédits photos : A. Lamoureux – Office de tourisme de la Baie de Quiberon)

Comme décrit dans la partie I. le développement touristique sur le littoral présente plusieurs problématiques : espace littoral saturé, circulation difficile, logements secondaires au détriment des saisonniers, impact environnemental des pratiques important...

En 2017, un groupe de travail Pays d'Auray-Pays de Vannes « Loisirs nautiques, les bonnes pratiques » a été créé dans le cadre de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière.

La multiplication des pratiques nautiques et les potentiels impacts sur les milieux naturels ont amené le CPIE de Belle-Ile-en-Mer, le Syndicat mixte de la ria d'Étel, le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, l'Institution d'Aménagement de la Vilaine et le CPIE Loire Océane à engager un travail commun autour de la sensibilisation des usagers de loisirs nautiques à l'environnement marin et littoral ainsi qu'aux bonnes pratiques.

L'objectif de ce groupe est double : partager les expériences de chacun en échangeant et questionnant les pratiques et augmenter l'efficacité et la portée des actions en harmonisant les méthodes de travail, les approches pédagogiques et les messages.

En s'appuyant sur cette expérience de mutualisation, l'Union Régionale des CPIE en partenariat avec le CPIE de Belle-Ile-en-mer est en train de développer une campagne de sensibilisation des plaisanciers à l'environnement marin, la campagne « **Ecogestes en Bretagne** », à l'instar de ce qui

se fait en Méditerranée depuis 2002. Une campagne qui s'appuie sur des structures relais pour déployer des messages harmonisés.



Jusqu'à récemment, l'offre culturelle de découverte scientifique et technique de la mer en intérieur se définissait par la présence sur le territoire de quelques équipements locaux, certes porteurs d'une connaissance et d'une identité maritime forte, mais aux capacités de développement limitées : le musée des Thoniers à Etel, le musée « Marins et Capitaines » sur l'île d'Arz, l'aquarium de Vannes et le musée de la Vilaine maritime à La Roche Bernard.



Musée « Marins et Capitaines » (Crédit Photo : A.Lamoureux – Golfe du Morbihan Vannes tourisme)

Suite à la crise sanitaire, l'aquarium de Vannes a fermé définitivement pour peut-être laisser place à un nouveau projet dans quelques années.

Face à ce constat d'un besoin de compléter l'offre « Indoor » du territoire, valorisant la mer et littoral, de nouveaux espaces muséo-

graphiques immersifs se développent sur le territoire.

Sur Belle-Ile, la **Maison du littoral** à la pointe des Poulains à Sauzon a été inaugurée en 2021 : elle propose notamment aux visiteurs une exposition immersive : « Plongez en aire marine protégée ».



La Maison du littoral à Sauzon (Crédits photos : Office de tourisme de Belle-ile)

Deux équipements structurants à vocation touristique mais aussi à visée locale devraient voir le jour dans les années à venir : **Ostréapolis, sur la commune du Tour du Parc porté par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération et la Glacière portée par la commune d'Etel.**

Situé à l'entrée de la commune du Tour du Parc, **Ostréapolis sera un centre d'interprétation dédié à l'ostréiculture et plus largement aux produits de la mer.** Autrement dit, un outil de découverte et de compréhension des métiers, des savoir-faire, de la production, des paysages et des écosystèmes de l'agglomération. L'ouverture de l'équipement est prévue courant 2023.

L'équipement est multi-facettes (touristique, culturel, patrimonial et économique), ses objectifs sont multiples :

- Promouvoir et soutenir une filière économique phare du territoire
- Créer un lieu de dialogue entre collectivités, professionnels, institutions sur les enjeux de la filière et les défis du territoire.
- Avoir un lieu de ressources, d'expérimentation et d'innovation (nutrition, bien-être, santé, ...)
- Compléter et renforcer l'attractivité du tourisme des 4 saisons sur la destination Bretagne Sud - Golfe du Morbihan.

Ostréapolis permettra de valoriser la filière ostréicole et de sensibiliser différents publics (habitants, scolaires, professionnels, touristes...) à l'huître et son environnement.



Projection du futur bâtiment Ostréapolis dans son environnement (©Atelier Philippe Madec)

Il s'articulera autour de 3 pôles :

- **Un pôle « découverte » : expositions, animations, ateliers pédagogiques...** Il donnera des clés de compréhension de l'ostréiculture au travers d'un parcours de découverte faisant appel à l'émotion et qui amènera le visiteur à vivre une expérience et à être acteur de sa visite. Les expositions temporaires permettront de présenter d'autres produits de la mer et d'autres thématiques.
- **Un pôle gastronomie : rencontres, ateliers, cours...** Des partenariats seront mis en place avec des chefs restaurateurs du territoire pour l'organisation d'ateliers « cuisine » et des animations diverses. Les visiteurs seront renvoyés auprès des professionnels du territoire pour la dégustation de l'huître (une application recensant les chantiers ouvrant leur porte au public sera mise à disposition).
- **Un pôle recherche :** débats-conférences sur les grandes problématiques du littoral (accueil de scientifiques, thésards, experts, ...), pôle d'observation et formation pour les professionnels, centre de ressources pour les étudiants, chercheurs...

Enfin, une innovation importante de la construction sera la création expérimentale de son parvis, réalisé entièrement à l'aide d'un béton drainant qui intégrera des matériaux issus du recyclage et de la valorisation de

coquilles d'huîtres. Dans ce cadre, **Golfe du Morbihan Vannes Agglomération a lancé une étude filière et intégré le projet INTERREG CIRCLE** en partenariat notamment avec l'École Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction de Caen (ESITC) pour **tester une solution de béton coquiller drainant prêt à l'emploi.**

La Municipalité d'Etel, propriétaire de l'ancienne Glacière, située sur le port, a entrepris un projet de rénovation pour en faire un équipement dédié à la mer. Ce bâtiment est en effet un marqueur de l'histoire et l'identité maritime du territoire. Une première glacière est construite sur le port en 1927, afin de produire la glace utile à la conservation des poissons (essentiellement des thons) ramenés par les bateaux de pêche. Avec la croissance de la flottille, une deuxième usine est construite sur le port en 1946, produisant davantage de glace : 60 tonnes par jour, et jusqu'à 100 tonnes les jours de forte demande. Cet équipement est abandonné dans les années 1990, à cause, d'une part, de la décroissance des flottes et des prises et, d'autre part, de l'équipement en systèmes frigorifiques directement dans les navires.



Le chantier de la Glacière en novembre 2021 (Crédit Photo : Ouest France)

L'objectif est de faire de la glacière d'Etel rénovée, une vitrine de la région qui va de Lorient à Quiberon. Y seront installés l'office de tourisme, le musée des thoniers, un espace dédié au grand site dunaire, des activités commerciales en lien avec la mer...

II. 3 - Un transport maritime à la croisée des chemins

La Bretagne reste une région modeste dans ce domaine au regard des trafics traités par Marseille ou Le Havre. Les pays de Brest, de Morlaix, et de Saint-Malo concentrent les trois quarts des effectifs régionaux.

La taille des infrastructures portuaires du territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes permet pas un développement massif du transport maritime, mais il reste néanmoins un secteur important, notamment pour le lien entre le continent et les îles.

Concernant le transport de passagers, la Compagnie Océane à Quiberon est le 3^{ème} employeur à l'échelle régionale. La gare maritime à Quiberon, lieu d'embarquement des passagers et des marchandises vers les îles de Belle-Île, de Houat et d'Hoëdic, est en pleine rénovation. Construite en 1972, à une époque où le trafic vers les îles était beaucoup moins important, la gare maritime de Quiberon nécessite aujourd'hui d'être reconfigurée en un équipement moderne, modulable et accessible à tous les usagers.



Projection de la gare maritime de Quiberon dans son environnement (Crédits photos : DDL – Région Bretagne)

Elle devrait accueillir un million de passagers par an à partir de début 2023, contre 850 000 aujourd'hui (source : *Etude de faisabilité et de programmation « accessibilité et fonctionnalité » de Port Maria à Quiberon, Eurotrans/SCE, juillet 2018*).

En plus de la compagnie Océane, une douzaine de compagnies de transport maritime se partagent le littoral. Simple traversée ou excursions avec escales sur les îles principales, elles assurent des prestations

diverses de découverte des grands sites du territoire : le golfe du Morbihan, la ria d'Etel, la rivière de Pénerf, l'estuaire de la Vilaine en mer, les îles...



Un bateau de croisière au niveau de la cale de Barrarac'h (Séné) (Crédit Photo : A.Lamoureux – Golfe du Morbihan Vannes tourisme)

Dans le Morbihan, le transport de marchandises par la mer, interrégional et international, représente environ 2,8 millions de tonnes et concerne surtout les ports de Lorient et Vannes.

A Lorient, les marchandises débarquées sont de trois types : 40% hydrocarbures ; 30 % les denrées alimentaires ; 22% les minéraux brut. Celles embarquées sont : 70% des véhicules et le reste, pour l'essentiel, de l'engrais.

Sur le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes, le transport de marchandises est nettement moins développé. Vannes a un trafic de 100 fois inférieur à celui de Lorient environ. Il n'en reste pas moins essentiel pour les îles vers lesquelles certaines marchandises sont transportées par les navires assurant essentiellement le transport de passagers (Compagnie Océane, Izenah, Bateaux bus du Golfe...). Certains transports se font au-moyen des barges ostréicoles.

Les sociétés Transport Maritime Côtier et Seaway assurent, avec leur propre flotte, du transport de marchandises sur le territoire, qui s'est développé ces dernières années, notamment sur la commune de St-Philibert pour l'entreprise Seaway.

À l'heure de la transition énergétique, de nouvelles formes de transport-excursions émergent progressivement sur le territoire, notamment par propulsion vélique et électrique :

- **Iliens, la navette qui met les voiles**, propose une liaison régulière entre Quiberon et Belle Ile, d'avril à novembre. Entre les premières rotations à la mi-mai et fin septembre 2021, la compagnie a transporté plus de 13 300 passagers.
- **Le service de « petits passeurs » proposé par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération** assurant la liaison Vannes-Séné et Saint-Armel- Séné depuis juin 2018 est en pleine expansion. Avec 46 050 voyages en 2021, le Petit-Passeur qui assure la traversée Vannes-Séné, a réalisé une année record. En quatre ans, le nombre de voyages a augmenté de 87 %. En vue de limiter ses émissions de gaz à effet de serre, la collectivité a lancé un marché pour la construction de deux bateaux électriques pour assurer les liaisons saisonnières. Ils devraient être livrés au printemps 2018.
- **l'Indomptable, l'ancien sloop coquillier basé au port de Saint-Goustan, à Auray (Morbihan)** se pose en pionnier du transport de fret maritime à la voile, en transportant de la bière.

Le 10 novembre dernier, BDI et la région Bretagne ont réuni de nombreux acteurs économiques et les élus bretons au Palais des Congrès de Lorient, pour une matinée consacrée au lancement d'une nouvelle filière du transport maritime à propulsion par le vent. Cette plénière, organisée avec le soutien de Lorient Agglomération et de Wind Ship, avait pour objectif de mieux comprendre ce nouveau marché et les projets en cours, en réunissant les entreprises intéressées ou déjà

engagées dans cette filière, et en dévoilant les résultats d'une étude menée par BDI sur l'ensemble du territoire.



L'entreprise nantaise Airseas prévoit une industrialisation de son cargo à voile en 2023 (crédit photo : Airseas)

Cette étude montre notamment que sur 236 entreprises répondantes, 156 issues principalement des secteurs du naval, du nautisme ou de la voile de compétition, et localisées majoritairement dans le sud de la Bretagne, constituent cette filière émergente. Pour 55 % d'entre elles, ce nouveau marché est "prioritaire à important" pour leur développement. Des entreprises du territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes telles que Multiplast sont ainsi concernées.



II.4 – Les Energies de la mer, un potentiel sur le territoire

Etant donnée la situation géographique du territoire et de ses caractéristiques, les Pays d'Auray-Pays de Vannes présentent de nombreux atouts pour tirer parti des différentes filières des énergies marines et côtières. Les énergies marines renouvelables sont de plusieurs types :

✓ L'éolien offshore

C'est la filière la plus avancée. De nombreux projets sont déployés en Europe et bientôt en France. Différentes technologies existent : éolien ancré, éolien flottant. La première éolienne flottante est entrée en production au large de la Loire Atlantique en 2018. **Le territoire est concerné par un parc éolien flottant situé au large de Groix et de Belle-Île d'une puissance de 250MW.** Il devrait voir le jour courant 2028. Elles seront raccordées au poste électrique de Kerhellegant sur la commune de Plouharnel.

✓ Énergie hydrolienne et marémotrice

La filière hydrolienne est en cours de consolidation. De nombreux tests sont menés depuis plusieurs années en France et dans le monde, permettant d'utiliser l'énergie cinétique des courants marins ou fluviaux. L'énergie marémotrice est tirée de la force des marées. Les sites adéquats sont rares en France, à l'instar du barrage sur la Rance en Bretagne nord. Concernant la filière marémotrice française, c'est sa déclinaison cinétique sous forme d'hydroliennes qui a la faveur des pouvoirs publics français.

Sur le territoire, plusieurs démarches sont initiées. Le Golfe du Morbihan, les rivières et la Ria d'Étel constituent des sites intéressants :

- **Deux hydroliennes dans le courant de la Jument** : dans le cadre du projet INTERREG TIGER (Tidal Stream Energy Industry Energiser), la société Sabella et Morbihan Energies se sont associés au sein de la SAS « Morbihan Hydro Energie » en 2019 pour mettre en oeuvre un projet d'immersion de deux hydroliennes expérimentales pendant trois ans dans le golfe

du Morbihan. Elles seront placées entre la pointe du Monteno (Arzon) et le sud de l'île Longue.



Site d'implantation prévu des deux hydroliennes

Pour répondre aux demandes du Département et de Morbihan Énergies, les chercheurs du Laboratoire Géosciences Océan (LGO) de l'Université Bretagne Sud (UBS) mènent depuis 2014 des études sur le Golfe du Morbihan : la nature des fonds, son potentiel énergétique, l'évolution des sédiments...



Les hydroliennes vont être installées pointe du Monteno, commune d'Arzon (source : Ouest France)

L'implantation des deux hydroliennes est prévue dans un secteur où il n'y a pas d'activité de pêche et donc a priori pas d'impact direct sur l'activité. En revanche, les câbles reliés à la terre vont endommager des zostères sur 227 m². En contrepartie, le projet prévoit l'installation de 21 mouillages écologiques dans l'anse de Monteno.

Le projet suscite des réactions vives de la part des usagers du littoral, notamment les plaisanciers qui ont créé un collectif pour s'y opposer. Cela montre l'importance d'engager une véritable concertation citoyenne dans le cadre de ces projets expérimentaux, en vue de

partager la connaissance sur le modèle souhaité et ses retombées sur le territoire.

- **Plusieurs tests de petites hydroliennes ont été opérés par la société Guinard Énergie** (racheté par le groupe ACTI en 2020) en ria d'Étel (voir projet ERSEO, paragraphe II.6) et dans le Golfe du Morbihan sur deux sites différents : un en immersion totale, l'autre soumis au mouvement des marées. Ces expérimentations permettent de manière itérative de tirer des enseignements et d'identifier des améliorations à apporter à ces technologies encore expérimentales.

✓ **Énergie houlomotrice**

Il s'agit de tirer parti de l'énergie des vagues. Plusieurs systèmes sont expérimentés aujourd'hui afin de pouvoir produire de l'électricité. Pour le moment, il ne semble pas y avoir de projets à l'échelle du territoire.

L'association Clim'actions Bretagne Sud s'est emparé du sujet en organisant en 2017 un Forum citoyen « Hydroliennes et Energies Marines Renouvelables » dans le Golfe du Morbihan en partenariat avec le PNR. L'objectif visé : expérimenter des formes innovantes de médiation en amont du processus réglementaire pour partager savoirs et valeurs des différentes composantes sociales, économiques et politiques du territoire.

Le forum s'est appuyé sur 3 modes d'actions :

1- un parcours de découvertes présentant, de façon visuelle, le contexte : hydroliennes et matériel technique, maquettes, tests en mer, posters et vidéos informatifs sur les environnements bathymétriques, biotopes, énergies renouvelables, contraintes sociétales, actions locales autour des énergies marines renouvelables et des utilisations douces.

2- des ateliers d'information et d'échange replaçant dans un contexte plus large les problématiques liées au développement des énergies marines renouvelables dans le golfe et facilitant une meilleure compréhension par tous des principaux enjeux et perspectives.

3- une journée de réflexion et de propositions (Forum Ouvert) -réunissant les différents acteurs associatifs, sociaux, économiques, experts scientifiques, techniques, élus et représentant de l'Etat – pour permettre un échange approfondi sur la perception du contexte et des perspectives



Démonstration du fonctionnement de l'hydrolienne MégaWattBlue de Guinard Energies au forum citoyen d'Arzon (source : Guinard Energies)

Le territoire possède donc un potentiel de développement des énergies marines renouvelables intéressant , qui pourrait être mis au service de la décarbonation des autres activités de l'économie bleue (voir projet Energies Renouvelables au Service des Exploitation Ostréicoles au paragraphe suivant)

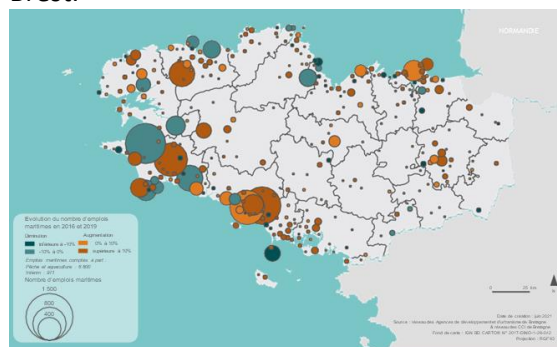
II.5 – Les produits de la mer alimentaires au cœur de l’identité maritime du territoire

Le domaine des produits de la mer rassemble la chaîne de valeur suivante : production primaire (pêche, culture marine), transformation (mareyage, industrie agroalimentaire) et commercialisation finale.

Au niveau régional, ce secteur est marqué par la **création de l’interprofession Breizhmer** fin 2019, ayant pour vocation de réunir et fédérer les acteurs de la filière pêche et aquaculture de Bretagne. La mission de l’association est de mettre en place des actions concrètes qui fonctionnent ensemble comme une boîte à outils à disposition des producteurs, qu’ils soient employeurs ou salariés, des consommateurs et tous ceux qui souhaitent s’informer sur les produits de la mer de Bretagne. Parmi les actions mises en œuvre : Allo la mer.bzh, une plateforme de géolocalisation des produits de la mer en Bretagne et Breizh mer emploi, une plateforme numérique pour l’emploi et la formation.

Sur le territoire Pays d’Auray-Pays de Vannes, c’est la production primaire qui domine en nombre d’emplois avec la conchyliculture (40%

des ETP conchylicoles bretons), activité majeure du territoire et dans une moindre mesure la pêche côtière artisanale et la pêche à pied. La transformation et la commercialisation sont bien sûr présentes avec deux entreprises historiques, la Quiberonnaise et la Belle-Iloise, et la criée de Quiberon, mais ce secteur est relativement peu développé en comparaison des voisins de Bretagne Sud des Pays de Lorient, Cornouaille et Brest.



Evolution du nombre d’emplois maritimes de 2016 à 2019, hors productions primaires (source : Observatoire de l’économie maritime en Bretagne, juillet 2021)

II. 5. A - LA CONCHYLICULTURE, FER DE LANCE DU TERRITOIRE

Une diversité des activités conchylicoles

Bénéficiant de l’imbrication de divers milieux terrestres, aquatiques et maritimes les activités conchylicoles sont présentes sur plusieurs bassins de production : la Ria d’Etel, la Baie de Plouharnel, la Baie de Quiberon, la Rivière de Crac’h, la Rivière de Saint-Philibert, la rivière d’Auray, le Golfe du Morbihan, la rivière de Pénérf, et le secteur de Pénestin à l’embouchure de la Vilaine.

Locoal-Mendon, Carnac, Le Tour du Parc, Sarzeau et Pénestin concentrent 40% du nombre d’entreprises du territoire. (source : CRC Bretagne Sud, mars 2022).



Répartition des chantiers conchylicoles et cadastre conchylicole sur le territoire du GALPA Pays d’Auray-Pays de Vannes (source : CRC Bretagne Sud, mars 2022)

Les surfaces concédées en culture marines sur le Domaine Public Maritime (DPM) représentent 4783 ha sur le territoire (source : CRC Bretagne

Sud, mars 2022). En termes de surface exploitée par les concessions, le quartier maritime de Vannes-Auray apparaît dans les premiers nationaux (effet de la Baie de Quiberon). En termes de production, vers la 12ème place (source DDTM, 2022).

L'activité principale est dominée par l'ostréiculture qui occupe plus de 90 % de cette surface. Deux techniques de production sont utilisées principalement pour la culture de l'huitre creuse : la culture en poches sur l'estran et la culture en eau profonde. La Baie de Quiberon reste encore aujourd'hui le plus grand centre national d'élevage en eau profonde malgré le phénomène de prédatons par les dorades (2900 ha) et est le principal centre de captage français de l'huitre plate, avec la rade de Brest.



Chantiers et parcs ostréicoles à Pencadénic – Le Tour du Parc (Crédit Photo : A.Lamoureux – Golfe du Morbihan Vannes tourisme)

La moule de bouchot est produite sur plusieurs communes du bassin de l'estuaire de la Vilaine. Pénestin étant la principale, la commune a donné son nom à l'aire d'appellation.

De chair jaune orangée, elle est l'objet du soin d'une trentaine d'entreprises et se distingue par sa taille, son fort taux en chair et par sa saveur particulièrement appréciée des connaisseurs. En reconnaissance de ce savoir-faire, le ministère de la Culture a inscrit la moule Bouchot de Pénestin au patrimoine culturel immatériel français en 2020. Les moules considérées hors calibres font l'objet d'une valorisation au travers de l'outil Mussella, financé en partie par le DLAL FEAMP 2014-2020.

Des productions telles que celle de la palourde ou de la coque sont particulièrement présentes autour du Golfe du Morbihan.

Une dynamique d'installation positive malgré les crises successives mais des difficultés de recrutement

On compte 304 entreprises conchyloles en 2022, réparties sur 24 communes du Pays d'Auray-Pays de Vannes, soit 8 de moins qu'en 2013. Malgré ce chiffre en légère baisse, la dynamique d'installation et de recrutement est positive sur le territoire. On compte 5 à 8 nouvelles installations par an et le nombre d'emplois est stable avec 1117 emplois conchyloles comptabilisés en 2022, contre 1107 en 2013.

La filière conchylole utilise beaucoup la main-d'œuvre saisonnière pour le ramassage et la mise en conditionnement : durant l'été pour la mytiliculture et à l'approche des fêtes de fin d'année pour l'ostréiculture.

L'activité conchylole engendre également des emplois induits liés à la production et au recyclage du matériel, à la commercialisation et à la transformation des produits et aux activités de diversification...

Malgré une filière pourvoyeuse d'emplois, les professionnels rencontrent encore des difficultés de recrutement liées à un manque d'attractivité des métiers (déficit d'images, conditions de travail difficiles, méconnaissance...) mais aussi certainement à un défaut de structuration des compétences Ressources Humaines au niveau de la filière.

Comme partout en France, on constate un **vieillessement des chefs d'exploitation** avec un renouvellement des générations en cours. La profession reste très masculine mais la place des femmes progresse avec 27% de l'emploi total conchylole dans le Morbihan (voir plus loin sur la gouvernance).

Concernant la dynamique d'installation, le CRC Bretagne Sud a mis en place une commission installation en 2020, qui étudie les demandes de 1^{ère} installation et souhaite réhabiliter le point info installation-transmission. Ce service aurait

pour objectif d'assurer un primo-accueil des candidats et de les accompagner dans toutes leurs démarches. L'équipe du CRC Bretagne Sud de par les missions respectives de chacun accompagne déjà les porteurs de projet, mais l'offre de service doit encore être structurée.

Les collectivités Auray Quiberon Terre Atlantique et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération souhaitent soutenir le maintien et le développement de la conchyliculture sur le territoire en facilitant la création-reprise d'entreprises conchylicoles.

Dans ce cadre, elles ont mis en place un dispositif d'aide à l'installation à destination des conchyliculteurs. Il s'agit d'une aide unique et forfaitaire de 3 000 €. Depuis 2020, 9 candidats ont pu bénéficier de l'aide (4 GMVA, 5AQT).

Par ailleurs, fort de son expérience avec la création d'un parcours résidentiel des entreprises, AQT, en partenariat avec le CRC Bretagne Sud, souhaite étudier la faisabilité d'un **espace-test conchylicole sur son territoire**, sorte de pépinière d'entreprises appliquée à la conchyliculture. D'un point de vue plus opérationnel, il s'agirait de permettre à des candidats potentiels de tester l'activité conchylicole sur un lieu grandeur réelle, de manière responsable, sur une durée limitée et dans un cadre limitant la prise de risque. Ce serait un projet unique en France.

Un site a été identifié pour accueillir ce nouvel outil communautaire potentiel, l'étude de faisabilité devrait être menée courant 2022-2023. Le territoire de l'étang de Thau réfléchit à la mise en place d'un dispositif de ce type, une réflexion commune devrait être engagée.

Une volonté de mieux valoriser les produits du territoire localement

Contrairement à d'autres territoires réputés pour le nom éponyme de leurs huîtres (Cancal, Oléron, Arcachon...), les huîtres et l'ostréiculture du territoire sont assez peu valorisées. Une marque collective régionale « Huîtres de Bretagne » existe. D'autres démarches locales ont été engagées, dont une, qui a abouti en riva d'Etel avec la création de la marque « Breizh Ostréa », mais il s'agit de tentatives très locales.

En ce qui concerne la moule, il existe une marque « La Pénestin 100 % Bouchot » déposée par le groupement de producteurs mytilicoles de Pénestin (GIE), regroupant 10 producteurs.

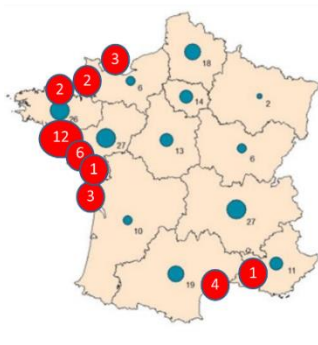
De plus, pendant la crise sanitaire liée au Covid 19, la vente en gros a subi une baisse significative, liée à une diminution de la demande et des prix pratiqués par les courtiers très bas. Pour faire face, certains ont décidé d'investir pour développer leurs activités de dégustation et de vente directe (voir II.2 Un développement touristique tourné vers la mer). La profession a encore une fois fait preuve de réactivité pour ne pas mettre en péril leur exploitation et les emplois qu'elle génère.



Dégustation ostréicole sur le chantier (Crédit Photo : A.Lamoureux – Golfe du Morbihan Vannes tourisme)

Une activité dépendante de la qualité de son environnement et une profession fer de lance en matière d'innovations durables

Suite à des crises sanitaires et zosanitaires variées et fortes (Norovirus, Phytoplancton toxiques, prédation des daurades...), les conchyliculteurs ont subi de grosses pertes sur leur production et leur chiffre d'affaire en 2019. Pour eux c'est une crise majeure comme la dernière en date de 2008.



Départements	Nb zones
14	3
50	2
35	2
56	12
44	6
85	1
17	3
34	4
13	1
Total	34

Secteurs conchylicoles fermés depuis 2019 en France.
Source : IFREMER, projet APINOV

Les professionnels de la conchyliculture et le CRC Bretagne Sud sont également engagés dans une logique de développement durable : la conchyliculture étant dépendante du milieu, l'objectif est de tendre vers l'exemplarité.

Ainsi, le CRC mène divers projets afin de toujours réduire l'impact de l'activité sur le milieu :

- tests de matériels biosourcés et compostables en cours (filets mytilicoles, prochainement poches ostréicoles et coupelles de captage)
- réflexion sur les alternatives aux conditionnements plastiques,
- nettoyages de la côte par les professionnels et sensibilisation du grand public,
- revalorisation des coquilles d'huîtres dans une logique d'économie circulaire (en lien avec le projet CIRCLE mais aussi la dynamique avec l'association PERLISTRENN et l'Usine de Kervellerin)
- réflexion sur la navigation décarbonée ...

Zoom sur deux démarches de la profession

Le CRC BS a récemment mis en place un partenariat avec les Recycleurs Bretons pour la collecte et le recyclage des poches ostréicoles usagées en Morbihan. Ce partenariat a vu le jour suite à la mise en place d'une filière de valorisation de la matière : les poches en PEHD seront transformées en granulat permettant la fabrication d'objets plastiques divers (filière française). Différents points de collecte sont ainsi organisés sur tout le département à proximité des zones conchylicoles afin de collecter le gisement présent sur les établissements de production.



Le Chantier Bretagne Sud (Belz) en partenariat avec le CRC Bretagne Sud et le syndicat ostréicole de la ria d'Etel sont engagés dans le projet ERSEO « Energies Renouvelables au Services des Exploitations Ostréicoles », ayant pour objectifs d'étudier les solutions de production d'électricité renouvelable au profit des ostréiculteurs, tant pour les installations à terre que pour la mobilité sur l'eau.

Le projet pilote sur la ria d'Etel se découpe en trois phases :

- Définition des besoins énergétiques des entreprises ostréicoles et proposition des solutions de production d'énergies renouvelables disponibles localement (solaire, éolien, hydrolien), pour réduire la facture énergétique ;
- Réalisation d'une unité de production d'électricité multi-énergies sur un site pilote afin de valider l'ensemble du système ;
- Construction d'une barge ostréicole 100 % électrique et rechargée à partir du système installé. Elle sera mise à disposition des ostréiculteurs afin, à terme, d'envisager un déploiement industriel du produit.

Une gouvernance et représentation professionnelle en évolution

Les crises sanitaires ont également fait évoluer la représentation officielle de la profession. L'ensemble de la profession conchylicole est encore représentée sur le territoire par le Comité Régional de la Conchyliculture Bretagne Sud (CRC BS) situé à Auray. Son périmètre s'étend du Sud de la Rade de Brest jusqu'au Nord de l'estuaire de la Loire et regroupe 422 entreprises. Une dizaine de syndicats conchylicoles locaux sont également présents sur le territoire.

Par ailleurs, à l'image de ce qui existe dans le monde agricole, un premier syndicat professionnel de la conchyliculture a été créé à

Auray en juillet 2021, la Fédération Conchylicole. Objectif : défendre les intérêts et la place de la profession et instaurer un dialogue différent avec les partenaires, notamment face aux enjeux écologiques sur le littoral. Pour le moment, cette fédération ne concerne que les professionnels de Bretagne sud, Bretagne nord et Normandie. Mais l'idée est de l'étendre à d'autres régions de production de coquillages, pour créer un syndicat national.

Dans les autres faits marquants de la représentation professionnelle, il y a la création du groupe « Femmes de l'estran » début 2022.

Femmes de l'estran, réseau des professionnelles de la mer

Les femmes ont toujours joué un rôle fondamental dans les métiers de la mer. Sans elles, la pêche et la conchyliculture ne seraient pas ce qu'elles sont aujourd'hui. Actuellement en France, les femmes représentent environ 3% de l'emploi total dans la pêche et 32% dans la conchyliculture. Dans le Morbihan, elles représentent 27% de l'emploi total dans la conchyliculture et environ 11% dans la pêche à pied. Ces femmes sont cheffes d'exploitation, ouvrières conchylicoles, pêcheuses à pied ou récoltantes d'algues indépendantes.

Par ailleurs, elles sont impliquées dans plusieurs activités nécessaires aux entreprises de pêche ou

de conchyliculture, de la production et de la récolte en passant par toutes les activités qui se déroulent à terre : tri, séchage, transformation des algues, vente, dégustation, gestion administrative et comptable de l'entreprise...

Aujourd'hui, les femmes de l'estran aspirent à une plus grande reconnaissance du rôle majeur qu'elles jouent au quotidien sur le littoral, au sein des instances décisionnelles concernant leurs métiers comme au sein des communautés littorales.

Ainsi a germé l'idée de créer un réseau de femmes qui pêchent, récoltent ou élèvent des coquillages. L'objectif de ce réseau est de créer des temps conviviaux entre elles, d'organiser des temps d'échanges, des visites sur le terrain, des rencontres entre professionnels de la mer, femmes et hommes, pour une meilleure reconnaissance du travail des femmes. Initié par le Parc naturel régional du golfe du Morbihan et le laboratoire AMURE de l'Université de Bretagne Occidentale (dans le cadre du projet DLAL FEAMP « Valorisation des Savoir-faire empiriques des professionnel.les), ce réseau est centré sur le Morbihan et le Finistère et ouvert à l'ensemble des professionnelles de Bretagne.

II. 5. B – UNE ACTIVITE DE PECHE COTIERE ENCORE PRÉSENTE MAIS MENACÉE PAR LA CONJONCTURE

La pêche professionnelle en Pays d'Auray et de Vannes se caractérise par une activité de pêche côtière artisanale, pratiquée par des navires polyvalents de moins de 12 mètres.

Une petite pêche côtière riche et diversifiée

Sur le territoire, un navire utilise en moyenne 2 engins de pêche. Les engins concernés sont dans l'ordre d'utilisation : les filets et les casiers et pièges, les dragues, la pêche de rivage. Et deux particularités sur le territoire: les métiers de **l'hameçon** (38 % des navires du quartier maritime d'Auray) et le **tamis pour la civelle** (58 % des navires du quartier de Vannes).

Même si une saisonnalité est visible selon l'utilisation des engins de pêche, l'activité est réalisée sur toute l'année avec une moyenne de 3 à 4 mois d'inactivité par navire.

Ainsi, les principaux navires représentés sur les 2 quartiers maritimes de notre territoire sont : les chalutiers non exclusifs, les dragueurs, les fileyeurs/caseyeurs et les tamiseurs. Les espèces pêchées les plus fréquentes sont : le bar, la sole, la coquille Saint-Jacques, la dorade royale, la sardine commune, le rouget ...

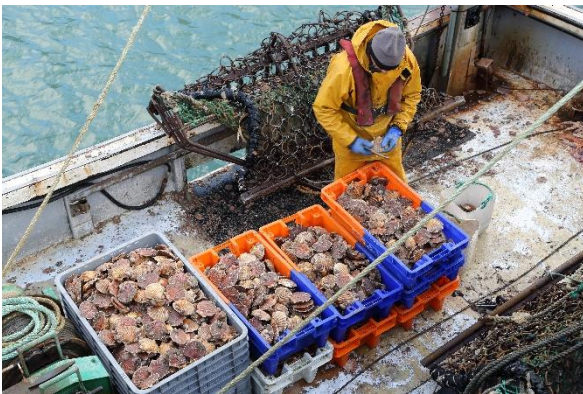


Bateaux de pêche à Quiberon (Crédits photos : A. Lamoureux/Office de tourisme Baie de Quiberon)

Quelques spécialités emblématiques

- Le Golfe du Morbihan est le lieu emblématique de la pêche à la Morgat (seiche), la palourde et l'anguille.
- L'estuaire de la Vilaine est une zone de pêche embarquée importante à l'anguille, la civelle et aux coques.
- Belle-Ile en Mer et la Baie de Quiberon sont connues pour ses coquilles Saint-Jacques et ses pouce-pieds.

Trois de ces espèces « locales » ont fait l'objet d'études portées par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CDPMEM) accompagnées dans le cadre du DLAL FEAMP 2014-2020 : la coquille Saint-Jacques, la Seiche et le pouce-pied.



Crédits Photos : Dominique Flament

Une diminution structurelle et un vieillissement de la flotte

En 2020, 173 navires étaient enregistrés aux quartiers maritimes d'Auray et Vannes, principalement qualifiés de côtiers exerçant leur activité dans les 12 milles. Ce chiffre a diminué de

15% depuis 2012, mais temps à se stabiliser depuis 2014 (source : SIH/IFREMER 2020).

La pêche côtière et sa flottille sont confrontées à un vieillissement des navires avec un âge moyen de 28 ans pour le quartier maritime d'Auray et 36 ans pour celui de Vannes.

Une conjoncture fortement défavorable au développement et maintien de la pêche

Lors des Assises de la pêche et des produits de la mer, à Saint-Pol-de-Léon (Finistère) le 18 novembre 2021, la ministre de la Mer, Annick Girardin, a annoncé la mise en place d'un plan de sortie de flotte pour les pêcheurs n'ayant pas obtenu le renouvellement de leur licence dans les eaux anglo-normandes et britanniques, à l'heure du Brexit.

En parallèle, la guerre en Ukraine est venue accélérer une hausse du prix du gasoil déjà amorcée avant le conflit, risquant de sonner la dernière marée pour certains bateaux de pêche.

Enfin, le développement des espèces invasives dans les eaux bretonnes menace les ressources halieutiques (exemple du poulpe cet hiver qui menace les stocks de crustacés, coquilles Saint-Jacques et mollusques divers qu'il chasse en rasant les fonds marins à l'aide de ses tentacules)

Une activité de pêche difficile à maintenir sur les îles

Trois des îles du territoire (Belle-Ile, Houat et Hoëdic) tentent de maintenir une activité de pêche mais le constat depuis 2012 est une baisse régulière (cf. tableau ci-dessous). Une exception semble payer les efforts des Houatais : à Houat, le nombre de bateaux a augmenté notamment avec la formation de jeunes îliens.

Pourtant l'activité de pêche reste pour ces territoires un secteur économique important que ce soit en termes d'identité culturelle ou de dynamisme économique. Mais le nombre de contraintes liées à l'insularité (mobilité, logement, emploi du conjoint), associées à la politique européenne de restructuration de la flotte de pêche n'encouragent pas les jeunes patrons pêcheurs à s'installer sur les îles.

Port d'attache	Nombre de navires en 2012	Nombre de navires en 2015	Nombre de navires en 2021
BELLE-ILE	19	12	11 dont 2 à Sauzon
HOUAT	12	5	8
HOEDIC	5	5	2

(Source : SIH, CDPMEM 56, Mairie de Houat, CCBI)

Des professionnels organisés et présents sur le territoire

Dans ce contexte, il apparaît important que la profession soit représentée. Elle est organisée au sein du Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins du Morbihan, qui en plus de son siège à Lorient a une antenne à Auray, dans des locaux partagés avec le CRC.

II. 5. C – DU « FAR WEST » À LA PROFESSIONNALISATION DE LA PÊCHE À PIED

Une activité professionnelle à part entière

Lors des épisodes de grandes marées, la pêche à pied attire le grand public sur nos côtes mais pour notre territoire il s'agit aussi d'un métier.

Au milieu des années 1980, le banc sur lequel les pêcheurs sinagots avaient l'habitude de draguer l'huître plate sauvage fut investi de nouveau par les pêcheurs à pied qui y ont découvert des volumes importants de palourdes japonaises. Cette espèce, importée dans le golfe lors d'une tentative de développement des élevages vénériques, s'est reproduite en masse dans ce nouvel environnement. Depuis, cette activité émergente s'est professionnalisée avec plus de 200 professionnels au niveau départemental.

Le Morbihan occupe la 1^{ère} place en Bretagne, et la 2^{ème} au niveau national, tant pour le nombre de professionnels que pour les quantités pêchées et la diversité des espèces ciblées.



Crédits Photos : Colin Vanlaer – PNR Golfe du Morbihan/projet MELOEM

Pour avoir une activité professionnelle de pêcheur à pied trois documents sont nécessaires et obligatoires : un permis de pêche à pied délivré par Direction départementale des territoires et de la mer du Morbihan (DDTM 56), une licence régionale de pêche à pied professionnelle délivrée par le Comité Régional des Pêches de Bretagne et, enfin, un timbre par espèce ou/et par site accordé par le CDPMEM56.

Ainsi le CDPMEM 56 gère plus de 700 activités de pêche à pied réparties sur dix espèces principales : le pouce-pied, la palourde, la coque, la moule, l'oursin, l'huître, la telline, les crustacés, les poissons, les vers.

L'ensemble du territoire concerné par cette activité

Le Golfe du Morbihan abrite les principaux gisements de palourdes. Les coques se ramassent en Petite Mer de Gâvres, en ria d'Etel, dans l'estuaire de la Vilaine et en baie de Quiberon. Belle-Île est le premier site pour les pouces-pieds, mais on en trouve également sur la Côte sauvage de Quiberon. La telline se ramasse entre Penthièvre et Etel. Les huîtres et les moules sont principalement pêchées dans la presqu'île de Rhuys et dans l'estuaire de la Vilaine.

Une activité très réglementée et sensible à la qualité de l'environnement

Afin d'en garantir le caractère durable et responsable, la pêche à pied est très réglementée. Pour l'ensemble des espèces, le nombre de licences est contingenté, le temps de pêche limité, la quantité pêchable et la taille minimale de capture strictement définies.

Par ailleurs, le Comité Départemental des Pêches Maritimes du Morbihan réalise chaque année des prospections sur les principaux gisements afin de vérifier le bon état de la ressource et mettre en place des mesures de gestion adaptées. La

qualité de l'eau est également l'une de ses principales préoccupations.

II. 5. D– D'AUTRES ACTIVITÉS PÉPITES DE PECHE ET CULTURES MARINES

Le territoire regorge d'autres pépites liées à l'exploitation des ressources marines alimentaires mais dont le potentiel est aujourd'hui plus limité du fait du manque d'espace et de foncier disponible.

La saliculture, une résurgence du passé du Golfe du Morbihan

Dans le Golfe du Morbihan, c'est sur la Presqu'île de Rhuys que la saliculture fait son apparition à la fin du XIIe siècle. Jusqu'au XIXème siècle, une vingtaine de sites étaient présents sur le territoire. La géographie de la Petite Mer et de la rivière de Pénerf, grâce aux vasières et aux anses peu profondes et protégées de la houle, en fait des sites propices à cette activité. Le climat ensoleillé de Bretagne Sud favorisant en plus l'évaporation de l'eau pour la récolte du précieux condiment. Celui-ci a fait la richesse du territoire. C'est le sel industriel qui sonne le glas des marais salants. La production s'arrête dans les années 1860-70 à La Villeneuve. Le marais sera alors transformé pour l'affinage ostréicole puis abandonné.



Marais salants de Saint-Armel (Crédit Photo : A.Lamoureux – Golfe du Morbihan Vannes tourisme)

Aujourd'hui 3 marais salants sont à nouveau exploités sur le territoire : au Hézo (Lasné), à Sarzeau (Truscat) et à La Trinité-sur-mer.

L'algoculture et la récolte d'algues encore peu développée

L'association de cultures d'algues à celle des coquillages est une pratique ancestrale. Avec les effets du changement climatique qui se font ressentir, plusieurs conchyliculteurs du territoire ont essayé ou essaient de la réhabiliter. Même constat qu'en 2016 : aucune donnée ne nous permet de connaître l'état des lieux de cette culture sur le territoire.

La récolte d'algues de rives se limite à trois licences délivrées par le Comité des pêches sur le territoire dont une pour un récoltant finistérien. Une des récoltantes, Lucie Corgne créatrice de Ty Bezhin, l'atelier de l'algue a été aidée dans le cadre du DLAL FEAMP pour le développement de son activité valorisant l'algue fraîche du Golfe du Morbihan et de la presqu'île de Quiberon par l'affinage sur le marché local.

La production de microalgues marines quant à elle était jusqu'à aujourd'hui limitée à deux établissements : (Laboratoire de biologie Daniel Jouvance sur l'île de Houat et Spiru'Breizh)

L'aquaponie, une pratique ancestrale remise au gout du jour

En 2022, la première ferme aquaponique du Morbihan devrait voir le jour à Crac'h. Le concept : faire pousser des légumes avec des poissons! Sur la ferme, seront produits des légumes, aromates, jeunes pousses, fleurs comestibles et poissons fumés à destination des habitants et restaurateurs du territoire. Les porteurs de projet sont en contact avec le lycée professionnel maritime et aquacole d'Etel pour faire découvrir l'activité aux futurs aquaculteurs de demain.

II. 5. E – DES MODES DE COMMERCIALISATION VARIÉS : DE LA CRIÉE DE QUIBERON A L'EXPÉDITION VIA LA PLATEFORME DE LORIENT EN PASSANT PAR LA VENTE DIRECTE

Quiberon, une criée artisanale et qualitative, qui confirme son essentialité pour le territoire

22 points de débarquements ont été identifiés sur le territoire mais le point central est Quiberon (Port Maria), seul port possédant une halle à marée et représentant 2/3 des volumes débarqués sur le territoire. Ensuite nous trouvons les ports de Séné (Port Anna), de Pénestin (Tréhiguier), Sarzeau et Le Tour du Parc.

Véritable lien entre les îles et le continent, le port de pêche de Quiberon accueille les bâtiments de la criée communale informatisée d'environ 850 m², équipée de viviers et de cinq ateliers de marée, ainsi que d'un système de vente à distance sur Internet.

Un tonnage faible mais un prix de vente élevé au niveau national et en augmentation

Avec 1 365 tonnes débarquées en 2019 (contre 1052 en 2014) par une flotte d'environ 89 navires en provenance de Quiberon, Hoëdic, Houat, Belle-Île et du Golfe du Morbihan, pour un chiffre d'affaire de 6,53 millions d'euros (contre 4,3 en 2014), la criée de Quiberon est dans les 10 dernières criées en volume mais dans les 15 premières en prix moyen de vente (4,79 euros).

Le tonnage traité en criée est quasi stable mais la valeur progresse. Cette augmentation est notamment la résultante d'initiatives de la criée pour promouvoir la qualité et la valorisation des produits. Pour 2021, la criée de a connu une année exceptionnelle, en tonnage comme en valeur marchande, marquée par l'arrivée inattendue des poulpes.

Les 5 principales espèces vendues en criée en 2019 sont le congre (344 T), la sardine (220 T), le bar (85 T) et la coquille Saint-Jacques (79 T) et la Seiche (62T). Elles représentent près de 60 % du tonnage total vendu. La criée possède également un agrément sanitaire pour pouvoir vendre les coquillages issus de la pêche à pied. Cependant le

dispositif est encore sous-utilisé (marché peu structuré).

Depuis quelques années, Quiberon commercialise le poisson vivant destiné à l'abattage des poissons selon la méthode de l'ikejimé (méthode japonaise). Cette méthode a été l'objet d'un projet d'investissement accompagné par le DLAL FEAMP. Le chantier de rénovation et d'aménagement d'un local pour y accueillir des viviers et un atelier de découpe lkejimé a démarré fin 2021 et devrait se clôturer en 2022.



Visite du chantier d'aménagement du local dédié au poisson vivant et ikejimé à la Criée organisée dans le cadre des Cafés FEAMP en janvier 2022

Une confiance des acheteurs à distance

En 2022, 70 acheteurs agréés sont recensés (transformateurs, mareyeurs, poissonniers et restaurateurs), soit une progression de plus de 50% par rapport à 2014. La part d'acheteurs à distance a augmenté : elle est passée de 40 % en 2008, 60% en 2014 à 70 % aujourd'hui. La criée doit donc s'adapter à cette évolution impliquant d'avantage de logistique de livraison.



L'importance de la plateforme de Lorient

Le port de pêche de Lorient (Keroman), situé à proximité immédiate du territoire, occupe la 1^{ère} place des criées françaises en valeur après Boulogne/Mer). 241 acheteurs sont inscrits à la criée. Keroman représente une plateforme d'expédition importante pour les actifs du département. Certains bateaux débarquent à Quiberon leur marchandise qui est ensuite envoyée sur Lorient.

Une vente directe difficile à quantifier

A ces chiffres de la criée s'ajoutent ceux de la vente directe, sans passer par une halle à marée. Un domaine difficile à quantifier mais non-négligeable dans un département où la pêche est majoritairement artisanale. Des volontés de passerelles entre filières longues et vente directe ont été exprimées par les acteurs du territoire, notamment pour une meilleure valorisation des produits des îles.

Les premiers acheteurs, un maillon incontournable de la filière pêche

On compte sur le territoire environ 50 entreprises de commerce de poisson, de crustacés et de

mollusques (40 % des entreprises du Morbihan), dont 40 % de commerce de gros (mareyeurs) et 60 % de commerce de détail (poissonneries). Environ 90 emplois sont liés à cette activité. (Source : RCS CCI Morbihan 2015).

Le transport des produits de la mer en question

Le transport des produits de la mer entre le continent et les îles notamment pose un réel problème en termes de conditions sanitaires de conservation et de valorisation des produits des îles. Les mairies de Houat et Hoedic ont souhaité soutenir les pêcheurs via l'acquisition de caisses de transport frigorifique efficaces en 2019. L'investissement réalisé ne règle pas le problème des conditions d'affrètement par les compagnies de transports de passagers. Une réflexion reste à mener sur ces sujets.

Des alternatives au polystyrène ?

Dans le cadre de leurs programmes d'actions Territoire Économe en Ressources, Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération, et dans le cadre du programme DLAL FEAMP, Auray Quiberon Terre Atlantique et la Communauté de Communes de Belle-Ile-en-mer travaillent sur l'émergence de pratiques d'économie circulaire sur leurs territoires. Ces collectivités ont identifié une action commune dédiée à la réduction et la valorisation des déchets polystyrène issus de la commercialisation des produits de la mer. A travers ce projet, les 3 collectivités souhaitent objectiver des données sur le flux des déchets polystyrène et étudier les opportunités des différentes solutions proposées aujourd'hui pour remplacer le polystyrène.

II. 5. F – DES ENTREPRISES DE TRANSFORMATION EMBLEMATIQUES ET ARTISANALES

Un maillon essentiel des filières

On recense 8 entreprises de transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques, sur le territoire des Pays d'Auray et Vannes, principalement dans les domaines de conserverie et fumage. Environ 210 emplois permanents (36 % des emplois du Morbihan)

sont liés à cette activité (peut doubler en ajoutant les emplois saisonniers) (Source : RCS CCI Morbihan 2015).

Une image de marque à valoriser

La Belle-iloise et la Quiberonnaise sont deux entreprises historiques du territoire avec une image de marque très positive. Dans les années

50, lorsque Quiberon était le premier port sardinier de France, on comptait jusqu'à 14 conserveries uniquement sur la commune. La conserverie la belle-iloise s'approvisionne via la criée de Quiberon, pour la sardine et le congre, et via 3 navires sous contrats.

A ces entreprises industrielles, il faut ajouter quelques entreprises artisanales de fumaison et de conserverie, des entreprises ostréicoles

diversifiant leurs activités, et des entreprises artisanales mixtes (travaillant les produits de la terre et les produits de la mer).

De plus, quelques entreprises halio-alimentaires du Pays de Lorient sont aussi structurantes pour le territoire : conserverie et fumage mais aussi congélation, conditionnement et import-export (Halieutis, Capitaine Houat, Groix Nature...)

III. Un vivier d'acteurs agissant en faveur du maritime sur le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes

L'action en mer relève principalement des compétences de l'État, des activités structurantes pour l'économie et l'aménagement du territoire s'y exercent au quotidien. Toutefois, au fur et à mesure que l'on s'approche de la bande côtière, le nombre d'acteurs concernés augmente et, par conséquent, la diversité des

visions et des projets de territoire également. Cette pluralité des acteurs et des points de vue compose la mosaïque de l'identité maritime et de l'économie bleue des Pays d'Auray-Pays de Vannes. Elle est une force pour le territoire et doit le rester.

III. 1 - Une identité maritime plurielle

L'identité maritime du territoire repose sur différentes composantes plus ou moins visibles et connues :

- **L'interaction de l'environnement terrestre et marin** : les paysages façonnés par les activités de pêche, de conchyliculture et de saliculture sont des éléments forts de l'identité maritime du territoire.
- **Des savoir-faire et un patrimoine culturel associés à l'économie des produits de la mer** : des savoirs empiriques qui se transmettent de génération en génération et qui évoluent au gré des conditions et des innovations
- **Un autre versant de la culture maritime est incarné par des navigateurs de renom** (Tabarly, Coville, Joyon...) ayant fait de la Trinité-sur-Mer un pôle de course au large et du territoire un des fers de lance en matière de nautisme.
- **Une ouverture des gens de mer au partage de leur passion** : de nombreux ostréiculteurs, en proposant la dégustation sur leur chantier ou encore les clubs nautiques en organisant

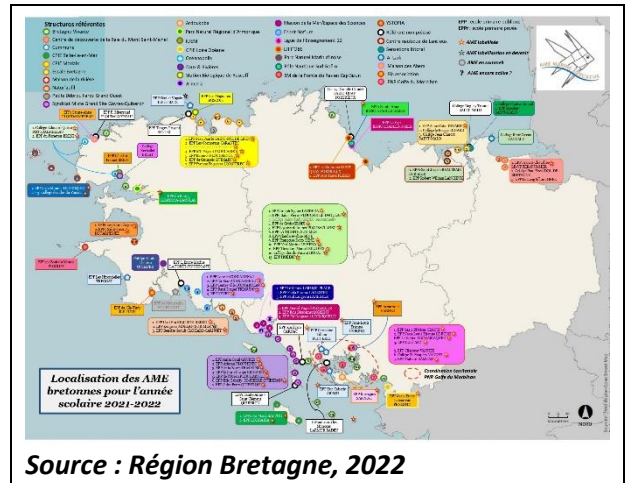
les classes de mer contribuent à diffuser cette identité maritime.

- **Enfin l'identité maritime se base aussi sur la présence des loisirs balnéaires et nautiques** avec des paysages dignes de cartes postales et une pratique des sports nautiques riche, de la glisse en presqu'île de Quiberon à la voile dans le Golfe du Morbihan en passant par le kayak en ria d'Étel.

Zoom sur les Aires Marines Educatives

L'objectif du dispositif Aires Marines éducatives (AME) initié par l'Office Français de la Biodiversité, est de mettre les enfants au cœur des dispositifs de gestion, de prise de décision et d'actions en faveur de la protection du milieu marin. Il s'agit aussi de renforcer la diffusion des connaissances scientifiques sur le milieu marin et de faire connaître les usages et la culture liés à la mer avec les professionnels. Le Morbihan est particulièrement actif dans le déploiement de cette démarche avec près de 30 écoles labellisées AME aujourd'hui. Le Parc naturel régional s'est positionné comme coordinateur de la quinzaine d'AME sur le Golfe du Morbihan et a développé

des outils spécifiques à la pêche et la conchyliculture en partenariat avec le Comité Régional de la Conchyliculture et le Comité des pêches.



III. 2- Des structures et instances de gouvernance sources de connaissance et d'échanges

Un certain nombre de structures publiques et d'instances de gouvernance mixtes présentes sur le territoire permettent une mise en réseau des acteurs et une acculturation commune autour des enjeux maritimes.

Tout d'abord, on peut citer la **Commission mer et littoral du Pays d'Auray-Pays de Vannes** qui rassemble une vingtaine d'acteurs publics et privés issus des filières des produits de la mer autour du programme DLAL FEAMP. Elle s'est réunie une quinzaine de fois entre septembre 2017 et 2022 et a permis la sélection de 34 projets. C'est un lieu privilégié d'échanges autour des enjeux maritimes et de découverte des projets du territoire.



Une réunion de la Commission mer et littoral Pays d'Auray-Pays de Vannes

Par ailleurs, de façon unique en France, le Golfe du Morbihan est doté d'un Schéma de Mise en

Valeur de la Mer (SMVM), instrument d'analyse et de gestion spécifique de l'espace maritime et littoral du golfe du Morbihan, piloté par l'Etat. Cette démarche a permis d'impulser une habitude de concertation entre acteurs du Golfe du Morbihan depuis 15 ans maintenant.

Sur le volet gestion des eaux, le territoire compte deux Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) : le SAGE Golfe du Morbihan ria d'Étel et le SAGE Vilaine. Les Commissions Locales de l'Eau, organes de gouvernance rattachées à ces documents stratégiques permettent l'échange entre acteurs du territoire autour des enjeux liés à l'eau. Le SAGE Golfe du Morbihan ria d'Étel organise depuis 2021 les « Moments Clé », des matinées d'échanges permettant aux participants de se former sur des problématiques parfois très techniques et de partager des expériences.

L'appel à candidature de la Région « Gestion Intégrée de la zone côtière » dans les années 2010 a permis de révéler plusieurs structures et micro-territoires travaillant à un développement harmonieux de la zone côtière. Il s'agit de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Vilaine, le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, le Syndicat mixte de la ria d'Étel et le Syndicat mixte Dunes Sauvages de

Gâvres à Quiberon, labellisé récemment Grand Site de France. Au travers de leur gouvernance et leurs actions, ces structures favorisent la production et le partage de connaissances ainsi que la concertation et la mise en réseau des acteurs autour des enjeux maritimes et littoraux.

Parmi les projets phares illustrant l'importance de ces missions on peut citer le projet « **Intégration paysagère et architecturale des établissements conchylicoles du Golfe du Morbihan** » porté par le PNR du Golfe du Morbihan

Face au contexte paysager et environnemental extraordinaire du golfe et aux difficultés techniques et une complexité réglementaire rencontrées par les professionnels, l'objectif de ce projet est de donner des orientations et des conseils pratiques aux professionnels qui souhaitent construire ou rénover son exploitation. Un travail de concertation et d'étude approfondie a abouti à l'élaboration d'un guide d'accompagnement mais qui n'a aucune valeur réglementaire. Il ne s'agit pas d'imposer

un modèle d'exploitation, car il en existe autant que de conchyliculteurs, mais de proposer des solutions simples, efficaces, raisonnables et résolument durables pour les professionnels.

Le projet a permis de :

- Mettre tous les acteurs autour de la table en vue de définir ensemble les objectifs et bonnes pratiques
- Expliciter les démarches administratives
- Définir les grands axes d'une identité commune aux établissements conchylicoles du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan
- Aboutir, de façon consensuelle, à des prescriptions architecturales et paysagères claires et accessibles

Le but final étant de faciliter les cessions et les transmissions d'exploitations conchylicoles

Ces structures ont le point commun d'être opératrices Natura 2000 avec pour certaines des sites Natura 2000 en mer. Le réseau des Aires Marines Protégées est un outil supplémentaire d'échange des bonnes pratiques entre territoires.

III. 3- Les collectivités au service l'économie bleue

En France, la gestion du littoral n'est pas une compétence juridique. Aucune collectivité ne dispose donc pleinement de la capacité à aménager son territoire en intégrant tous les enjeux économiques, environnementaux et sociaux propres aux espaces côtiers. En mer, la répartition des compétences ne souffre d'aucune complexité. En effet, l'État est seul compétent sur l'espace marin. Sur terre, en dehors des compétences que l'on peut qualifier de directement liées à la gestion des espaces maritimes (gestion du trait de côte, gestion des ports, économie maritime, etc.), les collectivités doivent nécessairement mobiliser d'autres compétences (tourisme, transports, logement, espaces naturels, patrimoine, assainissement, etc.) pour répondre aux enjeux propres à ces espaces.

Jusqu'il y a quelques années, la connaissance et reconnaissance des filières maritimes par les collectivités du territoire était contrastées, entre une filière nautique en plein essor et avec un

attrait touristique indéniable, et les filières des produits de la mer alimentaires, certes historiques mais peinant à faire reconnaître leur caractère structurant pour le territoire.

Les acteurs du Nautisme ont bénéficié pendant longtemps de l'animation du Cluster Nautisme par le département, dont le concept a été repris dans le cadre de la destination touristique avec les rencontres du Nautisme (dernière en date organisée par Auray Quiberon Terre Atlantique jeudi 17 mars 2022). Les collectivités du territoire se sont aussi engagés pour le développement des classes de mer et de la pratique des loisirs nautiques par les enfants.

Cette partie s'attache à détailler les initiatives développées plutôt en faveur de l'économie des produits de la mer.

Il est admis communément par les acteurs du territoire que les programmes européens d'abord Axe 4 du FEP Pays d'Auray 2007-2013

puis le DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes 2014-2020 ont contribué à diffuser une culture commune de la mer et du littoral et à améliorer l'interconnaissance des collectivités et activités primaires maritimes (cf évaluation des deux programmes).

Conjugué aux effets du programme DLAL FEAMP, qui a permis de valoriser les filières, les crises « Norovirus » ont accéléré la prise en compte des enjeux de la pêche et de l'aquaculture par les EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunal) et communes du territoire. Elles sont survenues dans un moment charnière : la prise de compétences communautaires d'EPCI nouvellement formés, qui mises en regard avec les besoins des professionnels ont permis d'impulser des projets concrets en faveur de l'économie primaire maritime et de l'environnement marin et littoral.

Fait révélateur de cette nouvelle dynamique, une rencontre « Les Actions de l'agglomération en faveur du littoral » a été organisée en septembre 2021 par GMVA, en vue de communiquer auprès des professionnels sur l'ensemble de ses actions menées.

La préservation de l'eau, une problématique partagée

Avec la prise de compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) des EPCI du territoire, la question de la préservation de la qualité de l'eau est devenue une des grandes priorités de l'action publique. Dans la continuité des actions des syndicats de bassin versant, Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA) et Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) ont ainsi déployé des **profils de vulnérabilité conchylicoles**. Ces démarches itératives issues d'une méthodologie proposée par l'Agence de l'eau visent à identifier et réduire les pollutions à la source au fil de l'eau et par le biais d'un plan d'actions. Les collectivités du territoire sont également engagées dans l'élaboration de leur **stratégie de gestion du trait de côte**, permettant de définir des modes de gestion en fonction de la typologie des espaces et des enjeux impactés par les aléas érosion et submersion.

Le projet Blue Print, initié en 2021 par l'association Ocean as Common, portée par Catherine CHABAUD, Député Européenne et navigatrice, en collaboration avec la Communauté de communes AQTA, a pour ambition de rassembler les acteurs à l'échelle communautaire autour des enjeux de la qualité de l'eau et de la régénération de l'Océan. Ce processus alternatif de co-construction, ouvert à tous, permet de valoriser des actions locales exemplaires, de faciliter les échanges de bonnes pratiques, et de retours d'expériences afin de mobiliser l'intelligence collective autour de nouvelles actions de sensibilisation, de préservation, voire de régénération des milieux aquatiques.

Les EPCI soutiennent le développement économique de la filière conchylicole

A travers leur compétence développement économique en lien avec la région, les EPCI du territoire ont mis en place des actions et initié des projets en faveur des entreprises conchylicoles, en partenariat avec le CRC Bretagne Sud :

- **une aide à l'installation forfaitaire** (AQTA et GMVA),
- **une aide à la diversification d'activités** (dégustation, visite de chantiers) via la destination touristique Golfe du Morbihan Bretagne Sud (AQTA, GMVA, Arc Sud Bretagne et Communauté de Communes de Belle-Ile)
- **Ostréapolis, un centre d'interprétation de l'ostréiculture** (GMVA) prévu pour 2023, étant à la fois un outil de découverte et de compréhension du territoire, de l'huître, des métiers et savoir-faire, un lieu de promotion des activités ostréicoles et un centre de ressources permettant l'expérimentation et l'innovation.
- **un espace-test conchylicole** (AQTA): projet de pépinière d'entreprise dédiée à l'aquaculture, au stade de l'étude de faisabilité à ce jour.
- le **Plan Alimentaire territorial du Pays d'Auray** : impliquant les professionnels de la conchyliculture dans une démarche globale autour de la valorisation des produits locaux



Point presse réunissant les élus de GMVA et du CRC sur les aides à l'installation – Source photo ; Actu Morbihan

Vers une transition climatique et énergétique

Les collectivités du territoire déclinent les orientations régionales liées au climat et à l'énergie dans des documents de planification et des programmes d'actions tels que le Plan Climat Air Energies Territorial.

Par ailleurs, bien que les déchets professionnels ne soient pas dans le giron de la compétence déchets des EPCI, AQTA, GMVA et la Communauté de communes de Belle-Ile se sont emparé du sujet dans le cadre de leur programme « Territoire Economie en Ressource ». L'objectif est d'accompagner les entreprises à réduire leur volume de déchets et à s'engager dans des projets d'économie circulaire (cf étude sur la réduction du polystyrène issu de la commercialisation des produits de la mer et projet CIRCLE pour GMVA sur la valorisation des coquilles d'huitres).

Les communes jouent un rôle prépondérant également dans la prise en compte des enjeux de la pêche et de l'aquaculture par le lien privilégié qu'elles ont avec les professionnels au quotidien mais aussi par les projets qu'elles développent (exemple : La Glacière à Etel, la maison des pêcheurs à Hoedic...) ou dans le cadre de leur délégation de gestion des ports (Quiberon et la criée, Sauzon, Locmariaquer...).

III.4.– Un territoire qui concentre d'importants moyens de formation

Le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes de manière très spécifique, concentre d'importants moyens de formations en lien avec la mer autour de : l'AFPA, le lycée professionnel maritime et aquacole d'Etel, le lycée Emile James (le Greta Bretagne Sud à travers lui) qui propose des formations en maintenance nautique, en carrosserie automobile et en soudure, et l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques. C'est une vraie singularité qui le distingue des autres pays.

Dans le cadre de la formation aux métiers maritimes, l'établissement incontournable de notre territoire est le lycée professionnel maritime et aquacole d'Etel. L'histoire commence en 1908 avec l'École d'Apprentissage Maritime à Etel. Ce n'est qu'en 1994 que l'établissement change de statut pour devenir le Lycée Professionnel Maritime et Aquacole. Situé en bordure immédiate de la Ria d'Etel, le lycée est aujourd'hui l'un des douze lycées professionnels français à former aux différents métiers de la

mer. Les formations dispensées s'adressent aux jeunes qui se destinent aux métiers : de marin sur des navires de commerce ; de marin sur des navires de pêche ; d'employé, technicien, chef d'exploitation des établissements d'aquaculture marine. Le lycée propose aussi bien des formations initiales (pour les scolaires) que continues (pour les professionnels du secteur).

En plus des installations classiques, le lycée dispose de nombreux équipements garantissant une formation pratique de grande qualité : un simulateur de navigation pour apprendre la théorie de la conduite des navires, trois bateaux école pour se perfectionner en conduite et en manœuvre, un chantier conchylicole pour trier, mettre les huîtres en poches ou en bourriche, un parc conchylicole pour élever les huîtres et les palourdes, une ferme marine, un module d'aquaponie ,...

Dans le cadre du DLAL FEAMP, le lycée a porté un projet « Osez le maritime » en vue de favoriser le

recrutement de nouveaux publics vers les métiers de la mer et de l'éstran.



Visite du lycée maritime d'Etel lors du Tro Breih des GALPA

Le centre AFPA d'Auray propose un pôle d'expertise dans les métiers de l'industrie du nautisme. Les formations dispensées s'adressent à des salariés souhaitant évoluer dans le secteur du nautisme ou à des personnes souhaitant se reconverter dans ces métiers. Des formations spécifiques sont proposées niveau CAP / BEP, pouvant être effectuées de manière continue ou

en alternance par les voies du contrat de professionnalisation et de l'apprentissage.

Parmi les formations :

- Agent de maintenance en marine de plaisance
- Mécanicien réparateur en marine de plaisance
- Constructeur aménageur nautique bois et composites
- Opérateur composites hautes performances
- Scaphandrier pour les travaux publics

Les structures professionnelles sont également impliquées dans les apprentissages des pratiques : centres nautiques, patrons de pêche, conchyliculteurs... L'Université de Bretagne sud propose également des formations spécifiques.

Différents besoins sont exprimés par les acteurs de la formation corrélativement aux évolutions des besoins des entreprises et des nouvelles pratiques (compétences techniques de niveau supérieur ; compétences d'organisation et managériale ...). L'organisation de passerelles entre les établissements , une capacité d'observation permanente des besoins des entreprises et des usages sont des initiatives susceptibles d'optimiser l'offre de formation.

III. 5- Un terreau propice à l'innovation des professionnels

La forte identité maritime du territoire a poussé l'Université Bretagne Sud (UBS) à positionner un des 4 écosystèmes d'innovation, de recherche et de formation sur la mer et les littoraux. Cet écosystème sur l'identité maritime et portuaire de l'axe Bretagne Sud porte des enjeux industriels, logistiques, environnementaux et patrimoniaux importants pour l'UBS. Il vise à éclairer les réflexions des différentes parties prenantes locales, régionales et internationales. Dans le cadre de cet axe, les travaux scientifiques sont conduits sur le port du futur qui sera à faible impact environnemental, aménageable, adaptable et résilient, connecté en prise avec la ville, producteur d'énergies renouvelables. Autres thématiques : le nautisme et la course au large en lien avec la filière d'excellence unique au monde « Bretagne Sailing Valley », les énergies marines renouvelables ; et le tourisme et toutes les nouvelles questions qu'il soulève post-pandémie.

L'économie des produits de la mer telle qu'on la connaît sur le territoire semble faiblement prise en compte dans cette nouvelle stratégie mais elle pourra malgré tout bénéficier de la dynamique autour de ce pôle mer et littoraux.

Le laboratoire qui travaille le plus sur les pêches et cultures marines est le Laboratoire de Biologie et Chimie Marines (LBCM). Un de leurs thèmes de recherche principal est l'extraction des molécules constitutives des algues et des molécules de défense présentes à la surface des algues.

Sur le volet halieutique, pour appuyer les professionnels de la pêche et de l'aquaculture, le territoire bénéficiait jusqu'en 2018 d'une station de l'IFREMER à La-Trinité-sur-Mer. Mais celle-ci a fermé et les compétences de l'IFREMER se sont recentrées sur des grands projets de recherche structurants, en s'appuyant sur les antennes de Lorient et Nantes. Sur la culture de

l'huitre plate, le bureau d'études Cochet Environnement reste le référent sur le territoire et continue d'accompagner les professionnels de la Baie de Quiberon.

Sur le volet économie circulaire et économie décarbonée, la filière de l'économie des produits de la mer bénéficie également indirectement des travaux du Plateau technique Compositic de l'UBS qui accompagne les entreprises dans la recherche et développement dans les domaines du transport, emballage, polymères intelligents, adhésion, nautisme...

La recherche, au sens plus large, est présente dans les étapes de Recherche et Développement de projets innovants des entreprises du territoire, en matière d'économie circulaire, d'amélioration des conditions de travail, d'énergies renouvelables, de valorisation des produits...



Coquilles St-jacques prêtes pour la réutilisation à l'ESAT les ateliers alréens de Crac'h

On peut citer notamment :

- Le chantier Bretagne Sud à Belz sur le transport décarboné (électrique, hydrolien, hydrogène...) et avec l'organisation de deux éditions de la Clean Sea Tech, journées de débat interprofessionnel sur les technologies au service de la préservation des eaux côtières
- Nodus Factory, à Vannes qui fabrique des solutions techniques permettant d'améliorer les conditions de travail des professionnels de la mer

- Friendly Frenchy, à Auray qui fabrique des lunettes en coquillages, avec une matière 100% végétale et minérale. L'entreprise, labellisée ESS a engagé un partenariat avec l'ESAT « Les ateliers Alréens » à Crac'h pour monter un pôle autour de l'économie circulaire des coquillages (huitres, ormeaux, palourdes, coquilles St-Jacques)
- Mussella, à Pénestin qui valorise les moules sous taille.
- Fil et Fab, à Brest qui cherche à développer localement une filière de valorisation des filets de pêche usagés



Filets de pêche en attente d'être valorisés à Quiberon

En matière d'accompagnement à l'innovation, les collectivités locales sont en appui des entreprises avec des partenariats avec la **technopole VIPE**. Les entreprises de la mer peuvent être également accompagnées via le **Pôle Mer Bretagne Atlantique**. Les activités biotechnologie marine et pêche et aquaculture sont orientées vers le Technopôle Quimper Cornouaille. Il existe d'autres réseaux qui peuvent contribuer à la diffusion des innovations : on peut citer le **réseau d'entreprises Respect Ocean** et sur le territoire les **Pôles d'Economie Sociale et Solidaire (PEP'S Pays d'Auray et Pôle E2S Pays de Vannes)** qui sont particulièrement actifs dans l'accompagnement à l'émergence de projets de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'économie circulaire.

Les Comités représentant les professionnels (CRC et CDPMEM) sont engagés dans de nombreux projets de recherche-action ou des opérations expérimentales sur des sujets comme l'acquisition de connaissance sur les

ressources halieutiques et les pratiques pour une meilleure gestion (exemple sur la coquille St-Jacques, les seiches, les pouce-pied...) ou encore l'économie circulaire au service des activités de pêche et d'aquaculture. Ils sont ainsi pourvoyeurs d'une quantité importante de connaissances valorisables auprès des acteurs de l'économie bleue du territoire.

La Profession conchylicole, à travers le CRC Bretagne Sud, est partenaire de différents projets visant à mettre au point des prototypes biosourcés et biodégradables, à savoir :

- **BIOFILET / FILALTIQ** : Projet porté par le SMIDAP, en partenariat avec le CRC Bretagne-Sud et le CRC Pays de Loire, il vise à mettre au point des filets mytilicoles biosourcés-biodégradables, actuellement en tests par des mytiliculteurs de Pénestin notamment. FILALTIQ vise également à rechercher des alternatives aux sacs et

conditionnements en plastique conventionnel.

- **SEALIVE** : projet européen associant à l'échelle nationale "Seabird" et "CNG Emballages" pour la mise au point de poches ostréicoles biosourcées-biodégradables. Les premiers tests par les professionnels ont démarré courant 2021 afin d'adapter au mieux le prototype.
- **COUPELLES** : projet porté par le CRC Charente, il vise à mettre au point des coupelles de captage biosourcées-biodégradables. Déjà testées en Charente, elles présentent des résultats de captage très satisfaisants puisque supérieur à celui des coupelles conventionnelles. Prochaine étape : industrialisation du moule pour commercialisation auprès de toute la Profession.

SYNTHESE DES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DE L'ECONOMIE BLEUE SUR LE TERRITOIRE PAYS D'AURAY-PAYS DE VANNES EN 2021-2022

- **La présence de l'économie bleue faible à modérée : 4153 emplois sur le territoire** (contre 13 269 emplois sur le Pays de Lorient)
- Deux piliers structurants : **le nautisme et les produits de la mer alimentaires**

LE NAUTISME, FIGURE DE PROUE DU TERRITOIRE

- **1845 emplois sur le territoire**, soit 25% de l'emploi breton dans ce secteur (1^{ère} place)
- Trois bassins majeurs et aux caractéristiques exceptionnelles : **la Baie de Quiberon, le Golfe du Morbihan, la Baie de Vilaine**
- Des **entreprises innovantes, d'envergure internationale et pourvoyeuses d'emplois** (Multiplast, Ouest Composites, Bic Sport...) cœur de la **Bretagne Sailing Valley** ©
- Des structures de formation uniques : **l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques et l'AFPA Auray**
- **24 ports de plaisances, 12 000 places** soit 15% des places en Bretagne
- **La Compagnie des Ports du Morbihan (15 ports)**, gestionnaire aux capacités d'investissement importantes
- **Le LAB'Océan**, futur Hôtel d'entreprises dédié à la filière nautique à La Trinité-sur-mer

UN DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE TOURNÉ VERS LA MER

- **150 plages, 2 établissements de thalassothérapie renommés** (Carnac et Arzon)
- **180 établissements proposant des activités nautiques ou croisières en mer**
- **60 entreprises conchylicoles** pratiquant de la dégustation et/ou visite de chantiers
- **Une destination touristique Bretagne Sud- Golfe du Morbihan** avec un axe prioritaire de développement dédié aux activités liées à l'eau (soutien à la dégustation)
- **De nombreux événements nautiques dont quelques-uns d'ampleur** (Spi Ouest, Semaine du Golfe, Morbihan Paddle Trophy, Tour de Belle-Ile...)
- **Des pratiques de loisirs nautiques diverses** (surf, kayak, paddle, kite-surf, voile...)
- **Une offre culturelle et scientifique autour de la mer en développement** : la maison du littoral à Belle-Ile, Ostréapolis au Tour-du-Parc, La Glacière à Etel

UN TRANSPORT MARITIME A LA CROISÉE DES CHEMINS

- **Une taille des infrastructures modeste**, un développement des transports limité
- **La Compagnie Océane à Quiberon**, 3^{ème} employeur à l'échelle régionale
- **La Gare maritime de Quiberon en rénovation** pour accueillir 150 000 passagers de plus
- **Le transport de marchandises peu développé** : les produits de la mer transportés par les compagnies de transport à passagers
- **La propulsion vélique et électrique en développement** : des entreprises du territoire sur nouveau marché, des projets innovants (ex : Iliens, navette entre Quiberon et Belle-Ile)

LES ÉNERGIES DE LA MER, UN POTENTIEL SUR LE TERRITOIRE

- **Un parc éolien flottant situé au large de Groix et de Belle-Ile** prévu pour 2028

- **Plusieurs expérimentations autour de l'hydrolien** : deux hydroliennes expérimentées dans le courant de la Jument (2^{ème} courant le plus puissant d'Europe) par Sabella et Morbihan Energies, deux hydroliennes testées par Guinard Energies
- **L'association Clim'actions Bretagne Sud** expérimente des formes innovantes de médiation sur les énergies marines renouvelables

LES PRODUITS DE LA MER ALIMENTAIRES AU CŒUR DE L'IDENTITÉ MARITIME DU TERRITOIRE

LA CONCHYLICULTURE FER DE LANCE DU TERRITOIRE

- **Espèces élevées** : huitres creuses en majorité, huitres plates, moules, palourdes, coques
- **Baie de Quiberon** : 1^{er} centre de culture d'huitres creuses **en eau profonde** et **de captage national** d'huitres plates
- **304 entreprises** conchylicoles soit 50 % des entreprises conchylicoles bretonnes
- **1 117 emplois** directs, soit près de 20 % des emplois en Bretagne
- **1^{er} territoire en surface concédée** : **4783 ha** dont 60% exploitées par des entreprises du territoire
- **Un développement de la dégustation conchylicole**
- **Une profession engagée dans une logique d'innovations** pour le développement durable
- **Une représentation professionnelle en évolution** : CRC Bretagne Sud, Syndicat « Fédération Conchylicole », Réseau « Femmes de l'estran »

UNE ACTIVITÉ DE PÊCHE CÔTIÈRE ENCORE PRÉSENTE MAIS MENACÉE PAR LA CONJONCTURE

- **Petite pêche et pêche côtière** (marée -24h et entre 24 et 48h), unités de -12m
- **173 navires de pêche**, dont 22 sur les îles Belle-Ile, Houat et Hoëdic
- **Forte diminution et vieillissement de la flotte**
- **Les principales espèces pêchées** : le bar, le rouget, la sole, la dorade grise, la coquille Saint-Jacques, la palourde, la coque...
- **Spécialités** : morgate dans le Golfe, civelle en baie de Vilaine, pouce-pied à Belle-Ile...

DEUXIÈME TERRITOIRE FRANÇAIS DE PÊCHE À PIED

- **200 pêcheurs à pied sur le Morbihan**
- **Des savoir-faire traditionnels encore ancrés dans la vie locale** (palourdes dans le Golfe, pouce-pied sur Belle-Ile)

D'AUTRES ACTIVITÉS DE PÊCHE ET CULTURES MARINES PÉPITES DU TERRITOIRE

- **La saliculture, une résurgence du passé** dans le Golfe du Morbihan (les 3 seuls paludiers bretons)
- **L'algoculture et la récolte d'algue encore peu développées** (ex : Atelier de l'algue Ty Bezhin)
- **L'aquaponie une pratique ancestrale remise au goût du jour**

DES OUTILS ET INFRASTRUCTURES GARANTS D'UNE REELLE DYNAMIQUE DE FILIÈRE ET DE TERRITOIRE

- **La criée de Quiberon** : élément essentiel, à dimension artisanale et qualitative, véritable lien entre le Continent et les îles
- **Des ventes en progression** : **1 365 T débarquées** à la criée en 2019 pour 4,79M€ de chiffres d'affaires
- **89 navires** en provenance de Quiberon, Hoëdic, Houat, Belle-Île et du Golfe du Morbihan
- Pionnier du développement de la **méthode Ikejímé**
- **Criées voisines** : Lorient, 1^{er} port français avec Boulogne (26 652 T en 2014) et La Turballe
- **Des entreprises de transformation emblématiques** (la Belle-Iloise, la Quiberonnaise) et artisanales
- Un **lycée professionnel maritime et aquacole** présent depuis 60 ans à Etel

L'ANALYSE AFOM DE L'ÉCONOMIE BLEUE AU REGARD DES TROIS AXES STRATÉGIQUE RÉGIONAUX

Du diagnostic global à la stratégie DLAL

Une fois l'analyse globale des filières de l'économie bleue sur notre territoire partagée, la partie 2 du rapport précise la définition des enjeux sur lesquels le programme DLAL FEAMPA spécifiquement pourra agir.

Les Pays d'Auray et de Vannes se sont appuyés sur les 3 axes stratégiques régionaux pour établir l'analyse AFOM (Atouts Faiblesses Opportunités Menaces) des filières de l'économie bleue, permettant ainsi de garantir la cohérence de la réflexion locale avec les objectifs de la Politique Commune de la Pêche et les ambitions régionales que l'on retrouve dans la Stratégie de la Bretagne pour la Mer et le Littoral (SBML).

L'analyse AFOM qui suit a fait l'objet d'une validation par les acteurs du territoire en

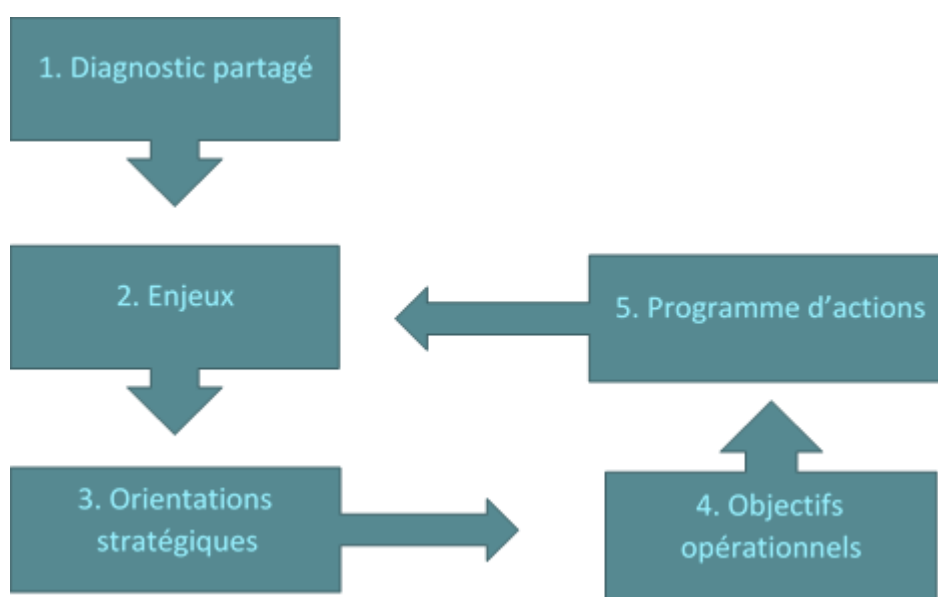
séminaire le 11 janvier 2022 (45 participants représentant les acteurs publics et privés des filières de l'économie bleue).

Sur la base de ce diagnostic partagé, des enjeux ont été définis, littéralement, « ce que le territoire doit combattre et ce qu'il peut espérer gagner... »

Des enjeux au plan de développement

Les enjeux qui sont présentés dans cette partie ont été redéployés en plusieurs scénarii pour n'arriver qu'à un seul validé collectivement en séminaire. Celui-ci se décline en orientations stratégiques, autour de domaines que les acteurs souhaitent investir collectivement pour relever les défis du territoire.

Le schéma ci-dessous résume le cheminement aboutissant au plan d'actions.



I-Conforter la place des acteurs des filières de l'économie bleue dans la gestion des territoires maritimes

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une identité maritime plurielle, une diversité d'acteurs sur le territoire • Une diversification de la représentation professionnelle via la création de Breizhmer au niveau régional, du syndicat « fédération conchylicole » et du réseau des professionnelles de la mer « Femmes de l'estran ». • Une mise en réseau des acteurs importante au sein de chaque secteur de l'économie bleue • Une habitude de concertation entre acteurs de l'économie bleue et autres acteurs du territoire (collectivités et associations) : CML, SMVM, syndicats de bassins versants, Natura 2000, SAGE... • Plusieurs structures et dispositifs de gestion intégrée de la zone côtière visant la conciliation des usages, l'acquisition de connaissance et l'éducation à la mer • De nombreuses politiques territoriales en faveur des activités primaires maritimes • Une concentration d'organismes de formations maritimes sur le territoire : Lycée Professionnel, Maritime et Aquacole d'Étel, Lycée Emile James, AFPA, EVSN 	<ul style="list-style-type: none"> • Concurrence, méconnaissance et cloisonnement entre métiers et secteurs de l'économie bleue • Une conjoncture économique, réglementaire et environnementale cyclique qui génère des effets d'opportunité importants et une dynamique collective fluctuante • Des intérêts divergents des acteurs du territoire (collectivités, usagers...) et des professionnels pouvant conduire à des conflits • Une caractérisation des métiers floue et une modélisation des activités difficiles engendrant des difficultés de positionnement et de gestion • Des périmètres de bassin de production discordants avec des organisations administratives territoriales (ex du bassin de la Ria d'Étel)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place d'une nouvelle Commission Mer et littoral (CML) DLAL FEAMPA élargie à quelques acteurs de l'économie bleue (Vigipol, ENVSN...) • Rapprochement entre cette CML et les différentes instances de gouvernances et d'échange du territoire (ex : CLE du SAGE) • Création d'un cluster économie bleue en s'inspirant des expériences des clusters cultures marines et nautisme et en s'appuyant sur les réseaux actuels : Blue print sur AQTA, les rencontres du nautisme à l'échelle de la destination touristique... • Une offre culturelle et scientifique de découverte de la mer en développement (Ostréapolis, La Glacière...) qui devrait favoriser la valorisation des savoir-faire empiriques des professionnels auprès des organismes scientifiques et citoyens 	<ul style="list-style-type: none"> • Perte de l'identité maritime historique liée aux activités primaires • Perte de connaissances par manque de coordination et capitalisation • Faible représentativité de certains acteurs de l'économie bleue au niveau local • Une dégradation de la conjoncture économique et environnementale ne permettant pas un climat apaisé favorisant le travail collectif et engendrant un repli sur soi • Une réglementation de plus en plus contraignante

LES ENJEUX PROPOSÉS POUR LE DLAL FEAMPA DU TERRITOIRE

Renforcer l'identité maritime du territoire et notamment son volet lié au développement de l'économie des produits de la mer

→ Renforcer les liens entre représentants professionnels, collectivités locales, et acteurs locaux de l'environnement et du développement économique pour le maintien de l'économie des produits de la mer du territoire, aux côtés des autres usages et en coopération avec les espaces de concertation déjà existant (GIZC, SAGE, SMVM...);

→ Renforcer l'observation économique et l'acquisition de connaissances sur l'économie des produits de la mer et proposer une meilleure gestion et valorisation de cette connaissance (centres de ressources, cartographies, banque de données en accès public...).

→ Faire émerger et valoriser des projets innovants en renforçant la coopération entre professionnels, recherche scientifique et organismes de formation

→ Renforcer la coopération entre filières de l'économie bleue pour un croisement des regards et un partage des connaissances

II –Créer les conditions favorables pour une économie bleue durable dans les territoires maritimes

FORCES	FAIBLESSES
<p>Aménagement/Cohabitation des usages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des activités diversifiées spatialement et économiquement, présentes sur tout le territoire • Une forte implication dans les outils de planification des structures professionnelles de la pêche et de l'aquaculture • Un outil de régulation foncière qui a évolué avec l'allongement du délais de préemption de la SAFER de 5 à 20 ans sur les zones conchylicoles <p>Qualité des milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des fonctionnalités écosystémiques importantes (reproduction, nurserie et nourricerie) que les professionnels cherchent à préserver • De nombreuses mesures de conservation et de gestion existantes notamment via le 	<p>Aménagement/Cohabitation des usages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une faible acceptabilité sociale et sociétale des nouveaux projets • Une très forte méconnaissance des pratiques des professionnels par les résidents ou visiteurs du territoire : La mer et l'estran ne sont pas vus comme des espaces de travail mais surtout comme des espaces de loisirs • Un développement touristique tourné vers la mer qui engendre une pression environnementale et qui empiète sur les autres activités économiques maritimes <p>Qualité des milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Impact de certaines pratiques (mouillage, industrie nautique...) et de certaines techniques (chalutage, dragage, extraction de sable,...) sur la biodiversité • Un manque de coordination entre acteurs et divers projets autour de la qualité des milieux et

<p>réseau des aires marines protégées, permettant la préservation des ressources et du cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique d'acteurs importante autour du suivi de la qualité de l'eau, des milieux et des ressources halieutiques avec de nombreux projets et études menées. • Une filière nautique qui s'interroge de plus en plus sur les impacts environnementaux de son activité • La conchyliculture, sentinelle du bon état sanitaire et environnemental des milieux et des professionnels de la mer • Un travail de concertation sur l'intégration paysagère des établissements conchylicoles qui a permis la définition d'une culture commune 	<p>des ressources, y compris entre secteurs de l'économie bleue</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vulnérabilité de l'économie bleue face aux changements de l'environnement marin et littoral et face aux pressions foncière et démographique, en particulier pour la pêche et l'aquaculture
OPPORTUNITES	MENACES
<p>Aménagement/Cohabitation des usages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mutualisation d'équipements entre secteurs et au sein du secteur produits de la mer alimentaire pour faire face à la raréfaction du foncier • Une observation foncière à développer • Une prise de conscience croissante des collectivités sur la vulnérabilité des activités de l'économie bleue, notamment de la pêche et de la conchyliculture <p>Qualité des milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une diversité d'écosystèmes sur la zone côtière du territoire : vasières, estuaires, baies, rias, prés-salés, îlots, bancs de maerl, herbiers de zoostère... • Des structures de gestion qui pourraient contrôler l'ouverture de l'environnement au public et engager le territoire vers un tourisme durable. • Des acteurs de la prévention des risques présents sur le territoire : CROSS, VIGIPOL à Etel, le PNR du Golfe du Morbihan sur les effets du changement climatique avec l'outil CACTUS • Un partage de la connaissance de la richesse du territoire et de la biodiversité associée. 	<p>Aménagement/Cohabitation des usages</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un vieillissement de la population et une gentrification du littoral • Une capacité d'accueil du littoral ayant déjà atteint ses limites (problèmes d'assainissement, de circulation, de logement...) • Une perte du potentiel foncier conchylicole liée à la pression foncière <p>Qualité des milieux naturels</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Mor braz, une zone vulnérable au regard de l'eutrophisation des milieux (influence de la Vilaine et de la Loire) • Accroissement des effets du changement climatique couplés à une pression démographique et urbaine toujours plus forte <ul style="list-style-type: none"> ➤ Dégradation de la qualité de l'eau liée à une concentration des polluants, à une modification de la composition planctonique, au développement de microorganismes... ➤ Développement croissant des algues vertes notamment sur vasière ➤ Apparition de nouvelles espèces invasives ➤ Fort recul du trait de côte ➤ Augmentation des conflits d'usage • Raréfaction de la ressource halieutique pour certaines espèces (seiches, huitres plates, coquilles st-jacques...)

LES ENJEUX PROPOSÉS POUR LE DLAL FEAMPA DU TERRITOIRE

Préserver les ressources et les milieux

→ Aider les professionnels et acteurs du territoire à mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes côtiers et identifier les facteurs à l'origine des changements observés dans ces écosystèmes, notamment liés au changement climatique

→ Promouvoir une vision plus solidaire et accompagner les professionnels de l'économie bleue les plus vulnérables face aux effets du changement climatique

→ Renforcer les démarches de suivi et de gestion des milieux naturels et de la qualité de l'eau impliquant collectivités et professionnels pour l'adaptation de leurs pratiques ;

Favoriser le bien vivre ensemble sur le littoral

→ Renforcer la collaboration entre secteurs de l'économie bleue sur les enjeux de préservation de l'environnement

→ S'appuyer sur les dynamiques d'acteurs et faire partager les connaissances sur le capital naturel littoral et maritime du territoire au plus grand nombre, en favorisant l'implication des citoyens, des scientifiques et des professionnels

III - Faire des activités de l'économie bleue un levier de développement durable des territoires maritimes

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une économie bleue riche et pluriforme • Un vivier d'innovations et une capacité d'innovation des professionnels forte (avec des savoir-faire empiriques importants) • Une bonne dynamique déjà installée des structures professionnelles et professionnels eux-mêmes en matière de changement de pratiques : économie circulaire, pratiques culturelles et de pêche... • Un terreau propice à l'innovation avec des acteurs de l'accompagnement et des projets innovants (EPCI, VIPE, Pôle Mer Bretagne Atlantique, Comité Régional de la Conchyliculture, pôle ESS...) • Une capacité à lever des fonds et développer des projets importante pour les secteurs émergents tels que le nautisme (Sailing Valley) et les énergies renouvelables • Une dynamique d'emplois et d'installation globalement positive sur le territoire • Une concentration d'organismes de formations maritimes sur le territoire : Lycée Professionnel, 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de lien entre secteurs de l'économie bleue • Un manque d'une vision globale et d'une connaissance fine des métiers maritimes du territoire • Des secteurs en tension (industrie nautique) ou des difficultés de recrutement (produits de la mer alimentaires) • Un vieillissement des chefs d'exploitation et des flottilles dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture • Une dépendance forte des filières de l'économie des produits de la mer au gasoil • Situation financière des entreprises fortement impactées ces dernières années par les différentes crises • Des métiers encore trop peu féminisés

<p>Maritime et Aquacole d'Étel, Lycée Emile James, AFPA, EVSN</p> <ul style="list-style-type: none"> Des équipements et outils structurants : Compagnie des Ports, ENVSN, créée de Quiberon, Morbihan énergies... 	<ul style="list-style-type: none"> Des améliorations attendues sur les conditions de travail Encore une faible notoriété des produits locaux (comparativement à d'autres territoires)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Renforcement de l'observation des besoins et des pratiques des entreprises des produits de la mer à destination des organismes de formation Le renouvellement des générations qui va nécessiter un travail sur la transmission-reprise des exploitations Re-féminisation des activités maritimes Des ponts déjà construits et à entretenir entre différents secteurs de l'économie bleue, d'autres restent à construire (cf projets ENVSN, destination touristique, ERSEO, Golfe Navelec... Une sensibilité à l'environnement marin et littoral qui infiltre tous les secteurs et des acteurs de l'environnement en capacité d'accompagner les acteurs économiques vers des changements de pratiques Le développement du localisme (circuits courts...) Le tourisme comme outil de promotion de l'économie des produits de la mer alimentaires La proposition de nouveaux produits à partir des ressources issues de l'économie des produits de la mer (ex Friendly Frenchy) 	<ul style="list-style-type: none"> Un développement résidentiel qui peut vite devenir contradictoire avec le développement économique Déstabilisation des activités en place avec les activités émergentes Le Brexit : impact sur les marchés et logistique en place et plan annoncé d'une réduction des flottes Une recherche publique un peu faible sur les activités pêche et aquaculture sur le territoire Un transfert des innovations à l'ensemble de la profession à améliorer Un développement des activités de diversification au dépend des activités de production

LES ENJEUX PROPOSÉS POUR LE DLAL FEAMPA DU TERRITOIRE

Améliorer l'attractivité des métiers et la valorisation locale des ressources

→ Assurer le renouvellement des générations en sécurisant l'installation-transmission et l'emploi dans ces filières (attractivité des métiers, féminisation des métiers et amélioration des conditions de travail)

→ S'appuyer sur les organismes de formation pour impliquer les nouvelles générations

→ Favoriser la valorisation locale des produits de la mer : transformation, commercialisation, consommation

Favoriser l'innovation orientée vers des activités primaires résilientes et durables

→ S'appuyer sur les dynamiques d'acteurs et faire partager les connaissances et expérimentations en matière de transitions écologiques du territoire

→ Faire connaître et valoriser les pratiques durables des professionnels de l'économie des produits de la mer

→ Développer la Recherche et les expérimentations sur des nouvelles formes de valorisation des ressources ou sur de nouvelles ressources

→ Mettre la richesse des expérimentations sur les énergies marines renouvelables et le transport décarboné sur le territoire au service de l'économie des produits de la mer



PARTIE 2 – LA STRATEGIE DLAL FEAMP

LE PLAN DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE ET SES OBJECTIFS

Un plan de développement élaboré avec et pour les acteurs locaux

En s'appuyant sur une concertation large, favorisant l'expertise des acteurs locaux (voir partie suivante sur le Partenariat), les Pays ont élaboré un diagnostic partagé de l'économie bleue sur le territoire. Celui-ci a ensuite été mis en perspective avec les axes stratégiques régionaux, via une analyse AFOM.

Les échanges autour de ce diagnostic ont fait apparaître la volonté des acteurs du territoire de continuer à soutenir en priorité l'économie des produits de la mer, dans la continuité de la précédente programmation, au regard à la fois de sa vulnérabilité et sa capacité d'innovation et de dépassement.

Le panorama réalisé a révélé par ailleurs les possibilités de coopération entre secteurs de l'économie bleue, riche de ses acteurs et ses expérimentations.

La valorisation et préservation des ressources, fil rouge de la nouvelle stratégie

Le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes s'inscrit dans un ancrage territorial très fort liant l'océan et la terre. Les ambitions de ses acteurs

sont orientées vers la connaissance, la valorisation et la préservation des milieux marins et littoraux ainsi que la responsabilité collective de cette protection. Si l'enjeu de la vie aquatique est incontournable pour ces acteurs, d'autres apparaissent comme essentiels. La production et la consommation durables de tous les produits de la mer sont au cœur des préoccupations.

Conscients de leur propre responsabilité dans la préservation des espèces et des milieux, les acteurs sont forts de proposition pour avancer chaque jour un peu plus vers l'évolution de leurs propres pratiques dans cet objectif. Ils soulignent pour cela l'importance d'améliorer les connaissances disponibles tant biologiques et physiques que sociales/sociétales ou techniques, tout en relevant que celles-ci doivent être le fruit d'un travail collectif faisant de l'océan un enjeu de tous.

Cette ambition passe selon eux par la mise en œuvre de mesures ambitieuses notamment en matière de formation, de développement des structures, d'innovation, de transition énergétique et écologique, de production et de consommation responsable... d'accompagnement des acteurs et des consommations.

Ainsi, le DLAL FEAMPA Pays d'Auray-Pays de Vannes 2021-2027 souhaite accompagner les acteurs vers l'expérimentation à l'échelle du territoire d'actions collectives, répondant à une stratégie autour de 3 axes :

« Relever les défis de demain pour un littoral préservé et une économie des produits de la mer »

- ☛ Des hommes et des femmes valorisés et solidaires : un territoire riche de métiers, de savoirs, de savoir-faire et de coopérations
- ☛ Un environnement global de qualité : des ressources et des milieux aussi riches que fragiles à préserver sur l'ensemble du territoire maritime et littoral
- ☛ Des produits de la mer durables : des filières engagées sur le territoire et en phase avec les enjeux de biodiversité et de climat

7 objectifs opérationnels

Cette ambition, articulée autour de trois défis majeurs à relever, se décline en sept objectifs opérationnels visant à répondre aux problématiques rencontrées par les professionnels sur le territoire. Ceux-ci ont

permis de prioriser et cibler le plan de développement à mettre en œuvre dans le cadre du DLAL FEAMPA. Cette partie décrit les objectifs fixés et effets attendus par priorité, qui sont eux-même traduits de manière opérationnelle dans les fiches actions en annexe

Priorité n°1 - Des hommes et des femmes valorisés et solidaires

Une des particularités et forces du territoire est la diversité de ses acteurs et la pluralité de son identité maritime. Les hommes et les femmes exerçant sur le littoral et en mer sont impliqués et emprunts de l'histoire maritime du territoire, reposant sur une tradition de coopération et d'expérimentation.

Il y a l'histoire maritime liée au passé du port thonier à Etel, au développement des conserveries sur la presqu'île de Quiberon, à la conchyliculture qui constituait une diversification d'activités pour les paysans au XIXème siècle dans le Golfe du Morbihan, à la disparition de la saliculture au profit de l'ostréiculture sur la presqu'île de Rhuys...

Aujourd'hui, il y a les connaissances acquises et transmises par les professionnels. Au fil des années d'expériences et des échanges qu'ils ont avec leurs aînés, les professionnels de la mer acquièrent sur le tas un vaste ensemble de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être. De l'ergonomie qu'ils mettent en place sur leurs chantiers et leurs navires à la manière qu'ils ont de se repérer dans l'espace marin, en passant par leur flair pour localiser les espèces recherchées. Ces savoirs, complétés par les formations professionnelles initiales et continues, sont présents à toutes les étapes de leurs activités et prennent des formes très diverses.

L'enjeu consiste à transmettre ces savoirs et savoir-faire et faire naître des vocations chez les jeunes générations, mais aussi amener d'autres publics vers ces métiers que le profil dominant présent aujourd'hui dans cette économie : un homme issu d'une famille de gens de mer. Le renforcement de la place des femmes dans les activités des produits de la mer est un des enjeux de cette nouvelle candidature avec la création récente en local du réseau « Femmes de l'estran ».

La transmission de ces savoirs et savoir-faire pourra s'appuyer sur les professionnels évidemment mais aussi sur des structures du territoire participant à la diffusion de la culture maritime locale : les centres d'interprétations et musées du territoire (Ostréapolis à venir, musée des thoniers et la Glacière, musée des capitaines, musée de la Vilaine...) et les centres de formation (Lycée maritime d'Etel, AFPA...). Des liens avec les acteurs du nautisme peuvent être faits également pour mutualiser les forces de communication sur les métiers de la mer (ex : centres nautiques, ENVS...).

Les collectivités ont un rôle à jouer également dans l'accompagnement des entreprises et l'aide à l'installation dans le cadre de leurs politiques de développement économique et leur politique alimentaire (cf Plans alimentaires territoriaux). Le projet d'espace-test porté par Auray Quiberon Terre Atlantique et le CRC Bretagne Sud devrait faire office d'expérimentation pilote sur le test d'activités en aquaculture.

La transmission ne pourra se faire cependant sans lever les freins suivants :

- Une grande méconnaissance de ces métiers et de la réalité de l'économie maritime, d'autant plus forte sur le littoral des Pays d'Auray et de Vannes, considéré comme un espace de loisir avant tout ;
- Un déficit d'image important pour les métiers des produits de la mer, perçus comme trop contraignants, nuisibles pour l'environnement, peu rémunérateurs... ;

- Des conditions de travail effectivement difficiles : des charges lourdes à porter, le travail dans l'eau avec des conditions météorologiques pas toujours favorables, une accidentologie élevée sur les bateaux... ;
- Un parcours à l'installation peu lisible notamment en conchyliculture ;
- Des professionnels pas suffisamment préparés quand il s'agit de parler de leur métier et recruter ;
- Un cloisonnement de la communication sur les métiers de la mer, avec une vision binaire : d'un côté le nautisme, de l'autre l'économie des produits de la mer, alors que les acteurs de l'économie bleue auraient tout intérêt à dire ensemble leur passion pour la mer

Les objectifs opérationnels et effets attendus du DLAL FEAMP relevant de cette priorité n°1 sont :

- **Objectif n°1 - Améliorer la qualité de vie au travail et l'accessibilité des métiers des produits de la mer**
 - ✓ Accompagner les innovations en termes d'outil, de rythme de travail et lutte contre l'accidentologie
 - ✓ Favoriser le recrutement et l'installation de nouveaux publics, notamment les femmes et les personnes hors cadre familial, au sein des filières des produits de la mer
 - ✓ Accompagner la "réinsertion" des professionnels de la filière en décrochage (accidents du travail affectant la mobilité/l'autonomie, addictions, etc).
- **Objectif n°2- Créer des vocations et transmettre les savoir-faire**
 - ✓ Renforcer l'observation économique des métiers des produits de la mer à l'échelle des Pays d'Auray et Vannes (flux des emplois, transmission-reprise d'entreprises, caractérisation des compétences requises...);
 - ✓ Diffuser la connaissance de l'histoire maritime du territoire, de l'environnement marin, du lien terre mer, des métiers maritimes, des formations, et valoriser leur diversité auprès du grand public : auprès de la population locale, des jeunes, dès le plus jeune âge, auprès des demandeurs d'emplois/publics en reconversion...
 - ✓ Ouvrir le dialogue avec le grand public, les jeunes et les scientifiques sur l'avenir de ces métiers et sur la diversité des métiers de la mer
 - ✓ Faciliter la transmission-reprise des entreprises des produits de la mer
 - ✓ Accompagner les acteurs des filières dans leur montée en compétence tout au long de la vie
 - ✓ Faciliter les passerelles entre métiers (entre métiers maritimes mais aussi entre métiers maritimes et terrestres)

Axes stratégiques et thématiques régionaux associés

I-Conforter la place des acteurs des filières de l'économie bleue dans la gestion des territoires maritimes

- **Education à la mer** : Le programme DLAL FEAMP 2014-2020 a permis le financement du déploiement des Aires Marines Educatives sur le territoire par l'intermédiaire du PNR du Golfe du Morbihan notamment. L'objectif est sur cette programmation de mettre l'éducation à la mer au service de la promotion des métiers de l'économie bleue, et plus particulièrement des métiers des produits de la mer.

III - Faire des activités de l'économie bleue un levier de développement durable des territoires maritimes

- **Attractivités des métiers de la mer** : un zoom sur les métiers des produits de la mer. Le constat au niveau régional et que les métiers du nautisme et des autres secteurs de l'économie bleue bénéficient déjà d'un accompagnement par les acteurs de l'emploi et du développement économique, du fait certainement d'une meilleure objectivation des données sur ces filières. L'enjeu est donc de renforcer l'attractivité des métiers des produits de la mer tout en s'appuyant sur l'expérience des autres acteurs de l'économie bleue.

Priorité n°2 - Un environnement global de qualité

Le territoire Pays d'Auray-Pays de Vannes est une mosaïque de sites naturels (plus ou moins urbanisés) aux usages multiples. Son environnement est caractérisé par une richesse faunistique et floristique, une diversité des formes et paysages littoraux (estuaire, marais, îles, ...) et est associé à un grand nombre de statuts de protection (Natura 2000, Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan depuis 2015). Le lien terre-mer le caractérise également par l'imbrication forte des milieux entre eux. La Baie de Quiberon, le Golfe du Morbihan et la Baie de Vilaine représentent des bassins de navigation et de production d'exception à plusieurs points de vue.

Le capital naturel du littoral constitue ainsi le moteur d'attractivité du territoire que ce soit pour les résidents, les touristes ou les entreprises de l'économie bleue. Les usages sur la frange côtière sont nombreux, les équipements portuaires et de mise à l'eau sont limités, les bassins de navigation et de production ne sont pas extensibles. Des activités émergentes telles que la production d'énergies renouvelables marines ou l'expansion des activités présentes vers de nouveaux marchés (ex : nautisme avec la propulsion vélique) viennent perturber l'ordre établi en matière d'occupation d'espace. La pression des usages conjuguée aux risques naturels et climatiques (érosion, submersion...) peut engendrer un accroissement des conflits d'usage.

L'augmentation de l'occupation et de la fréquentation du littoral génèrent d'autres problématiques en terme de capacité d'accueil. Les eaux côtières sont souvent impactées par les apports des bassins versants et notamment par les pollutions d'origine anthropique (assainissement, eaux pluviales, agriculture, ports et plaisance...). Ces pollutions peuvent avoir des conséquences directes sur l'activité des entreprises (fermeture, baisse de revenu, image ternie...), comme l'illustrent les épisodes de fermeture des entreprises conchylicoles de 2019 à 2021 liés à la contamination des eaux au Norovirus.

L'environnement marin et littoral subit par ailleurs des mutations à l'œuvre depuis plusieurs années. Le changement climatique et les risques naturels peuvent engendrer des impacts forts pour les professionnels de l'économie des produits de la mer :

- Augmentation de la fréquence et de l'intensité des tempêtes provoquant des dégâts sur les chantiers conchylicoles ;
- Réchauffement de l'eau ;
- Modification de répartition des espèces, disparition de certaines espèces et arrivée d'espèces méditerranéennes dans le Golfe du Morbihan ;
- Acidification de l'océan influençant la formation de coquille, la croissance et potentiellement la survie des mollusques bivalves ;
- Acidification de l'océan influençant la composition des eaux côtières et de son écosystème (phytoplanctons, sédiments, etc.) ;
- Risque de pollutions bactériennes et virales par débordement ou défaut des systèmes d'assainissement individuels ou collectifs –stations d'épuration (suite aux pluies abondantes notamment)

Ces menaces induites génèrent chez les professionnels un sentiment d'insécurité et d'impuissance face à des phénomènes qui les dépassent, un besoin de mieux comprendre leur environnement, une envie d'expérimenter et d'adapter leurs méthodes. Les pratiques durables qu'ils mettent en œuvre sont d'ailleurs assez peu valorisées.

L'enjeu de l'adaptation et de l'anticipation des conséquences du changement climatique était déjà inscrit dans la précédente stratégie DLAL FEAMP 2014-2020 mais les acteurs du territoire, tout domaine confondu, n'étaient pas suffisamment prêts pour travailler sur ces sujets.

Aujourd'hui, la prise de conscience est réelle. Des outils ont émergé depuis, tels que CACTUS, développé par le PNR du Golfe du Morbihan, principalement destiné aux collectivités et aux élus qui souhaitent mener des actions pour s'adapter au changement climatique actuel et à venir. Les collectivités à travers leur compétence GEMAPI, les Plans Climat Energies Territoriaux (PCAET) et les stratégies de gestion du trait de côte, accompagnent les acteurs du territoire dans l'appréhension de ces changements et dans l'adaptation des pratiques. Le déploiement de VIGIPOL sur le territoire est également un atout, il devrait permettre d'instiller une culture de l'anticipation des risques nécessaire à la lutte contre le changement climatique.

Un des atouts identifiés sur le territoire est en effet l'existence d'un vivier d'acteurs gravitant autour de la problématique de la qualité de l'eau et des milieux : les collectivités, les structures de bassins versants, opérateurs Natura 2000 dont le PNR du Golfe du Morbihan, les représentants professionnels, Eaux et rivières de Bretagne, les Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-île-en-mer et Loire et Océane, l'association CAP 2000, l'association Drônes et Océans, VIGIPOL, la CLE du SAGE... Bien que n'étant pas basés sur notre territoire, l'observatoire du Plancton, l'IFREMER (Antenne de Nantes) et le CEVA contribuent à l'acquisition de connaissances sur le territoire. Les réseaux de suivi et autres outils existants sont à mieux coordonner et rendre plus opérationnels.

Les objectifs opérationnels et effets attendus du DLAL FEAMP relevant de cette priorité n° 2 sont :

- **Objectif n°3 - Améliorer l'interconnaissance et la cohabitation des usagers sur le littoral et en mer**
 - ✓ Améliorer la connaissance de l'occupation de l'espace par l'économie des produits de la mer et favoriser la prise en compte des enjeux maritimes dans les documents d'urbanisme ;
 - ✓ Renforcer la collaboration entre secteurs de l'économie bleue pour favoriser l'interconnaissance et partager les expériences sur les enjeux de préservation de l'environnement ;
 - ✓ S'appuyer sur les dynamiques d'acteurs et faire partager les connaissances sur le capital naturel littoral et maritime du territoire au plus grand nombre, en favorisant l'implication des citoyens, des scientifiques et des professionnels ;
 - ✓ Prévenir les conflits d'usage en renforçant l'interconnaissance des usagers du littoral
- **Objectif n°4- Préserver la qualité de l'eau, les milieux et les ressources halieutiques**
- **Objectif n°5 - anticiper et s'adapter aux risques naturels et aux conséquences du changement climatique**
 - ✓ Permettre aux professionnels et acteurs du territoire de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes côtiers, d'identifier les facteurs à l'origine des changements observés dans ces écosystèmes, notamment liés au changement climatique et de mettre en place les mesures adaptées ;
 - ✓ Promouvoir une vision plus solidaire et accompagner les professionnels de l'économie bleue les plus vulnérables face aux effets du changement climatique ;
 - ✓ Renforcer les démarches de suivi et de gestion des milieux naturels et de la qualité de l'eau impliquant collectivités et professionnels pour l'adaptation de leurs pratiques

Axes stratégiques et thématiques régionaux associés

II- Créer les conditions favorables pour un développement durable de l'économie bleue dans les territoires maritimes

- **Préservation de l'environnement marin et littoral**
- **Gouvernance maritime et planification spatiale de la zone côtière**

Priorité n°3 - Des produits de la mer durables

Le territoire des Pays d’Auray et de Vannes dispose d’une réelle diversité et qualité des produits de la mer. Toutefois, dans un contexte de crise socio-économique (pandémie, inflation, prix du gazoil...) **et sanitaire, la valorisation de ces ressources s’avère difficile.** Alors que le territoire bénéficie d’une attractivité forte, les produits de la mer locaux souffrent d’un manque de notoriété auprès de la population résidente et touristique, malgré quelques initiatives engagées localement (ex : Breizh Ostréa en ria d’Etel, dispositif de soutien à la dégustation dans le cadre de la destination touristique) et au niveau régional (ex : Envie de mer, produits-locaux.bzh). Au regard notamment des outils dont disposent les entreprises locales, des liens possibles entre secteurs de l’économie bleue, du potentiel d’innovations du territoire, **il existe une marge de progression en termes de valorisation et promotion des produits locaux.**

La criée de Quiberon constitue pour les acteurs locaux un élément central, pour la valorisation des produits, l’innovation permanente et le trait d’union qu’elle représente avec les îles. Le projet développé autour de la méthode de valorisation du poisson vivant « Ikejimé » dans le cadre du DLAL FEAMP 2014-2020 l’a d’ailleurs prouvé. L’optimisation de la logistique de distribution, à partir des différents points de production et de débarquement du territoire, revêt par ailleurs un enjeu primordial pour le territoire, à réfléchir en lien avec la plateforme de Lorient.

Enfin, les acteurs locaux sont soucieux de l’avenir de la pêche sur les îles, dont l’activité a fortement diminué ces dernières années. Elle représente pourtant un maillon essentiel du dynamisme économique, de l’identité et du maintien de population à l’année sur ces territoires. Les problématiques liées à la valorisation des productions y sont d’autant plus grandes que les contraintes logistiques sont exacerbées.

Les collectivités ont encore une fois un rôle important à jouer dans l’accompagnement des professionnels à la structuration des filières locales mais également dans leurs propres transitions. Il s’agit de développer les circuits courts, approvisionner la restauration collective en produits de la mer du territoire, encourager l’artisanat local... Ces ambitions sont en oeuvre depuis plusieurs années déjà côté agricole et l’inclusion des représentants de l’économie bleue se fait progressivement. A titre d’exemple, la mise en réseau des acteurs des filières primaires et les actions de sensibilisation, de concertation et d’animation menées ces dernières années, ont conduit à la construction concertée d’un Projet Alimentaire Territorial sur le territoire d’Auray Quiberon Terre Atlantique. Le programme DLAL FEAMPA 2021-2027 pourra s’appuyer sur ces démarches pour relocaliser l’économie alimentaire des produits de la mer du territoire. Les EPCI accompagnent également les transitions climatique et énergétique en déclinant les orientations régionales liées au climat et à l’énergie dans des documents de planification et des programmes d’actions tels que le Plan Climat Air Energies Territorial et le programme Territoire Economie en Ressources.

Les dynamiques d’acteurs et les expérimentations en faveur de la transition écologique de l’économie bleue sont nombreuses sur le territoire : les projets d’économie circulaire des produits de la mer, les expérimentations en matière d’énergies marines renouvelables, les initiatives en matière d’accompagnement vers le changement de pratiques des acteurs du nautisme et des plaisanciers (Certification Ports propres, groupe « Sports, mer et littoral » de l’ENVSN, groupe « Loisirs nautiques, les bonnes pratiques »...), les réflexions sur le transport décarboné (électrique, hydrolien, vélique, hydrogène...), les projets innovants des entreprises en faveur des océans (Friendly Frenchy, Chantier Bretagne Sud, Nodus Factory,...)... Toutes ces initiatives forment un écosystème basé sur un terreau propice à l’innovation pour une économie des produits de la mer résiliente et durable.

Les acteurs de la formation et de l’accompagnement à l’innovation du territoire sont des partenaires incontournables de cette transformation, portant des valeurs de progrès et de développement durable auprès des nouvelles générations de professionnels ou de nouvelles entreprises du territoire.

L'ambition de cette nouvelle stratégie DLAL FEAMPA 2021-2027 est de favoriser les synergies entre toutes ces dynamiques, les valoriser et organiser le transfert d'une partie des innovations expérimentées aux professionnels des produits de la mer.

Les objectifs opérationnels et effets attendus du DLAL FEAMP relevant de cette priorité n° 3 sont :

- **Objectif n°6 - Relocaliser l'économie alimentaire du territoire**

→ Améliorer la notoriété des produits de la mer du territoire en valorisant et complétant les démarches existantes

→ Favoriser la valorisation des produits de la mer du littoral et des îles du territoire : transformation, commercialisation, consommation

- **Objectif n°7- Valoriser l'ensemble des ressources marines et encourager des pratiques en faveur de la biodiversité et le climat**

→ S'appuyer sur les dynamiques d'acteurs et faire partager les connaissances et expérimentations en matière de transitions écologiques du territoire

→ Faire connaître et valoriser les pratiques durables des professionnels de l'économie des produits de la mer

→ Développer la Recherche et les expérimentations sur des nouvelles formes de valorisation des ressources ou sur de nouvelles ressources

→ Mettre la richesse des expérimentations sur les énergies marines renouvelables et le transport décarboné sur le territoire au service de l'économie des produits de la mer

Axes stratégiques et thématiques régionaux associés

III- Faire des activités de l'économie bleue un levier de développement durable des territoires maritimes

- Valorisation des ressources maritimes locales
- Economie circulaire

En annexe 2, ces objectifs sont déclinés en 5 fiches actions opérationnelles (voir arbre des objectifs p 63)

- **Fiche-action 1** : développer l'identité maritime du territoire et favoriser l'attractivité de l'économie des produits de la mer
- **Fiche-action 2** : Renforcer l'acquisition de connaissances de l'environnement marin et littoral et l'interconnaissance des usagers du littoral
- **Fiche-action 3** : Accompagner les transitions écologique et alimentaire des filières des produits de la mer et des territoires littoraux
- **Fiche-action 4** : Coopérer et se développer par le partage d'expériences et l'échange de bonnes pratiques
- **Fiche-action 5** : Animer et mettre en œuvre la stratégie

En annexe 3, le budget dédié à ces fiches actions est détaillé.

UNE STRATEGIE DLAL FEAMPA TOTALEMENT INTÉGRÉE AUX ENJEUX DE LA BREIZHCOP

La Région Bretagne a fait de la démarche Breizh COP un grand chantier pour construire un nouveau projet de territoire pour la Bretagne. De nombreux partenaires institutionnels, acteurs socio-économiques et citoyens ont été associés et ont participé au processus pour élaborer ce projet. L'ambition était de maîtriser et d'accélérer la mise en œuvre de toutes les transitions en Bretagne : écologique, climatiques, économiques, sociétale et méthodologique.

Ce travail a permis d'aboutir à la définition de 38 objectifs, puis à l'adoption des Accords pour une Bretagne engagée pour le Climat, et enfin à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Notre stratégie présentée dans cette candidature s'inscrit pleinement dans cette dynamique et vise à contribuer du mieux qu'elle peut à apporter des réponses aux enjeux partagés et co-construits.

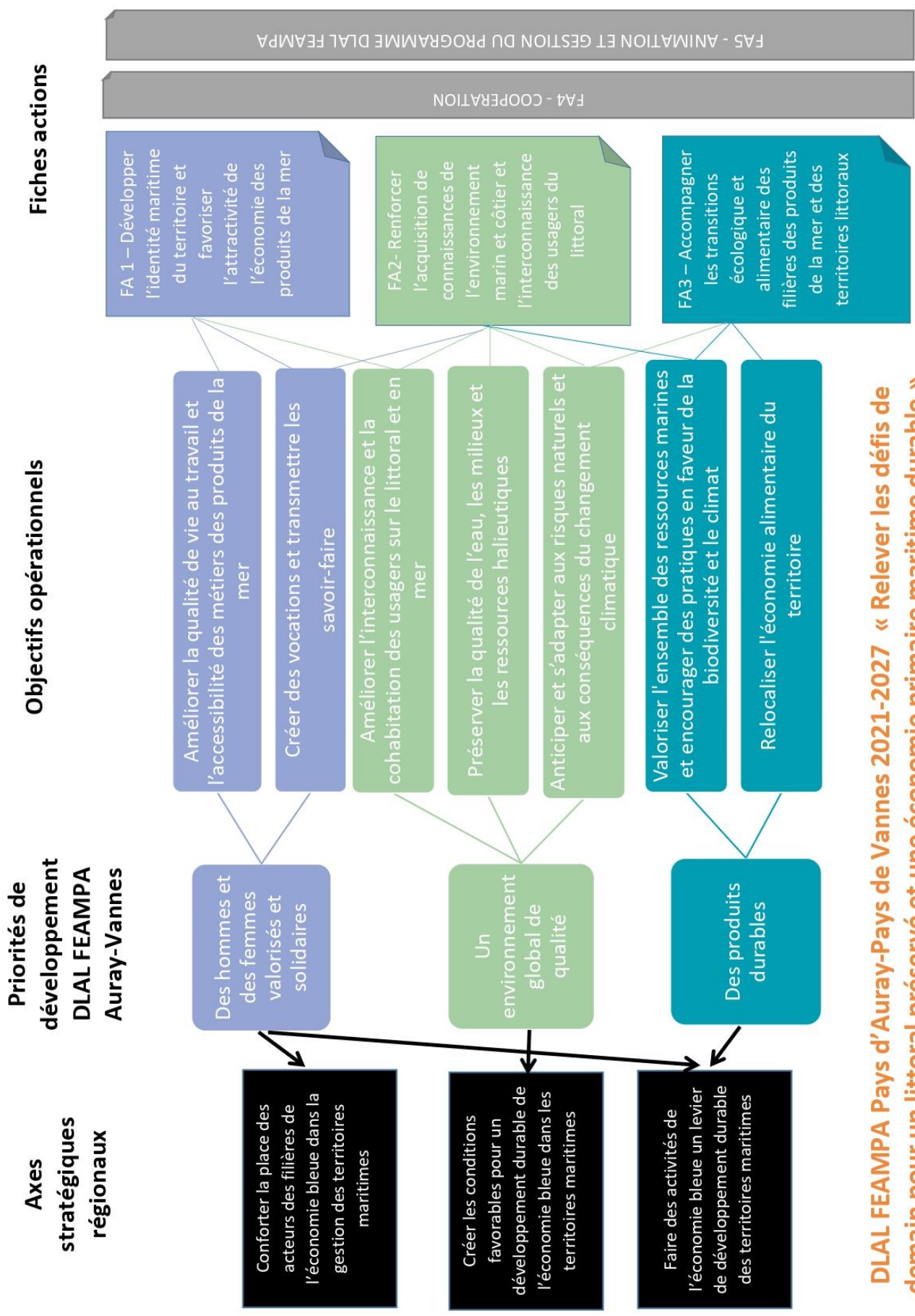
En premier lieu, il s'agit de répondre au défi climatique et environnemental, qui se pose comme partout sous la forme d'un enjeu incontournable et vital. Nous vivons un tournant historique pour nos ressources et cela devient une réalité très concrète. Les mutations climatiques pourraient se révéler menaçantes pour la dimension maritime de la Bretagne et l'importance de ses activités économiques. Les premières conséquences sont déjà visibles, et des impacts majeurs sont à venir.

Les acteurs du territoire adhèrent pleinement au principe de « rupture négociée » qui vise à identifier des solutions à mettre en œuvre au plan local, avec les moyens et les ressources dont les territoires disposent. Cela passe par la nécessité d'une « rupture » dans la manière de produire, d'occuper l'espace, de consommer, de se déplacer, de décider, etc. La stratégie DLAL FEAMPA du Pays d'Auray reprend ces orientations au cœur de sa stratégie.

De plus, la stratégie élaborée par les acteurs du GALPA Pays d'Auray – Pays de Vannes entend répondre de manière concrète et opérationnelle aux objectifs du SRADDET, et plus particulièrement à l'objectif 8 qui vise à « Faire de la mer un levier de développement durable pour l'économie et l'emploi à l'échelle régionale ». L'objectif est de développer une économie qui valorisera au mieux notre proximité avec la mer, en maintenant les activités maritimes existantes, en développant de nouvelles activités, mais aussi en favorisant les synergies avec les autres secteurs de l'économie locale, afin de développer de nouvelles utilisations de la mer créatrices d'emplois et de compétences.

« Accélérer le développement durable des filières halieutiques et des biotechnologies marines », « Assurer simultanément la préservation des écosystèmes marins et côtiers, le développement durable des activités maritimes et le libre accès de tous à la mer en mettant en œuvre une planification spatiale de la zone côtière », « Accélérer le développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité », « Faire des îles des territoires en pointe de la gestion des ressources et des espaces naturels », « Faire de la Bretagne une région leader sur la réduction du gaspillage alimentaire, du producteur au consommateur, notamment dans les établissements scolaires », « Accélérer la transition énergétique en Bretagne », « Préserver et reconquérir la biodiversité en l'intégrant comme une priorité des projets de développement et d'aménagement », « Développer l'éducation à l'environnement pour informer, former et sensibiliser à la biodiversité en s'appuyant notamment sur les associations et améliorer la connaissance »,

... sont autant d'objectifs du SRADDET auxquels nous souhaitons contribuer par nos engagements



DLAL FEAMPA Pays d'Auray-Pays de Vannes 2021-2027 « Relever les défis de demain pour un littoral préservé et une économie primaire maritime durable »

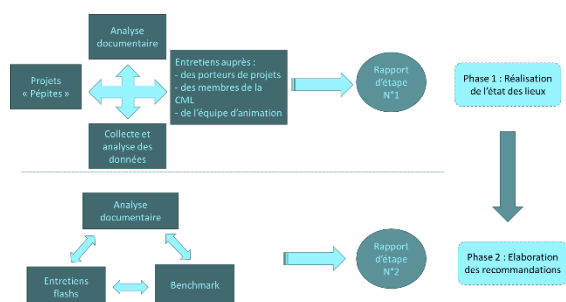
LA VALEUR AJOUTÉE DU PROGRAMME DLAL FEAMPA PAYS D'AURAY-PAYS DE VANNES

Une coopération entre deux Pays réussie et à faire perdurer

Forts de leurs expériences respectives et de leur première expérience commune dans l'animation et la gestion des fonds européens, le Pays d'Auray et l'Entente du Pays de Vannes ont désiré faire perdurer cette coopération. L'ensemble des acteurs du territoire s'accordent sur l'intérêt d'un portage du programme à cette échelle.

Une évaluation partagée riche d'enseignements

Avant de repartir sur une nouvelle programmation, les acteurs du territoire ont souhaité mener une évaluation du programme DLAL FEAMP 2014-2020. Celle-ci a été réalisée avec l'appui de 3 cabinets d'études : TANIT Consulting, Consult'Océan et Via Aqua. Elle s'est appuyée principalement sur une collecte et analyse de données et des entretiens auprès des porteurs de projets, des membres de la CML et de l'équipe d'animation. L'ensemble de ces données ont permis d'effectuer un état des lieux puis des recommandations pour la future programmation.



Synthèse de la méthodologie mobilisée pour l'évaluation

L'évaluation a eu l'effet de mettre à jour les richesses et dysfonctionnements du programme DLAL FEAMP Pays d'Auray-Pays de Vannes en termes de gouvernance, de stratégie, de valeur ajoutée, de fonctionnement administratif... Le partage et le débat autour des résultats a fait l'objet d'un séminaire le 25 octobre 2021 à Auray.

La commission mer et littoral, un outil essentiel de mise en réseau et de d'acculturation commune

Une des principales plus-values du programme soulignée par l'évaluation est la Commission Mer et Littoral et son rôle intégrateur et fédérateur. La CML s'est réunie 14 fois de 2017 à 2021 avec une bonne participation de ces membres, la fréquentation oscillant entre 12 et 19 membres présents (sur 25). Les effets positifs de cette instance sont multiples :

- **Une acculturation continue** à certains enjeux rencontrés par les filières à l'échelle du territoire et au-delà.
- **Une interconnaissance des acteurs** facilitée
- **La création de liens entre acteurs locaux ayant permis de générer des partenariats** (ex : PNR du Golfe du Morbihan et Lycée Maritime dans le cadre du projet MELOEM)
- **Une confrontation des points de vue**, permettant d'enrichir les débats mais aussi de faire évoluer les projets
- **Une valorisation des acteurs locaux** comme structures relais et ambassadeurs du programme

Des points d'amélioration pour la future programmation ont été cependant proposés :

- le **rappel des principes d'écoute, de bienveillance et de confidentialité des échanges** face à l'expression d'une diversité des points de vue qui s'est traduit parfois par un manque de respect ;
- **l'organisation de temps d'échange plus informels en dehors des CML**, basés sur la découverte d'initiatives de l'économie bleue, et ouverts plus largement, afin de favoriser le lien entre acteurs du GALPA.

Cette dernière recommandation a été suivie dès la fin de l'évaluation avec **l'organisation des Cafés FEAMP**, rencontres permettant de valoriser des projets financés dans le cadre de la programmation 2014-2020 et de faire émerger des débats sur les enjeux et des idées

de projets pour la future période 2021-2027. 3 cafés FEAMP ont été organisés à la Criée de Quiberon, au Lycée Maritime d'Étel, sur le chantier ostréicole d'Anita ALLAIN LE PORT, élue référente du programme pour Golfe du Morbihan Vannes Agglomération. L'objectif est de faire perdurer cette démarche



Café FEAMP à Quiberon avec la découverte des premiers travaux réalisés à la criée sur le local « Ikéjime » et du projet DRONE, porté par le CRC

Une envie d'aller plus loin dans la sélection des projets par la CML

Un des points à faire évoluer souligné par l'évaluation est les modalités d'audition et de sélection des projets. En effet, les membres de la CML ont fait ressortir la difficulté de l'exercice de sélection en Commission lié notamment à un manque d'appropriation de la grille de sélection.

Les besoins suivants ont été exprimés par les membres de la CML :

- monter d'avantage en compétences sur les enjeux maritimes, afin de mieux cerner les problématiques sous-jacentes des projets (cf en réponse, l'organisation des cafés FEAMPA)
- réduire le nombre de projets présentés en CML afin de laisser plus de temps aux échanges avec les porteurs et entre membres de la CML
- co-construire en début de programmation une grille de sélection claire et se l'approprier pleinement afin de pouvoir réellement échanger sur la pertinence, l'efficacité et la valeur ajoutée des projets présentés

Le programme DLAL FEAMP n'a pas vocation à financer des dispositifs déjà existants sur le

territoire. L'innovation, par la méthode (nouveaux partenariats, mise en réseau d'acteurs) ou le contenu (nouveaux services, projets expérimentaux, etc.), est un critère essentiel dans la sélection des dossiers.

Au regard de cette nouvelle stratégie DLAL FEAMPA orientée fortement sur les transitions écologiques, l'évaluation du critère préservation de l'environnement est également attendue par les acteurs interrogés lors de l'évaluation.

Un des premiers travaux de la CML une fois le GALPA sélectionné sera de travailler sur une méthode d'analyse et de sélection des projets en prenant en compte l'ensemble des préconisations émises en termes de gouvernance et de sélection. **Un mode opératoire, des critères et des indicateurs seront validés de manière partagée afin de faciliter ensuite la prise de décision.**

Une coopération entre secteurs de l'économie bleue à encourager

Une des ambitions de cette nouvelle programmation est de favoriser l'interconnaissance et la collaboration entre secteurs de l'économie bleue. Elle passe par les projets qui seront accompagnés mais aussi par une animation orientée vers cet objectif.

En plus des temps informels tels que les Cafés FEAMPA, le GALPA pourra organiser **un temps d'échange annuel ou bisannuel « Les rencontres de l'économie bleue »** en s'appuyant potentiellement sur les « Rencontres du nautisme » à l'échelle de la destination touristique.

Ces rencontres auront pour but de :

- Favoriser l'échange autour des enjeux de l'économie bleue (les transitions écologiques, le droit à l'expérimentation...), la capitalisation d'expériences et la résolution de problèmes nouveaux ;
- Développer l'interconnaissance des acteurs de l'économie bleue et valoriser

l'économie des produits de la mer comme pilier structurant du territoire

- Mettre en avant des projets innovants et exemplaires (dont ceux financés via le DLAL FEAMPA) ;
- Renforcer l'ouverture vers l'Europe et le partage d'expériences issues d'autres territoires

Une ouverture vers l'Europe

L'esprit d'ouverture qui caractérise le programme des Pays d'Auray et de Vannes pourra s'étendre à des partenariats avec d'autres territoires français et européens partageant des problématiques similaires.

Afin de mener à bien les projets apportant une plus-value sur le territoire, les Pays d'Auray et de Vannes s'appuieront en premier lieu sur les partenaires locaux qui disposent déjà de contacts avancés. Ils pourront compter également sur l'expérience accumulée avec les dispositifs LEADER et Axe 4 du FEP en matière de coopérations.

Le territoire pourra également s'appuyer sur les réseaux ruraux breton et national, dont l'une des missions consiste à faciliter la mise en place de projets de coopération.

En mobilisant différentes catégories d'acteurs locaux autour d'une volonté commune de partage, ces projets permettront de contribuer directement aux priorités de la stratégie : trouver des solutions contribuant au maintien durable des activités de pêche et d'aquaculture sur le littoral, renforcer la cohésion et l'identité maritime des Pays d'Auray et de Vannes et enfin apporter des sources d'innovation pour le territoire et les filières.

Enfin, les professionnels seront bien entendus au cœur des projets de coopération. En plus de les sensibiliser aux dispositifs de l'Union européenne, la cellule d'animation DLAL FEAMP et les acteurs locaux encourageront leur implication pour aller à la rencontre d'autres professionnels, découvrir d'autres cultures et partager leurs expériences.



PARTIE 3 – LA MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX ET LA GOUVERNANCE

Le partenariat mis en œuvre

Description du processus d'implication des acteurs locaux, de l'élaboration de la stratégie à la mise en œuvre du programme

La confirmation du partenariat entre Pays d'Auray et Pays de Vannes

En 2015, le Pays de Vannes était venu solliciter le Pays d'Auray pour porter ensemble une stratégie et une candidature communes dans le cadre du DLAL FEAMP. Cela permettait notamment de capitaliser sur l'expérience du Pays d'Auray avec l'axe 4 du FEP.

Sept ans plus tard, l'intérêt de cette mutualisation en termes de portage politique et d'efficience pour les acteurs n'est plus à démontrer. A l'automne 2021, les deux entités ont donc naturellement délibéré chacune pour confirmer ce partenariat sur cette nouvelle candidature.

Un comité de pilotage composé de deux élus par pays a été mis en place, il s'est réuni régulièrement tout au long de l'évaluation du programme précédent et de l'élaboration de la candidature.

Une mobilisation individuelle et collective des acteurs publics et privés

Dans le cadre de l'évaluation du programme DLAL FEAMP, puis de la préparation DLAL FEAMPA, les élus du GALPA ont souhaité donner la parole à l'ensemble des acteurs investis dans la dynamique. Au cours de l'évaluation, plus d'une trentaine d'entretiens individuels ont été réalisés avec différents types de publics : membres de la CML, porteurs de projets accompagnés, porteurs de projets finalement non-accompagnés et acteurs du territoire pour avoir leur regard prospectif sur les besoins en matière d'économie bleue.

Les constats ont ensuite été partagés au cours d'ateliers le 25 octobre 2021 à Auray pour tirer les enseignements du DLAL FEAMP 2016-2020.

A partir de là, nous avons commencé à bâtir avec eux les enjeux prospectifs pour cette nouvelle stratégie. Un second séminaire de présentation du diagnostic et des enjeux

retenus a eu lieu le 11 janvier 2022 en visioconférence avec plus d'une cinquantaine de participants. Enfin une rencontre le 07 avril 2022 à Vannes a permis de valider la stratégie finale et les types de projet éligibles (**voir Annexe 4 – Feuilles d'émergence et de présence**).



Merci pour votre participation aux différents temps d'échange !
Les dates des prochains Cafés FEAMPA vous seront communiquées bientôt !

CAP VERS UN NOUVEAU PROGRAMME DLAL FEAMPA PAYS D'AURAY-PAYS DE VANNES !

Un approfondissement des problématiques en groupes de travail restreints

En parallèle, le GALPA a organisé mensuellement 4 « Cafés FEAMPA » pour aller montrer concrètement des projets, des lieux et des acteurs qui témoignaient. Ce fut le cas à la Criée de Quiberon, au Lycée maritime d'Étel, chez une ostréicultrice à Baden, puis au Chantier naval Bretagne Sud à Belz. Une vingtaine d'acteurs étaient présents à chaque fois pour parler d'une thématique et assistaient à la présentation de projets potentiels. Ces temps ont servi de fil rouge tout au long de la candidature pour accentuer la dynamique.

Ainsi une cinquantaine d'acteurs publics (EPCI, Communes, PNR, Syndicats Mixtes...), professionnels (Criée, CDPMEM, CRC, syndicats ostréicoles locaux, mareyeurs...), et associatifs (Conseils de développement des deux territoires, CPIE Belle-Ile en Mer, Pôle ESS...) ont été rencontrés et impliqués.

- ✓ 150 personnes mobilisées (55 structures)
- ✓ 3 séminaires collectifs (100 participants)
- ✓ 4 « Cafés FEAMP »
- ✓ 1 comité technique
- ✓ 1 comité de pilotage

La diversité des profils, des connaissances et des expériences respectives de ces acteurs ont été très riches. Leurs retours et la confrontation des points de vue ont permis de confirmer le diagnostic de l'économie bleue, les hypothèses sur les enjeux puis d'affiner progressivement les objectifs opérationnels de cette nouvelle stratégie. A l'inverse, des problématiques ont finalement été « écartées » par les acteurs, considérant qu'elles étaient déjà suivies et structurées dans le cadre d'autres politiques publiques et espaces de concertation.

Une ouverture vers des acteurs de l'économie bleue

Le renforcement du rôle de la Commission « Mer et Littoral », comme lieu d'échange, d'expertise et de projection sur les besoins des filières

Une composition alliant acteurs publics et privés, professionnels et institutionnels

La commission « Mer et Littoral » à l'échelle des Pays d'Auray et de Vannes a bien fonctionné au cours du programme 2014-2020. Les acteurs ont donc souhaité maintenir une certaine continuité, notamment sur la représentativité forte de l'économie des produits de la mer. Des évolutions sont cependant proposées pour que la nouvelle CML réponde pleinement aux ambitions de cette nouvelle stratégie. D'une part, la volonté d'intégrer de nouveaux acteurs de l'économie bleue tels que le syndicat mixte VIGIPOL, l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques ou encore le Chantier Bretagne Sud (chantier naval) pour élargir les regards ; d'autre part, comme explicité précédemment,

L'évaluation du programme DLAL FEAMP et la volonté régionale d'élargir le champ de réflexion ont mis en évidence l'intérêt d'associer d'autres acteurs de l'économie bleue aux différents travaux. Ce fut le cas notamment avec des bureaux d'étude liés à l'environnement, des acteurs du nautisme tels que l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques, ou bien encore des TPE/PME investies dans de la Recherche et Développement sur de nouveaux process, de nouvelles techniques ou de nouveaux produits aux services des professionnels de la Mer.

Des Ressources au cœur du projet de candidature

Au final, la stratégie DLAL FEAMPA des Pays d'Auray et de Vannes est tournée vers la diversité des Ressources, qu'elles soient liées aux Hommes et Femmes qui animent ces filières, à l'Environnement dans lequel ces dynamiques sont à l'œuvre, et aux Produits durables qui sont le résultat des complémentarités entre les acteurs.

en impliquant davantage les membres dans la mise en œuvre du mode de sélection des projets et du dispositif d'évaluation.

Les critères suivants ont prévalu pour la sélection des membres proposés :

- **la pluralité des acteurs**, pour apporter une technicité et favoriser une approche multicritères du suivi de la stratégie et de la sélection des projets ;
- **la diversité entre acteurs privés – acteurs publics** pour favoriser la rencontre entre collectivités, entreprises et associations ;
- **la représentativité géographique** permettant à l'ensemble du territoire éligible au DLAL FEAMP d'être représenté ;
- **l'expertise par rapport aux priorités ciblées par la stratégie DLAL FEAMPA**, à

savoir l'attractivité des métiers, la préservation de l'environnement marin et littoral et les transitions écologiques (économie circulaire, énergies renouvelables...)

- **les dynamiques déjà en place et les habitudes de travail en concertation** afin de permettre les échanges et faire émerger des projets porteurs pour le territoire.

Le comité de pilotage a veillé également à prendre en compte l'historique du territoire

sur l'animation du programme axe 4 du FEP puis DLAL FEAMPA :

- **inclure des membres déjà impliqués dans les comités de sélection**, qui ont fait preuve d'un investissement constant, afin que leur retour d'expérience puisse bénéficier au nouveau programme ;
- **ouvrir la commission mer et littoral à d'autres acteurs**, sur la base des enseignements tirés l'évaluation, et en réponse aux nouvelles orientations de la stratégie 2022-2027.

Composition envisagée de la Commission Mer et Littoral 25 membres dont 12 acteurs publics et 13 acteurs privés

Un pool de suppléants est également prévu afin de pallier les absences ponctuelles des membres titulaires.

	ACTEURS PUBLICS	ACTEURS PRIVÉS
1	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auray	Conseil de développement du Pays d'Auray
2	Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Auray	Conseil de développement du Pays de Vannes
3	Entente Pays de Vannes	Mission locale
4	Entente Pays de Vannes	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de Belle-Ile-en-Mer
5	Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan	Pôles Economie Sociale et Solidaire Pays d'Auray et Pays de Vannes
6	EPTB Vilaine	Comité régional de la Conchyliculture de Bretagne Sud
7	Syndicat Mixte de la Ria d'Étel	Syndicat mytilicole
8	VIGIPOL	Syndicat ostréicole
9	Criée de Quiberon	Syndicat ostréicole
10	Agrocampus Ouest	Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins du Morbihan
11	Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Étel	Comité Départemental des Pêches et des Elevages Marins du Morbihan
12	Ecole National de Voile et des Sports Nautiques	Entreprise de mareyage
13		Chantier Bretagne Sud

Enfin, il est proposé d'associer à la Commission Mer et Littoral des membres sans voix délibérative, permettant d'apporter une expertise complémentaire, tels que des représentants du Conseil régional, du Conseil départemental, de la Commission Locale de l'Eau (SAGE Golfe du Morbihan Bretagne Sud)...

Dispositions relatives au fonctionnement de la commission mer et littoral

Les projets seront présentés par les porteurs de projets en Commission Mer et Littoral (CML), qui émettra un avis du GALPA « Pays d'Auray – Pays de Vannes » pour l'attribution de crédits européens et régionaux.

Une proposition sera faite aux membres de la Commission mer et littoral en début de programmation : la désignation en amont de chaque CML de deux membres volontaires pour analyser de manière approfondie les dossiers, en s'appuyant sur une grille d'analyse qui sera co-construite par les membres de la CML d'ici l'automne 2022.

Cette pré-analyse n'aurait en aucun cas pour but de pré-sélectionner ou non un projet. Elle servirait uniquement à objectiver les remarques et questions qui pourraient être posées aux porteurs de projets au cours de l'audition, ainsi qu'à amener de la matière pour lancer et nourrir les débats entre les membres

au sein des Commissions. Ce processus a également pour but d'impliquer un nombre important d'acteurs et de permettre une montée en compétences collective autour des enjeux du territoire.

D'un commun accord entre les acteurs locaux, un règlement intérieur, pour assurer le bon fonctionnement de la Commission Mer et Littoral, sera mis en place. Il déterminera les droits et devoirs des membres, et les règles en vigueur pour la préparation et le bon déroulement des réunions.

Un rôle élargi aux enjeux de l'économie bleue

Une autre piste de réflexion pour l'avenir de la Commission mer et littoral serait de lui donner un rôle consultatif et prospectif sur les différents projets et politiques concernant la mer et le littoral du territoire. La CML pourrait fonctionner sous forme de saisines ou d'auto-saisine, comme le font aujourd'hui les Conseils de développement.

Un plan de communication essentiel à une meilleure appropriation du programme par les acteurs locaux

Une communication en amont, dans le cadre de l'élaboration de la candidature

Le périmètre du territoire éligible étant important et le degré d'appropriation du programme par les acteurs du territoire pouvant être disparate, les besoins en communication sont essentiels pour assurer le bon déroulement du programme.

Ce travail a été mené dans le cadre de l'élaboration de la candidature. La chargée de mission DLAL FEAMPA a ainsi pu présenter les fondamentaux du programme dans le cadre de différentes réunions préparatoires qui ont permis d'associer plus de 150 personnes.

Un plan de communication dédié au programme DLAL FEAMPA

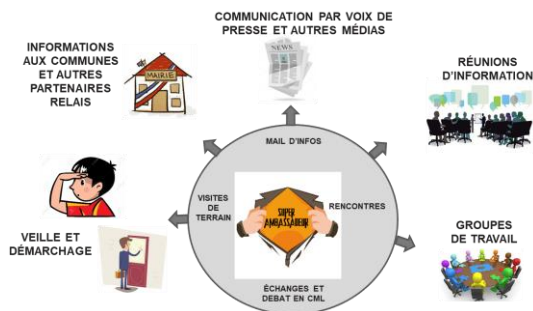
La cellule d'animation va mettre en place un plan de communication dédié avec pour objectifs de :

- Faire connaître le programme et l'intervention de l'Union européenne sur le territoire ;
- Mobiliser les acteurs locaux autour de ce projet de territoire ;
- Rendre visibles les opérations mises en œuvre ;
- Capitaliser et diffuser les expériences et savoir-faire acquis.

L'année 2022 sera très importante pour lancer de manière optimale l'animation du programme sur le territoire.

Plusieurs types de publics ciblés

- **Le cœur de cible** : les porteurs de projets du territoire afin d'informer sur les possibilités ;
- **La cible élargie** : la population, les collectivités locales, les acteurs socio-économiques et associatifs, les partenaires institutionnels, les médias locaux, afin de communiquer sur l'impact des fonds européens sur le territoire ;
- **La cible spécifique** : les professionnels des filières maritimes du territoire pour qu'ils s'approprient le programme et en deviennent acteurs ;
- **La communication interne** : les membres de la CML, du GALPA (partenaires publics et privés), ainsi que les élus des deux Pays.



Stratégie de communication et d'implication des membres de la CML

Les actions de communication envisagées

- **Une plaquette d'information** dédiée au programme DLAL FEAMPA à destination des porteurs de projets : une plaquette sera créée, avec à l'intérieur une présentation synthétique des fiches-actions, ainsi que des outils ludiques pour vulgariser les règles administratives de ce dispositif (circuit de la vie d'un dossier, règles liées à la commande publique et aux obligations de communication, élaboration du plan de financement, etc.). Cet outil sera lancé dès conventionnement avec l'Autorité de gestion et diffusé à l'ensemble des partenaires ;
- **Une newsletter** spécifique « Que sont-ils devenus ? » afin de permettre un suivi des projets, et d'en partager les enseignements ;

- **Des fiches expériences ou vidéos** décrivant les projets exemplaires (objectifs, moyens mis en œuvre, freins et leviers, éléments financiers...) ;
- **Un espace internet spécifique** au programme DLAL FEAMPA : des pages internet seront dédiées sur le site des Pays. On pourra notamment trouver l'ensemble des fiches-actions et l'actualité régulièrement mise à jour du programme. Des liens seront également insérés sur les sites des Communautés de Communes et des partenaires locaux. Enfin, un espace LinkedIn sera également alimenté régulièrement pour valoriser les activités du réseau ;
- **Des appels à projet spécifiques** : dans le cadre de l'animation de certaines fiches-actions, il pourra être organisé un appel à projet, avec une communication spécifique à cette mesure afin de mobiliser les acteurs locaux ;
- **Des événements ouverts au grand public** : afin de valoriser le rôle de l'Europe dans la vie des territoires et des filières pêche et aquaculture notamment, des actions pourront être envisagées par exemple autour du mois de l'Europe ou au sein d'événements locaux.
- **Des Cafés FEAMPA** : temps d'échange informels sur le terrain entre acteurs du GALPA sur la base d'un lieu, une problématique, un projet phare, des projets mystères.

Les canaux privilégiés pour communiquer seront la presse locale, le réseau des structures et des acteurs locaux pouvant diffuser l'information, les médias professionnels ou associatifs bien implantés sur le territoire, etc.

Une implication des professionnels dans la communication

La cellule d'animation souhaite impliquer les professionnels dans la communication sur le programme DLAL FEAMPA, sur les projets soutenus et plus globalement sur l'Union européenne.

Pour cela, des actions de communication pourront être co-construites avec eux en utilisant par exemple des outils tels des

reportages vidéo, expositions photographiques, ou encore du numérique au travers des réseaux sociaux notamment.

Le contrôle des outils de communication européens obligatoires

La cellule d'animation du GALPA veillera également à ce que soit mentionnée la participation financière de l'Union européenne sur chacune des réalisations financées à l'aide du programme DLAL FEAMPA, en utilisant les outils nationaux et européens de communication (logos, autocollant, panneau financeurs, etc.).

Une intégration dans des réseaux régionaux, nationaux et européens

La cellule d'animation participera activement aux réseaux des GALPA bretons, français et européens, afin de faire partager les projets exemplaires accompagnés sur le territoire des Pays d'Auray et de Vannes et de rechercher des expérimentations réussies ailleurs en liens avec ses principales thématiques. Les fiches « expériences » pourront servir à susciter éventuellement des échanges avec d'autres territoires partageant les mêmes réflexions.



PARTIE 4 – LE PILOTAGE ET L’EVALUATION

Le pilotage de la candidature

Des structures porteuses du GALPA dotées d'expériences significatives en matière de développement local

La concertation ancrée dans le développement local des territoires

Nés de l'initiative des acteurs locaux à la fin des années 90, les Pays d'Auray et l'Entente des collectivités du Pays de Vannes constituent deux territoires de projets où élus et représentants de la société civile se rencontrent, dialoguent et échangent sur leurs visions du territoire depuis près de trente ans. Les expériences de développement local menées ces dernières années sont multiples.

Des approches participatives associant une diversité d'acteurs

Les Pays ont mené une concertation large dans le cadre de l'animation et du suivi des **Contrats de partenariats Europe/Région/Pays entre 2015 et 2020**, avec une mobilisation des acteurs du territoire importante, et une mise en œuvre efficiente, reconnue par la Région Bretagne.

Des expériences abouties dans la gestion des fonds européens territorialisés

- **LEADER** sur le Pays de Vannes depuis 2003 (deux générations de programme), et sur le Pays d'Auray depuis 2016, qui ont permis aux acteurs locaux, publics et privés, de mettre en œuvre un partenariat fort, fondé sur des actions de mise en réseau et de coopération, un processus de

capitalisation des pratiques et une approche novatrice et expérimentale ;

- **L'Axe 4 du FEP** sur le Pays d'Auray de 2010 à 2014, qui faisait partie des 11 territoires expérimentaux sélectionnés en France pour mettre en œuvre ce dispositif. Il a permis la mise en place d'une réelle dynamique entre élus et professionnels de la pêche et de l'aquaculture (approche ascendante des enjeux halieutiques, mode de gouvernance public /privé) ;
- **Le DLAL FEAMP 2014-2020** co-porté à l'échelle du GALPA et pour lequel l'évaluation menée en 2021 a permis de tirer un bilan positif, avec des enseignements et impacts importants pour le territoire.

Des démarches de « Gestion Intégrée des Zones Côtières » (GIZC)

Plusieurs démarches ont été retenues par la Région, couvrant ainsi l'ensemble du littoral des deux Pays par des démarches de concertation et de réflexion sur la gestion durable des ressources et territoires maritimes et côtiers (Ria d'Étel et Grand Site Gâvres-Quiberon, Syndicat intercommunal du Golfe du Morbihan, Institution d'Aménagement de la Vilaine et Pays d'Auray). Ces dynamiques se sont poursuivies depuis, même après l'arrêt des financements régionaux.

Description des moyens mobilisés pour l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie

Une expérience accumulée dans l'animation des fonds européens

Depuis une quinzaine d'années, les Pays d'Auray et de Vannes gagnent en expérience et montent en compétence en accompagnement de porteurs de projets et suivi de stratégies. Les politiques régionales et européennes de développement des territoires ont notamment

permis cet essor en plaçant les pays au cœur du cadre d'organisation et d'animation de différents programmes européens.

Les évaluations des derniers programmes mis en œuvre sur le territoire (DLAL FEAMP, LEADER) ont pu faire ressortir l'importance de

la cellule d'animation dans la réussite de ces démarches.

En effet, l'ingénierie développée par les pays répond autant à un objectif formatif des porteurs de projets (apprentissage de l'idée au projet, compréhension de l'action publique, des rouages institutionnels, rigueur administrative...), qu'à un objectif qualitatif des projets eux-mêmes.

Par ailleurs, l'approche ascendante au cœur de ces dynamiques territoriales s'est renforcée au fil des années et doit être accompagnée : favoriser les échanges, développer les bons outils d'animation et d'aide à la décision, aider à une meilleure compréhension du territoire, mieux appréhender la conduite de projet, renforcer la capitalisation des projets...

Ainsi, pour être à la hauteur de ces ambitions, le soutien à l'animation et l'ingénierie locale doit être conforté.

1,4 ETP dédiés spécifiquement à l'animation et la gestion du programme

Les Pays d'Auray et de Vannes souhaitent se doter de moyens suffisants pour assurer une animation cohérente et efficace du programme sur l'ensemble du territoire. 1,4 ETP seront mobilisés au sein de la cellule d'animation et de gestion pour répondre aux besoins.

Une équipe mutualisée pour l'animation et la gestion

Le Pays d'Auray a constitué une équipe d'animation et de gestion dédiée au FEAMPA qui assurera le portage technique et la mise en œuvre, en liens directs avec les élus référents des Pays d'Auray et de l'Entente du Pays de Vannes, en charge du programme DLAL FEAMPA.

Cette équipe sera l'interlocutrice privilégiée de l'Autorité de gestion, mais également des partenaires, professionnels et acteurs locaux pour impulser une dynamique locale autour de ce programme.

Ses missions seront principalement de :

- Communiquer sur l'approche DLAL FEAMPA et sur les projets accompagnés sur le territoire ;
- Animer le territoire pour impulser une dynamique locale innovante, permettant de favoriser l'émergence de projets associant acteurs publics et acteurs privés ;
- Accompagner et conseiller les porteurs de projets dans toutes les phases de leur projet ;
- Assurer le suivi en continu du programme et son évaluation régulière.

L'ingénierie territoriale mobilisée

Les deux Pays, ainsi que leurs EPCI membres, sont rompus aux fonds européens territorialisés. La réussite de ce programme passera comme souvent par l'appropriation par les partenaires des fondamentaux du programme DLAL FEAMPA et de la stratégie mise en place à l'échelle des deux Pays.

Les équipes des deux Pays en appui

La chargée de mission Animation DLAL FEAMPA s'appuiera sur les équipes de contractualisation et les animatrices des conseils de développement pour faire le lien avec les autres contrats territoriaux portés. Ses partenariats forts localement permettront de relayer et informer les porteurs de projets potentiels sur les aides mobilisables et mobiliser les acteurs du territoire (élus et société civile) autour de ce programme.

Les équipes des EPCI en relais

Des liens forts existent avec l'ensemble des EPCI du GALPA. La cellule d'animation DLAL FEAMPA pourra ainsi s'appuyer sur les compétences des services techniques des EPCI du territoire (notamment : AQTA, GMVA, CCBI QC, et ASB) pour travailler sur le développement économique, la préservation des milieux, le traitement et la valorisation des déchets ou encore l'économie sociale et solidaire...

Les partenaires locaux

La réussite du programme DLAL FEAMPA passera également par la mobilisation d'acteurs clés du territoire vis-à-vis des filières

pêche et aquaculture et des relations qu'elles entretiennent avec le territoire. Ces partenaires ont d'ailleurs beaucoup contribué lors de l'élaboration de la candidature :

- Les structures représentant les professionnels (CDPMEM 56 et CRC Bretagne Sud) ;
- Des représentants de l'aval de la filière (Criée de Quiberon, mareyeurs, transformateurs, ...) ;
- Les partenaires universitaires et scientifiques (UBS, Agrocampus Ouest...) ;
- Les structures agissant sur les ressources et les usages (Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, Syndicats mixtes de bassins versants, Grand Site Dunaire, etc.) ;
- Les services publics de la formation et de l'emploi (Lycée Professionnel Maritime et Aquacole d'Etel, Missions locales, etc.).

Le renforcement du rôle de la Commission Mer et Littoral

Ainsi, comme décrit précédemment, la démarche d'accompagnement des filières de l'économie bleue, et notamment celles de la pêche et de l'Aquaculture, à travers le DLAL FEAMPA doit prendre appui sur la diversité des acteurs présents sur le territoire. Ils sont nombreux : structures d'aménagement du

Le suivi et l'évaluation du DLAL FEAMPA

Les Pays d'Auray et de Vannes proposent plusieurs mécanismes pour suivre et évaluer leur stratégie DLAL FEAMP :

- une évaluation partagée ;
- la mise en place d'outils de suivi pérennes ;
- un repositionnement du programme en adéquation avec les nouvelles réalités mises en exergue lors des temps d'évaluation.

Une évaluation partagée

L'évaluation du programme doit permettre de mesurer à la fois la portée, la validité et le bon fonctionnement du programme actuel et de dessiner les éventuels ajustements à réaliser dans sa poursuite.

territoire, société civile, forte densité d'entreprises (de la production aux fournisseurs) et tissu de recherche-développement et de formation conséquent (IFREMER, UBS, Lycée d'Etel...).

Dans la continuité des travaux menés conjointement depuis 2016, les Pays d'Auray et de Vannes proposent de renforcer cet espace de dialogue et de réflexion aux acteurs des filières et du territoire sur l'avenir des filières de l'économie bleue.

En plus de servir de support à l'analyse et la sélection des projets présentés dans le cadre du DLAL FEAMPA, celle-ci a vocation à viser les objectifs suivants :

- Mettre en avant des projets innovants et exemplaires (dont ceux financés via le DLAL FEAMPA, mais pas que) ;
- Ouvrir un espace de dialogue entre acteurs du territoire, la Région Bretagne, l'Etat et la Commission Européenne sur les difficultés réglementaires que peuvent rencontrer les entreprises ;
- Favoriser la capitalisation d'expériences et la résolution de problèmes nouveaux ;
- Apporter une aide à la décision à la mise en œuvre de politiques publiques en liens avec la mer et le littoral.

La mobilisation des différents acteurs concernés par le programme (porteurs de projets, membres de la Commission Mer et Littoral, partenaires, etc.) constitue à ce titre une condition indispensable à l'établissement d'une évaluation partagée.

Des temps d'évaluation : intermédiaires à mi-programme puis au final en 2027

Le programme DLAL FEAMPA sera opérationnel de 2022 à 2027. Aussi, sur une durée pluriannuelle, il convient de prévoir un temps d'évaluation dédié à mi-parcours pour éventuellement revoir l'animation sur la deuxième phase du programme.

Une évaluation complète sera réalisée en 2027 afin de tirer les conclusions du programme. Elle permettra de faire un bilan définitif, de relever

les impacts et résultats des projets accompagnés, afin de comparer avec les objectifs fixés durant la candidature.

La construction d'un référentiel d'évaluation

Pour mener à bien le travail d'évaluation, la commission Mer et Littoral devra construire dès le début du programme un référentiel, basé sur :

- les objets à évaluer, ou questions évaluatives ;
- la mise en perspective de ces objets au regard de critères de succès préalablement définis avec la commission mer et littoral et dans les fiches-actions ;
- le renseignement de ces critères sur la base d'indicateurs fins.

Base méthodologique de la démarche d'évaluation, ce référentiel s'organisera autour des trois grands domaines : le fonctionnement du programme DLAL FEAMPA, la stratégie et les projets financés. Chaque « thème » sera ensuite abordé par une série de questions évaluatives. Une série de critères de succès et d'indicateurs seront ainsi proposés pour permettre de répondre le plus objectivement possible aux questions formulées.

Plusieurs démarches méthodologiques pourront être proposées pour recueillir l'information et offrir un outil d'analyse :

- L'analyse documentaire : elle visera notamment à mettre en perspective le dossier de candidature, le plan de développement, les comptes rendus des différentes réunions de la CML, les rapports d'activités ainsi que les fiches-actions visant la compréhension de la démarche du GALPA ;
- L'analyse financière des projets : cette partie concernera essentiellement une approche quantitative sur l'ensemble des projets menés au moment de l'évaluation du programme et au fil de l'eau du programme ;
- L'analyse qualitative et la typologie des projets : elle sera menée selon une

approche transversale visant à mesurer à la fois l'inscription des projets au regard des priorités du plan de développement et l'impact du programme sur les projets financés ;

- Les entretiens : une série d'entretiens sera réalisée sur la base de questionnaires spécifiques et adaptés aux différents interlocuteurs : porteurs de projets, membres de la commission mer et littoral, partenaires. Ces entretiens auront pour objectif de dépasser la seule approche quantitative dans l'évaluation du programme en cours.

Ces temps d'échanges pourront être individuels ou collectifs et viseront à faire émerger une approche partagée de l'appréhension du fonctionnement du programme DLAL FEAMPA.

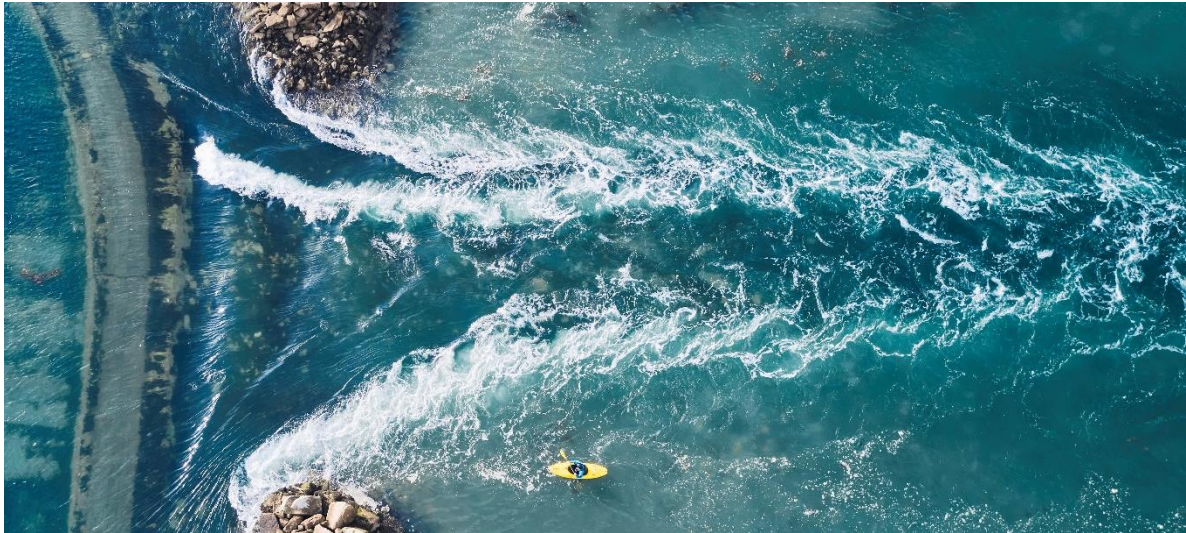
Un suivi régulier et rigoureux

En lien avec le référentiel d'évaluation élaboré au préalable, la cellule d'animation tiendra un tableau de bord spécifique au suivi des dossiers DLAL FEAMPA qu'elle mettra à disposition de l'autorité de gestion et des membres du GALPA pour informer sur l'état d'avancement du programme. Ce tableau de bord permettra d'alimenter la démarche d'évaluation et un rapport d'activité annuel, présentant des données quantitatives et qualitatives sur l'avancée du programme.

Chaque réunion de la Commission mer et littoral débutera par un point d'informations sur la maquette financière et sur les dossiers accompagnés lors des précédents comités.

L'importance de communiquer sur les effets du programme

Au-delà de prévoir des temps d'évaluation aux moments-clés du programme, l'efficacité de l'évaluation réside aussi dans la capacité du GALPA à partager les résultats et à valoriser concrètement l'impact des fonds européens sur le territoire et auprès des professionnels. Le plan de communication devra donc permettre une diffusion large des résultats obtenus



PARTIE 5 – ANNEXES

Annexe 1– Diagnostic

Annexe 2 – Fiches actions

Annexe 3 – Budget

Annexe 4 – Les feuilles d’émargement et de présence des séminaires

Le résumé de la candidature est fourni à part en forme de livret.

La composition envisagée du GALPA est décrite dans la partie 3 – Mobilisation des acteurs locaux et gouvernance